ANNALES 1994

SOCIÉTÉ BRETONNE DE NUMISMATIQUE ET D'HISTOIRE

AVERTISSEMENT

Les systèmes informatiques évoluent sans cesse.
Les premières annales de la SBNH ont été créées et imprimées en 1992-1993
et les fichiers de mise en page originaux sauvegardés sur disquette puis Cd-rom.
Le temps a passé et la technique a évolué.
Aussi, à ouverture des fichiers originaux, impossible de réimprimer tel quel,
toutes les préférences informatiques ayant changé.
Aujourd'hui, la technique permet de réaliser des versions numériques
plus sécurisées dans la durée. Nous avons donc refait la mise en page
de chaque édition et gagné en qualité. Mais cela a généré des changements :
nombre de pages, notes de bas de page faisant référence à des articles ou auteurs
ou positionnement des images dans les textes…
La conséquence la plus importante est la modification de numérotation des pages,
ce qui a généré des différences de report de notes vers des articles dans les éditions originales.
Veuillez nous excuser pour les désagréments que vous rencontrerez dans votre lecture.
Désormais, toutes les éditions, de 1992-1993 à 2016 existent en version pdf.

ÉDITORIAL

LES BRETONS sont des gens étranges : ils financent par leurs impôts une école qui leur enseigne une histoire autre que la leur. S'ils veulent connaître leur propre histoire, ils doivent l'apprendre par eux-mêmes.

Cette anomalie a façonné une association numismatique un peu à part ; plutôt que de s'intéresser à la monnaie en général, la SBNH se concentre sur la numismatique de la péninsule armoricaine, une façon d'aborder l'histoire de la Bretagne à travers la monnaie.

La SBNH, n'étant pas généraliste, est ainsi volontairement absente des foires aux télécartes. En revanche, elle s'est manifestée cette année dans quelques forums d'Histoire, à Lorient, Nantes, Guérande ; elle a contribué aux cahiers des Amis de Guérande et à l'exposition "Anne de Bretagne" dans cette même ville.

L'objet de la SBNH est concentré, plutôt que limité, car à l'étude il s'y trouve d'infinies possibilités d'approfondissement ; la présente revue illustre cette variété, et surtout la variété des démarches que l'on peut entreprendre pour aborder la recherche numismatique. Nous voulons démontrer que la numismatique est la somme de démarches complémentaires.

•••••••

Les monnaies gauloises armoricaines sont un sommet de l'art antique. Philippe Abollivier a entrepris la mise à jour, iconographie à l'appui, de leur inventaire, type par type et avec le temps, en faisant la synthèse critique des trouvailles, des études passées, des comparaisons de coins, des nouveaux exemplaires apparus sur le marché. Démarche scientifique s'il en est, mais Gérard Fontenoy insistera à juste titre sur l'opportunité de la compléter par l'appréciation stylistique, la qualité des émotions, en un mot l'exercice du regard, aussi utile par une attribution que les données mesurables fournies par une pièce. Il sera ainsi question dans cette revue des Abrincates, des Andécaves, des Aulerques et des Riedones. L'histoire d'un statère abrincate permet de rappeler que chaque monnaie gauloise a souvent connu une histoire plus longue depuis la date de sa trouvaille qu'entre sa frappe et son enfouissement.

Comme on le voit, l'analyse de la numismatique gauloise armoricaine nous tient spécialement à cœur car c'est un monnayage mystérieux : quelles étaient les limites réelles des cités ? Pourquoi certains types attribués à une cité ne se retrouvent-ils que dans le territoire d'une autre ? Quelle est la chronologie des émissions, en fonction de quels événements ? Que représentent les monnaies gauloises ? Et surtout, comment s'est développée en pleine antiquité une forme d'art si moderne que presque tous les numismates des derniers siècles sont passés au large ? Les grandes avancées sur la connaissance du monnayage armoricain se font en ce moment et la SBNH, si petite et modeste soit-elle, aimerait y apporter sa contribution.

L'étude des trésors permet parfois de dater les types et quelquefois encore d'étudier la circulation des flux monétaires : c'est le cas pour un trésor décrit par M. Trichard, découvert à Rochefort-en-Terre et présentant la particularité de ne comporter aucune monnaie bretonne. C'est aussi le cas pour un ensemble de deniers de Conan II à Hoël II. C'est enfin vrai pour la datation des gros à l'écu heaumé de Jean IV, une monnaie si significative dans l'affirmation bretonne des Montfort face au roi de France.

Commencer l'étude des monnaies par les archives sans s'encombrer des a priori du numismate, et enfin comparer la synthèse des archives aux monnaies retrouvées, telle est la démarche d'Yves Coativy qui nous livre deux articles sur les XIVe et XVe siècles bretons. Son florin d'or de la fin du règne de François II et d'Anne est-il l'écu d'or que nous connaissons ? Yves Coativy ne le pense pas, tout au moins pour les toutes dernières émissions, et il nous dit pourquoi, selon lui. Étude par le dépouillement des archives, également, cette ancienne thèse de Franck C. Spooner qu'il convenait de citer pour rappeler le rôle d'importateur de métaux précieux dans le Royaume qu'eut la riche Bretagne du XVIe siècle, à l'époque plus proche de l'Espagne que de la France par les échanges économiques.

Jacques Kervégant engage au cabinet des Médailles une démarche extensive sur les jetons de sa ville, Vannes, avec le secours des archives de la Société Polymathique du Morbihan. Gérard Fontenoy, séduit par la modernité du dessin de certaines hermines passant, a essayé de comprendre le rôle des rares jetons de cuivre émis par les États de Bretagne. Alain Naël pose des questions plus qu'il ne répond dans la présentation de deux pièces cisaillées, dont un inédit, de l'atelier de Rennes.

Enfin, comment, à partir d'une médaille, peut-on retrouver la trace de personnages aux noms célèbres ayant participé à des actions d'éclat peu connues ? Là encore un aspect de la Bretagne dans la guerre de 1870 est rappelé. Les marins bretons au siège de Paris, les mobiles bretons, la bataille du Mans, l'Armée Catholique de Bretagne, le camp de Conlie, l'Armée de Bretagne et l'Armée de la Loire : n'a-t-on pas sous-estimé la souffrance de la Bretagne lors de cette guerre ? Beaucoup de ces épisodes sont rappelés par des médailles de l'époque.

Que l'on parte des archives ou des trésors, des collections publiques ou de la sienne propre, on voit bien que, presque toujours, on aboutit à des réflexions inédites.

Mais le propre de toutes ces numismatiques un peu anciennes, c'est de nous offrir d'abord des émotions artistiques différentes mais exceptionnelles. Imaginons une collection qui ne comprendrait "qu'un" très beau statère vénète de billon de la classe I, qu'un trémissis nantais du monétaire Jean, qu'un gros à l'écu heaumé et qu'un royal de Charles de Blois ; qu'un florin de Jean V pour Vannes et un écu d'or de Bretagne aux deux porcs-épics de Louis XII ; qu'un écu au buste drapé à l'antique de Louis XIV pour Rennes, et quelques jetons, par exemple de ces beaux grands jetons de Renée de France au "R" gothique. Bien que tous ces objets soient très différents, ce qu'on en retiendrait, ce serait d'abord leur valeur artistique et le plaisir qu'on en retire. ■

Daniel Cariou

SOMMAIRE - 1994

ANNALES 1994 - Dépôt légal janvier 1995
Conception/Mise en page C. Fontenoy – Brest

POUR EN FINIR AVEC L'ATTRIBUTION AUX ABRINCATES DU STATÈRE RIEDONE DIT "À LA TÊTE BARBUE".
Gérard Fontenoy *page 5*

"PETITE HISTOIRE" D'UN STATÈRE ABRINCATE.
Gérard Fontenoy *page 9*

À PROPOS D'UNE RARE SÉRIE GAULOISE EN BILLON ATTRIBUÉE AUX BAÏOCASSES ?
Philippe Abollivier *page 11*

À PROPOS DE DEUX PETITS BILLONS ANDÉCAVES INÉDITS.
Philippe Abollivier *page 15*

RESTITUTION DE DENIERS À HOËL II APRÈS UNE TROUVAILLE ANCIENNE DE DENIERS BRETONS DE CONAN II À HOËL II.
Gérard Barré/Alain Naël *page 19*

MONNAIES BRETONNES DE CONAN II
Jean Trichard-Nahël *page 21*

ÉTUDE SUR LE MONOGRAMME MONÉTAIRE DE CONAN II ET SUR L'ERREUR QUI FAIT DE CE MONOGRAMME UN EMPRUNT DE CELUI D'ERBERT DU MANS - Lecoq-Kerneven 1867 *page 25*

UN TRÉSOR MONÉTAIRE DES XII^e^ ET XIII^e^ S. À ROCHEFORT-EN-TERRE.
Jean Trichard-Nahël *page 35*

UN MOUTON D'OR DU DUC JEAN IV ?
Daniel Cariou *page 45*

DATATION DES GROS À L'ÉCU HEAUMÉ DE BRETAGNE.
Daniel Cariou *page 47*

LA MISE EN PLACE DE L'ADMINISTRATION MONÉTAIRE EN BRETAGNE AU MOYEN ÂGE.
Yves Coativy *page 49*

L'ATELIER DE CONCARNEAU.
Yves Coativy *page 50*

LES FLORINS DE FRANÇOIS II ET D'ANNE DE BRETAGNE.
Yves Coativy *page 51*

RENNES PUIS NANTES, PREMIERS ATELIERS MONÉTAIRES DU ROYAUME OU LES ATELIERS BRETONS AU XVI^e^ SIÈCLE.
Daniel Cariou *page 55*

LES JETONS VANNETAIS
Jacques Kervégant *page 59*

USAGE ET RÔLE DES JETONS DES ÉTATS DE BRETAGNE À L'HERMINE PASSANT À CRAVATE BRÈVE EN CUIVRE JAUNE.
Gérard Fontenoy *page 65*

DEUX ÉCUS DE L'ATELIER DE RENNES CISAILLÉS.
Alain Naël *page 69*

LES BRETONS DANS LA GUERRE DE 1870 : UNE CURIEUSE MÉDAILLE.
Daniel Cariou *page 71*

BUREAU
DANIEL CARIOU, *Président*
JACQUES KERVÉGANT, *Secrétaire*
JEAN-PIERRE BODIGUEL, *Trésorier*
GÉRARD FONTENOY, *Rédacteur*

SOCIÉTÉ BRETONNE DE NUMISMATIQUE ET D'HISTOIRE
6, rue Texier-La-Houlle - 56000 VANNES - Tél. 97 63 31 66 (entre 19 h 30 et 21 h 30)

POUR EN FINIR AVEC L'ATTRIBUTION AUX ABRINCATES DU STATÈRE RIEDONE DIT "À LA TÊTE BARBUE"

GÉRARD FONTENOY

IL EST ASSEZ SURPRENANT de constater encore actuellement, dans certains catalogues de vente, l'attribution aux peuples de l'Avranchin d'un type de statère, au demeurant fort rare, connu sous l'appellation "type à la tête barbue".

Cette attribution est parfaitement erronée, et les numismates spécialistes du monnayage celtique ne s'y trompent pas,

- d'abord, parce que les monnaies attribuables aux Abrincates sont maintenant répertoriées et ont fait l'objet d'un classement typologique,

- ensuite, parce que l'appartenance aux Riedones de ce type de statère a été incontestablement démontrée voici plus de 40 ans.

Il n'est donc pas inutile de reprendre ici l'historique de ces différentes attributions afin, une fois pour toutes, de clarifier l'état des connaissances relatives à cette monnaie armoricaine très particulière.

Un type "exceptionnel"

Tout d'abord, ce type de statère figure au Latour, planche XXIII, n° 6813, avec l'attribution aux "Abrincatui" (fig. 1).

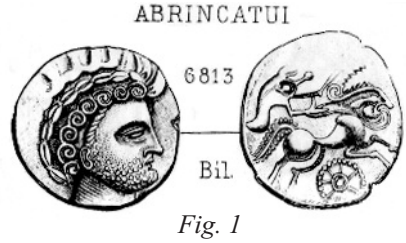

Fig. 1

Une observation succincte met en évidence, au droit, deux particularités :

- le visage est barbu,
- la chevelure comporte une rangée de boucles entourant le visage.

De plus, son style est relativement naturaliste. De par ces particularités, ce type peut être qualifié d'"exceptionnel".

Colbert de Beaulieu distingue deux variantes de droit suivant que la couronne de lauriers est double, à 17 feuilles, ou simple et à 5 feuilles allongées (fig. 2).

Fig. 2

Les sources de l'identification

On retrouve trace de découverte de ce type depuis le XVIII[e] siècle : *"Dans un manuscrit inédit de la Bibliothèque de la ville de Rennes dont l'auteur fut le président à mortier au Parlement de Bretagne, Christophe de Robien (†1756), on en voit un dessin et le président de Robien le classait, avec une grande perspicacité, aux Redons." (Colbert de Beaulieu, "Annales de Bretagne" tome LXIII, n° 1, 1956)*.

Ce type est également répertorié par Lemière dans son *"Essai sur les monnaies gauloises de la Bretagne armoricaine"* (1852). Il figure planche III, n° 8 ; il est déjà, là aussi, correctement attribué aux Riedones (fig. 3).

Fig. 3

La clairvoyance de cet auteur, remarquée et mise en lumière par Colbert de Beaulieu, est assez surprenante au vu de l'état des connaissances en numismatique celtique à son époque. Toutefois, Lemière reprenait les assertions d'un autre auteur, Lambert (*"Essai sur la numismatique gauloise au nord-ouest de la France"*, 1844) :

"Sur sa planche V où nous avons copié le n[os] 5, 6 et 7 (il s'agit de statères riedones communs), *M. Lambert donne encore deux variétés à tête barbue de notre n° 2 ; nous avons figuré sous le n° 8* (voir fig. 3 ci-dessus) *l'Avers de l'une de ces pièces, qui pèsent 126-128 grains."*

> *"Nous croyons (dit à la page 27 l'auteur que nous venons de nommer) que ces espèces, malgré leur découverte dans l'Avranchin, doivent appartenir aux Redones, avec lesquels les Abrincantui confinaient vers l'ouest.*
> *Une communication récente, que nous devons à la bienveillance de M. le comte de Kergariou, nous porte à le penser. En effet, un grand nombre de monnaies celtiques semblables à celles que nous produisons (c'est le n° 5), enfouies à quelques pouces de terre, furent trouvées par des paysans au mois de juin 1835, près d'Amanlis (Ille-et-Vilaine), à trois lieues de Rennes, et à quelques lieues de la fameuse Roche aux Fées.*
> *Cependant, il ne paraît pas que la découverte d'Amanlis ait fourni les espèces à la tête laurée et barbue".*

Il est permis, à la lecture de ces documents, de s'interroger sur les raisons de l'attribution aux Abrincates des statères à ce type.

Une attribution erronée

L'une des raisons est le lieu de la première découverte : en 1824, à Montanel dans le département de la Manche (fig. 4), on exhuma un petit trésor de monnaies gauloises comprenant une trentaine de pièces, dont trois monnaies d'or et le reste constitué de deux types d'espèces en billon, l'un relevant avec certitude des Riedones, l'autre, alors inédit, comportant une tête d'homme barbue à droite. On attribua ce type, particulièrement caractéristique, au peuple sur le territoire duquel venait d'avoir lieu la découverte ; Montanel étant situé en Avranchin [1], le type à la tête barbue fut aussitôt attribué aux anciens Avranchinais ou Abrincates, et ce malgré les opinions ou dénégations de Lambert, de Lemière, et, enfin, d'Adrien Blanchet dans son *"Traité des monnaies gauloises"* (1905) : *"Cette attribution d'une variété, d'ailleurs très rare, ne repose que sur la présence de quelques exemplaires dans le trésor de Montanel… la présence d'un type monétaire dans un trésor, même en plusieurs exemplaires, ne saurait prouver que le type est local".*

Parallèlement, à cette époque, aucun monnayage propre aux Abrincates n'était encore connu. Il faudra attendre 1952 pour que les espèces à la tête dite luniforme *(face humaine au droit en demi-lune)*, composant en partie certaines trouvailles de Jersey, fassent l'objet d'un

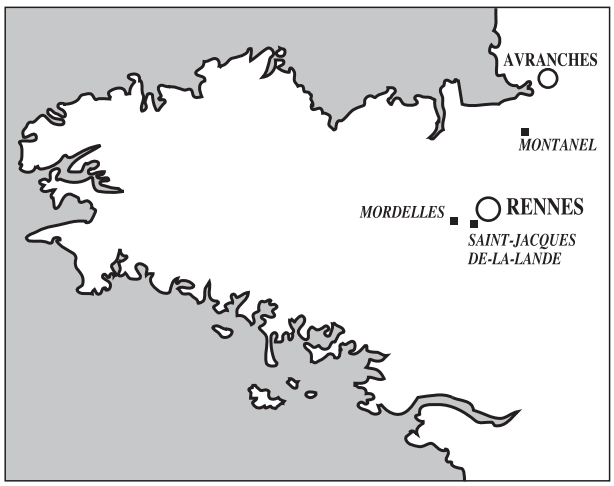

(Fig. 4)

essai d'attribution à ce peuple par Colbert de Beaulieu dans "Un monnayage celtique non attribué isolé dans le nord-est de l'Armorique".

Ainsi donc, il semble qu'une certaine propension naturelle à combler un vide – l'absence de monnayage attribuable au peuple de l'Avranchin – soit à l'origine d'une attribution erronée, relativement légitimée par la localisation de la découverte initiale.

En revanche, il est incompréhensible que cette erreur perdure. L'observation des revers des monnaies au type à la tête barbue révèle bien plus qu'une analogie, mais plutôt une véritable identité de style jusque dans les moindres détails, avec ceux des statères riedones.

Le processus de la restitution

En 1893, une trouvaille faite à Mordelles (200 à 300 pièces ?) contenait un exemplaire au type à la tête barbue au droit. Cette trouvaille fit l'objet d'une étude par J. Hascouët de Keravel publiée en 1908. Colbert de Beaulieu put, à son tour, en étudier un petit lot de 27 unités et publier ses constatations dans les *"Annales de Bretagne"* (1952). Le dépôt de Mordelles est tout proche de Rennes, à environ 13 km à l'ouest (fig. 4).

Mais c'est le trésor de Saint-Jacques-de-la-Lande, exhumé en février 1941 au cours de travaux destinés à agrandir le terrain d'aviation situé à environ 7 km au sud-ouest de Rennes, qui révéla – parmi une quantité estimée à quelque 2 000 pièces ? – plusieurs unités au type à la tête barbue.

Là aussi, postérieurement, Colbert de Beaulieu put en étudier un lot de 321 pièces (309 pièces riedones, 12 pièces abrincates, dispersées entre plusieurs collections tant publiques que privées), avec publication dans la "Revue belge de numismatique" en 1948. De ce lot se dégageaient 12 exemplaires du statère au type qui nous intéresse. Il établit le classement du monnayage riedone, typologique mais non chronologique, en huit classes, la classe VIII désignant le type à la tête barbue à droite. S'il ne put constater de liaisons de coins de revers entre la classe VIII et les autres, en revanche il observa que *"les classes II, III et VIII présentent un type de revers de thème commun et d'exécution si semblable, qu'il est tout à fait impossible d'après la seule vue du revers d'attribuer une pièce à l'une plutôt qu'à l'autre de ces classes si différenciées par leurs droits"* (fig. 5).

En 1949, grâce à l'étude d'une centaine de statères supplémentaires provenant de cette trouvaille, Colbert de Beaulieu recensait au total 13 exemplaires du type à la tête barbue dans le trésor de Saint-Jacques-de-la-Lande, et remarquait avec pertinence que *"si la découverte de Saint-Jacques-de-la-Lande, venant après celle de Mordelles, avait précédé celle de Montanel, personne n'aurait jamais eu l'idée de classer les espèces en litige à un autre peuple que les Redones" ("L'atelier monétaire de la Rennes celtique et la trouvaille de Saint-Jacques-de-la-Lande",* extrait des *"Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne" tome XXIX - 1949).*

Statère riedone de la classe II (Revers)

Statère au type à la tête barbue (Revers)

Fig. 5

1. Montanel est situé sensiblement sur la ligne droite joignant Avranches et Rennes, à 21 km au sud-ouest d'Avranches et à 46 km au nord de Rennes. C'est un village frontière du département d'Ille-et-Vilaine situé sur celui de la Manche. S'il est possible que du temps des Gaulois il ait appartenu aux Abrincatui, rien cependant n'est moins prouvé. (Colbert de Beaulieu, "La trouvaille de monnaies celtiques de Saint-Jacques-de-la-Lande").

Enfin, en 1950, ce spécialiste de la numismatique celtique armoricaine apportait *"la preuve matérielle qui manquait"* pour attribuer définitivement notre type à la tête barbue aux Riedones, à savoir la liaison de coins de revers entre deux pièces conservées à la Bibliothèque Nationale, l'une sous le n° 6817a, classée aux "Abrincatui" (fig. 6), l'autre sous le n° 6784 et classée aux "Redones" (fig. 7).

Fig. 6

Fig. 7

La pièce n° 6817*a* présente bien au droit la tête barbue, mais avec la chevelure typique du monnayage des Riedones, ce qui en distingue le style par rapport à celui des autres statères à ce type ; toutefois, son revers est commun à d'autres statères à la tête barbue présents dans le médaillier de la Bibliothèque Nationale et dans le trésor de Saint-Jacques-de-la-Lande.

En ce qui concerne la pièce n° 6784, on retrouve de nombreux statères portant la marque du même coin de droit dans la trouvaille de Saint-Jacques.

Dans *"Nouvelles constatations"*, à propos de la trouvaille de Saint-Jacques-de-la-Lande (publié en 1951), grâce à l'accès à un lot de 71 pièces du musée de Rennes provenant de Saint-Jacques, le nombre total de monnaies de cette série trouvées à Saint-Jacques, et étudiées par Colbert de Beaulieu, atteignait 16 exemplaires : une nouvelle connexion entre un statère de la classe II et un statère de la classe VIII – tous deux provenant donc de Saint-Jacques – était mise en évidence par la présence d'un revers commun.

Exemplaire de la collection de l'auteur (agrandi 2 fois).

En conclusion

Il est donc maintenant établi que ces monnaies, anciennement attribuées aux Abrincates, sont issues du même atelier que les monnaies indiscutablement reconnues pour appartenir aux Riedones.

Le statère au type dit "à la tête barbue" représente la classe VIII de la suite du monnayage en argent allié émis par les Riedones.

Ces liaisons de coins sont autant de preuves irréfutables de l'appartenance de ces monnaies aux Riedones.

Il présente 3 variantes de portraits à l'avers :

• Chevelure comportant une rangée de boucles avec couronne de laurier "double".

• Chevelure avec rangée de boucles, mais avec couronne de laurier "simple", dont on peut constater que ces exemplaires sont souvent frappés avec un coin fatigué.

• Chevelure identique aux statères des autres classes de monnayage riedones, sans rangée de boucles et surtout avec le "chignon" caractéristique.

Reste à situer chronologiquement la classe VIII dans la suite du monnayage d'argent allié des Riedones. ■

11 mars 1994

“PETITE HISTOIRE” D’UN STATÈRE ABRINCATE

Gérard FONTENOY

ON OUBLIE TROP SOUVENT QUE, lorsque sa provenance est connue ou retrouvée – ce qui est plus fréquent qu'on ne le pense – l’histoire d’une monnaie gauloise après son exhumation, en quelque sorte sa “seconde vie”, peut être aussi riche que celle de n’importe quelle pièce moderne dont l’émission est contemporaine de cette exhumation.

Les pérégrinations de l’une d’entre elles, récemment proposée à la vente, me sont apparues suffisamment démonstratives pour être exposées ici. La recherche de son origine a naturellement provoqué l’intérêt sans lequel sa possession ne m’aurait apporté qu’une simple satisfaction dénuée du plaisir intellectuel nécessaire au numismate et, surtout, déchargée de l’émotion que procure la connaissance de sa provenance, de son périple, des collections qui l’ont passagèrement accueillie.

En revanche, le sort réservé à cette monnaie suscita en moi un sentiment de frustration d’autant plus aigu…

Fig. 1

Notre monnaie, en l’occurrence un statère attribué aux Abrincates (fig. 1), est issue du Trésor de Jersey-6.

L’île de Jersey a livré de nombreux trésors et trouvailles de monnaies celtiques armoricaines, au point que ces découvertes sont répertoriées par numéro d’ordre, de Jersey-1 (1786-1787) à Jersey-11 (1957).

Certains de ces trésors sont considérables, tel Jersey-9 (1935) qui comprenait plus de 12 000 statères coriosolites. Globalement, ces enfouissements furent constitués d’espèces majoritairement coriosolites, mêlées à quelques émissions des Osismes, Unelles, Abrincates, Baïocasses, ainsi qu’à des monnaies du sud de l’île de Bretagne.

Le trésor de Jersey-6 fut découvert en 1875 à la suite du glissement d’une falaise de la baie de Rozel (fig. 2), à l’endroit connu sous le nom de “Petite Césarée”, sur la paroisse de Saint-Martin, dans une excavation presque entièrement remplie de gravier marin. Un lot de plus de 700 pièces fut étudié quelques années plus tard par A. de Barthélémy.

Plusieurs années après la récolte initiale, le numismate jersiais E.-K. Cable faisait connaître un autre lot, confirmant que ces monnaies avaient été trouvées à différentes périodes dans les débris de l’éboulis de la falaise. En 1880, puis en 1886, des récoltes nouvelles furent encore publiées.

Ces monnaies composent les planches XXV à XXVII de l’ *“Atlas des monnaies gauloises”* par H. de Latour.

Si la composition des différents lots de Jersey-6 est formée essentiellement de statères coriosolites (à 80 % des classes terminales I, III, II), les planches du Latour nous révèlent la présence, entre autres, de quelques statères abrincates et unelles. Pour la plupart, ces monnaies sont conservées à la Bibliothèque Nationale, au Musée de la Société Jersiaise, à la Bibliothèque Royale de Belgique, et, enfin, au British Museum.

Contrairement à ce qui est parfois affirmé, les statères unelles et abrincates se rencontrent assez rarement sur le marché numismatique.

Pourtant, un lot inédit de cette trouvaille fut mis en vente voici un peu plus de 40 ans, et fit l’objet d’une communication par J.-B. Colbert de Beaulieu. *(Annales de Bretagne,* tome LX, 1953, 2, p. 323-328*)* :

“Au mois de février 1953, un expert parisien mettait en vente un lot de trente-neuf monnaies provenant de la trouvaille de Jersey-6, faite au havre de Rozel, en 1875. La tradition d’origine d’un tel lot demeure, après trois quarts de siècle, malgré la notoriété du vendeur, un moyen de preuve fragile, mais l’authenticité de cette petite suite nous a semblé indiscutablement établie par deux constatations concernant la composition qualitative et la condition de ces espèces. Les descriptions faites par des témoins nous ont fait connaître depuis longtemps les éléments que nous retrouverons ici. Un certain nombre d’entre eux sont du reste de la plus grande rareté et n’ont guère été signalés en dehors de ce dépôt. D’autre part, presque toutes ces pièces portent des traces de coups martelés sur la tranche, d’autres sont tordues, présentent un flan partiellement replié, et c’est là, comme nous avons pu nous en convaincre par l’examen des espèces de Jersey-6 conservées à la Bibliothèque Nationale et au Museum de Jersey, un caractère presque constant des pièces de Jersey-6.

Elles ont été acquises par M. E. Guibourg, d’Audierne, à l’exception du n° 1, qui est la propriété de

M. Raoul Daniel, de Paris. Nous remercions ces deux érudits collectionneurs de nous avoir confié, pour l'étudier, ce lot complet, dont nous avons établi le catalogue par monnayages."

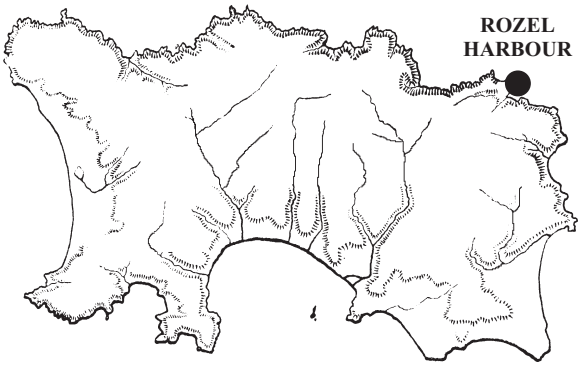

Fig. 2

Émile Guibourg vendit sa collection de monnaies bretonnes, dont 196 pièces gauloises exclusivement armoricaines, en décembre 1974 (vente aux enchères publiques à Paris, Hôtel Drouot, 9 et 10 décembre 1974, expert : Jean Vinchon).

Notre statère abrincate figure dans le catalogue très illustré de cette vente sous le n° 82, accompagné d'autres statères abrincates et unelles provenant également du lot inédit de Jersey-6. Dans le "Catalogue par monnayages" établi par J.-B. Colbert de Beaulieu en 1953, il doit s'agir du n° 4 de la série XN * : statère en argent allié, de la classe II, d'un poids de 6,52 g, de même coin de droit que BN 6987.

Bien entendu, mes recherches sur l'origine de cette monnaie se sont effectuées dans le sens rétrograde : à partir de la photo figurant dans les planches d'une vente de décembre 1993, j'ai pu retrouver cette même monnaie dans le catalogue de la vente Guibourg de 1974 ; puis, de là, explorer ma documentation sur le monnayage abrincate, dont la communication de J.-B. Colbert de Beaulieu en 1953 sur Jersey-6, et en déduire la provenance.

Ces recherches se sont effectuées entre la réception du catalogue de vente, mon offre d'achat, la date de clôture et, enfin, l'information, motivante s'il en était encore besoin, que cette monnaie m'avait été attribuée puisque j'avais fait la meilleure offre.

Affaire classée ? Hélas, non ! Le "braquage" d'un fourgon postal, un certain jour de décembre 1993 à Roissy, a fait que cette monnaie n'a pu parvenir à son destinataire…

Exhumée voici plus d'un siècle, cataloguée après sept décennies d'oubli, possédée par l'un des plus éminents numismates bretons durant vingt années, proposée anonymement à la vente encore vingt ans plus tard, la voici volatilisée alors que, ironie du sort, je venais de retrouver son origine. ■

Janvier 1994

BIBLIOGRAPHIE

J.-B. COLBERT DE BEAULIEU :

• Un monnayage celtique non attribué isolé dans le nord-est de l'Armorique. (Extrait de *"Annales de Bretagne"*, 1952).

• Un lot inédit de la trouvaille de Jersey-6 (Extrait de *"Annales de Bretagne"* LX, 1953, 2).

• "Le trésor de Jersey-11 et la numismatique celtique des deux Bretagnes". (Extrait de la *"Revue belge de Numismatique"*, tome 103, 1957).

ÉPILOGUE

Quelques jours après l'attaque du fourgon postal, cette monnaie *(subtilisée avec d'autres dans les mêmes circonstances)* fut proposée à un numismate professionnel parisien.

À partir de cet instant, l'enquête permit de remonter la filière, avec comme aboutissement l'arrestation d'un gang de malfaiteurs *(dans des circonstances assez rocambolesques à ce que l'on m'a dit…)*.

Ma monnaie, car juridiquement elle m'appartenait, retrouvée intacte, conservée quelque temps sous scellés comme pièce à conviction, me fut restituée sur autorisation du juge d'instruction, après courriers, démarches administratives et, enfin déplacement au Tribunal de Grande Instance de Bobigny, le 10 juin dernier.

Elle est enfin à sa place et bien entourée dans mon médaillier. Toutefois, je lui trouve un air particulièrement narquois…

Je tiens à remercier sincèrement Claude Burgan pour l'aide qu'il m'a apportée dans mes démarches auprès du juge d'instruction de Bobigny.

** Avant l'attribution de ce monnayage aux Abrincates (Avranchin) par J.-B. Colbert de Beaulieu, ces espèces étaient dénommées X.N., c'est-à-dire "non attribué dans le nord-est (N) de l'Armorique", tout comme le monnayage vénète était dénommé X.S. pour le sud (S) de l'Armorique.*

À PROPOS D'UNE RARE SÉRIE GAULOISE EN BILLON ATTRIBUÉE AU BAÏOCASSES ?

Philippe ABOLLIVIER

L'étude des monnaies gauloises est toujours une source d'enrichissement et parfois de découverte. C'est le cas pour ces deux statères de billon *(Fig. 1)* dont le type n'est pas reproduit dans l'atlas De La Tour. Déjà Adrien Blanchet, dans son traité de 1905, soulignait les incertitudes de leur attribution dues aux difficultés de classement de nombreuses séries armoricaines. Cependant le médaillier de la Bibliothèque Nationale possède trois exemplaires de même type, classés aux Baïocasses et référencés BN 6989 à 6991.

Fig. 1a *(échelle 2)* *Fig.1b*

*Fig. 1/**Statères de billon attribués aux Baïocasses** (?)*

Description

AVERS : Tête humaine stylisée à gauche, l'œil en amande entouré par deux traits fins. Les lèvres sont figurées par 2 protubérances. La chevelure est composée de mèches en volutes, bouletées en leur partie terminale. Sur le bas de la joue, trois globules dont deux sont reliés à des mèches horizontales de la chevelure. La coupe du cou est symbolisée par un cordon perlé.

REVERS : Cheval non androcéphale à droite, la crinière composée de deux rangées de perles, monté par un cavalier tenant les rênes de la main gauche et de la main droite un bouclier. Devant la tête du cheval, un fleuron fleurdelisé symétrique. Sous le cheval un personnage couché à droite.

Catalogue

- BN 6989, billon, 3,67 g, ex. Collection De Saulcy, il s'agit peut-être de l'exemplaire de la collection Hucher, trouvé à Hardanges *(N.-E. de Mayenne)*, Hucher pl. 31 n° 2 *(3,70 g)*.
- BN 6990, billon, 3,55 g, ex. Collection De Saulcy.
- BN 6991, billon, 3,90 g, ex. Collection De Saulcy.
- Fig.1a, billon, 5,89 g, vente Bourgey 4-5 mai 1987, n° 232.
- Fig. 1b, billon, 4,35 g, collection particulière.
- Exemplaire K, 4,09 g, trouvaille de Juvigné *(O. de Mayenne)*.
- Exemplaire R, 3,91 g, trouvaille de Juvigné *(O. de Mayenne)*.
- Exemplaire AG, 3,14 g, trouvaille de Juvigné *(O. de Mayenne)*.
- Lyon 1022 *(5,10 g)*.

Les exemplaires des Fig. 1a et 1b sont issus de coins de droit et de revers identiques. Ce dernier porte au revers deux traces de coup de burin qui peuvent correspondre soit à des marques d'essai quand le monnayage circulait hors du territoire du peuple émetteur, soit à des marques de monnaies "sacrifiées" en offrande à une divinité. C'est le cas semble-t-il d'une partie des monnaies gauloises découvertes à Juvigné sur le lieu probable d'un sanctuaire ou on a trouvé également des séries de statères en billon qui étaient jusqu'à maintenant peu connues[1].

Nous sommes donc en présence de statères dévalués appartenant à une série qui peut être rattachée à l'ensemble armoricain. L'état de conservation et la frappe de l'exemplaire de la Fig. 1.b, nous permettent de contempler l'exécution soignée d'une œuvre originale gauloise.

L'exemplaire BN 6989 a une composition de revers identique aux 8 autres mais avec le cheval à gauche *(Fig. 2)*.

*Fig. 2/**Ex. Hucher pl. 31 n°2 (BN 6989 ?), échelle 2.***

L'étude des homotypies de contiguïté va nous permettre d'essayer de localiser la peuplade émettrice de cette série *(voir carte de répartition des peuplades armoricaines, Fig. 3)*.

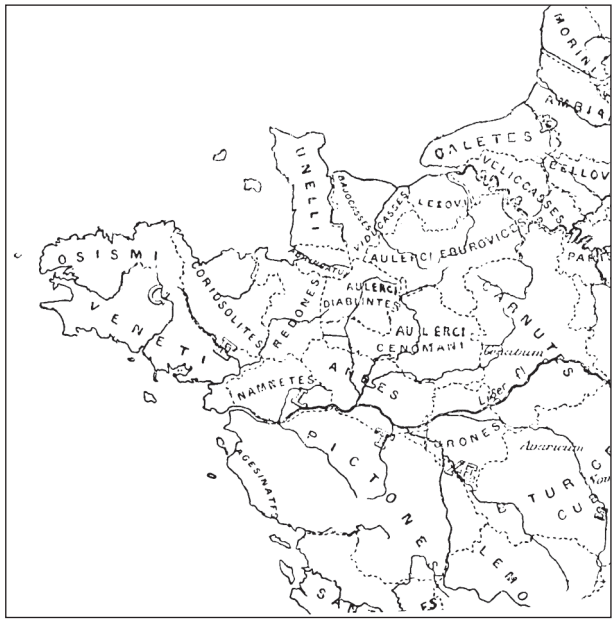

*Fig. 3/**L'Ouest de la Gaule à la période gauloise.***

Le motif d'avers formé de trois globules et de deux mèches sur la joue se retrouve sur plusieurs monnayages. C'est une constante chez les Aulerques Diablintes et Cénomans. Il apparaît sur certains statères d'or des Carnutes *(LT 5951, 5957)* ainsi que sur ceux attribués aux Trévires *(LT 6818)*. Il fait également une rare apparition sur le monnayage des Riedones[2].

La composition du revers avec le cavalier montant le cheval se retrouve sur des séries armoricaines de haute et de basse époque, notamment sur les statères d'or attribués aux Riedones *(LT 6756, 6759, 6761 et 6762)*, sur ceux attribués aux Osismes *(LT 6764, type de Kérilien)* et sur une autre rare série au type au cavalier[3], sur une rare série en argent allié des Vénètes *(classe VI)* et sur le type à l'octopède *(LT 6811)*. Le personnage couché non ailé, sous le cheval, se voit chez les Aulerques Diablintes et Cénomans ainsi que sur certains exemplaires en or des Osismes *(LT 6518)*. La classe I du monnayage des Vénètes en argent allié présente également cette particularité.

Les auteurs du catalogue des monnaies gauloises *(Muret et Chabouillet)* ont classé les trois exemplaires de la Bibliothèque Nationale aux Baïocasses ; ceci paraît discutable. Il suffit pour s'en convaincre d'observer les monnaies en argent allié qui leur sont attribuées *(LT 6967, 6969, 6978 et 6980)*.

Une constante de cette série est la présence, au sommet de la chevelure à l'avers ainsi que sous le cheval du revers, d'un sanglier ; ce qui n'est pas le cas de la série étudiée. De plus, aucune des monnaies attribuées aux Baïocasses ne présente l'orientation à gauche du visage. On conçoit mal tant de différences typologiques entre des séries qui appartiendraient à une même peuplade. Actuellement, les étiquettes des trois monnaies de la Bibliothèque Nationale comportent la mention "Baïocasses ?".

Le droit paraît imité du statère LT 6524, attribué aux Aulerques Cénomans par B. Fischer et "incertaine" *(Mayenne et Sarthe)* par S. Scheers. Un exemplaire de ce type, qui a été trouvé près de Mamers *(Sarthe)*, appartenait à la collection Hucher puis à celle de M. de Saulcy *(actuellement BN. 6523)*.

La chevelure est l'élément le plus transformé. Le traitement des boucles rappelle celui des monnaies attribuées aux Baïocasses du type LT 6967. Le motif aux trois globules à l'avers traduit un appauvrissement stylistique, signe de copie par le graveur, donc de postériorité du type *(Fig. 4)*.

BN 6524 BN 6990

*Fig. 4/**Comparaison stylistique.***

Comme nous l'avons vu précédemment, le cavalier montant le cheval se retrouve sur des séries de basse époque en argent allié des Vénètes, du type à l'octopède *(LT 6811)* et en or ou électrum des Osismes. Cette reprise d'une composition de haute époque *(par exemple les statères d'or attribués aux Riedones)* est peut-être la commémoration d'une époque plus fastueuse ou tout simplement l'expression d'une période guerrière. Il est à noter que le personnage couché a les doigts de la main apparents *(BN 6990)*, particularité que l'on retrouve sur le statère LT 6524 mais traitée différemment. Les deux statères en argent allié de la collection Trampitsch *(n^os^ 342 & 343)*, classés aux Aulerques Diablintes, permettent de bien voir l'évolution typologique à l'avers et au revers. On remarque que le traitement de la crinière du cheval est proche de la série étudiée.

Pour résumer, nous dirons que cette série, connue à neuf exemplaires dont deux variantes *(revers à droite ou à gauche)*, présente de nombreuses homotypies de contiguïté avec le monnayage en argent allié des Aulerques Diablintes et des Cénomans. Les deux trouvailles sur le territoire des Diablintes ne sont pas suffisantes pour donner une attribution sûre. Il s'agit donc d'une classe tardive *(abandon du cheval à tête androcéphale)* du monnayage de l'un de ces deux peuples.

Compte tenu de sa rareté et de sa métrologie *(5 exemplaires à moins de 4 g)*, il est permis de penser à une émission de courte durée, frappée dans une situation économique difficile liée aux suites du conflit avec l'envahisseur romain. On peut donc la dater d'une période légèrement postérieure à la fin de l'indépendance *(56-52 av. J.-C., cf. au contexte archéologique tardif de la trouvaille de Juvigné)*.

Si les attributions sont à peu près claires pour les monnaies d'or des Aulerques Diablintes *(LT 6804)* et des Cénomans *(types au cheval androcéphale ailé)*, il n'en est pas de même pour le type en or *(BN 6487)* et ceux en argent allié. Les trouvailles des types BN 6487 à 6503, BN 6523-6524 et BN 6989 à 6991 se répartissent sur 12 lieux de trouvailles entre le nord et l'ouest de la Mayenne *(6 tr.)*, le nord de la Sarthe *(2 tr.)* et le sud de l'Orne *(4 tr.)*. La publication des trouvailles récentes et futures, nous permettra d'affiner les attributions actuelles et de découvrir de nouvelles séries *(cf. la trouvaille de Juvigné)*. ■

1. Bulletin de la SFN, octobre 1993, *Nouvelles séries Armoricaines en billon*, p. 646-649, Aubin. G. & Lambert. C.
2. NAA 1959, p. 41, statère d'argent allié des Riedones, n° 128 de la trouvaille de Pipriac.
3. *Annales de Bretagne*, tome LX, 1953, fasc. 2, p. 311-318 pl. A : 14, 17-20 ; trouvaille de Carantec.

BIBLIOGRAPHIE

- "L'ART GAULOIS OU LES GAULOIS D'APRÈS LEURS MÉDAILLES" E. Hucher, 1868.
- "CATALOGUE DES MONNAIES GAULOISES DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE" Muret, 1889.
- "ATLAS DE MONNAIES GAULOISES" H. de la Tour, 1892.
- "ANNALES DE BRETAGNE, 1953, LA TROUVAILLE DE CARANTEC" J.-B. Colbert de Beaulieu.
- "NOTICES DE NUMISMATIQUE ARMORICAINE 1959, AULERQUES ET REDONS" J.-B. Colbert de Beaulieu.
- Collection Armand Trampitsch 13-14 au 14 novembre 1986, expert J. Vinchon.
- "LA MONNAIE CHEZ LES GAULOIS" K. Gruel.
- "MÉLANGES OFFERTS AU DOCTEUR J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, LES STATÈRES D'OR DES AULERCES DIABLINTES" C. Lambert et J. Rioufreyt.

À PROPOS DE DEUX PETITS BILLONS ANDÉCAVES INÉDITS

Philippe ABOLLIVIER

En 1846, André Jeuffrain concluait son essai d'interprétation sur les médailles celtiques par ces phrases : "Si vous voulez étudier la numismatique gauloise, en connaître l'esprit, ne vous bornez point à quelques pièces : voyez-en un grand nombre ; rapprochez et comparez ; au travers du chaos de ces nombreuses variétés, saisissez les systèmes, remontez aux types primordiaux. Qu'ils soient originels ou qu'ils soient imités, suivez-en les modifications successives ; alors vous parviendrez à vous en faire une idée vraie". C'est la démarche à laquelle je me suis attaché pour étudier les petits billons Andécaves à la tête de face du type LT.6455.

J'ai eu l'occasion d'étudier deux d'entre eux, point de départ de mes recherches *(voir Fig. 1)*. Ceux-ci m'ont tout de suite séduit et frappé par leur style et la finesse de leur gravure, chose inhabituelle pour ce monnayage d'aspect généralement fruste.

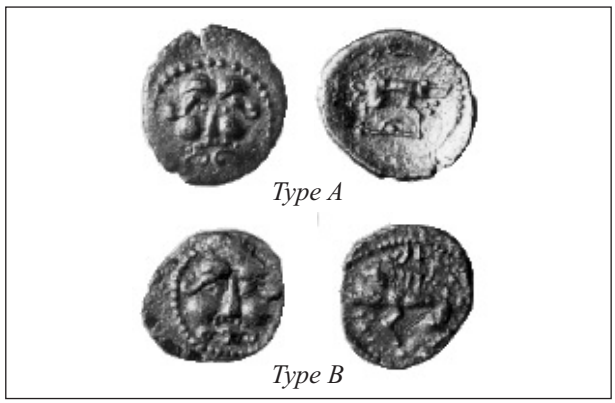

Fig. 1 : ***Deux petits billons Andécaves inédits*** *(échelle 2).*

Description :

- Avers *(type A et B)* : Tête stylisée de face, de composition symétrique par rapport au nez et cerclée d'un grènetis perlé. Les yeux sont ronds et entourés par deux courbes fines symbolisant les cils. Au-dessus des yeux, deux motifs en forme de volute pouvant représenter les sourcils et les oreilles ou des éléments de la chevelure, l'ensemble surmonté de deux mèches symétriques. Le nez vertical est légèrement triangulaire, les joues sont rondes et la bouche est figurée par une courbe perlée. Sous celle-ci, on distingue deux traits fins incomplets en forme de volute.
- Revers *(type A)* : Sanglier enseigne à droite reposant sur une barre horizontale pointée en son milieu sur la partie supérieure et entourée d'un demi-cercle, sous la tête de l'animal, trois globules. Au-dessus du sanglier, deux volutes fines. L'ensemble est entouré d'un grènetis perlé.
- Revers *(type B)* : Composition d'ensemble sensiblement identique au précédent mais avec le sanglier à gauche. Il ne semble pas reposer sur une barre horizontale.

L'exemplaire "type A" a été trouvé sur les bords du Loir, non loin d'Angers. Il pèse 0,49 g et son diamètre varie entre 10 et 11 mm. Le métal paraît être en argent d'assez haut titre. Quant à l'exemplaire "type B", il est en billon et pèse 0,51 g. Il est à noter que la variante de revers avec le sanglier à gauche existe pour la première division de la classe 1 *(Jeuffrain Pl.1,24)*.

Très peu de trouvailles ont donné ce type, si ce n'est la découverte du pont de la Chaloire à Angers en 1828 qui en contenait plusieurs milliers *(25 000 selon des estimations récentes du Dr Gruet ainsi que 6 000 potins)*. Une partie de ce trésor *(5 à 600 monnaies)* a été étudiée par Jeuffrain et répertoriée dans son essai. Cette étude a permis de dégager trois classes, dont deux utilisant le motif à la tête de face *(classe 1 & 2)* et la troisième, une tête de profil à droite. La Bibliothèque Nationale possède 55 exemplaires de cette trouvaille qui, du point de vue métrologique, occupent les échelons privilégiés de 0,40 à 0,49 g.

En reprenant les données de Jeuffrain, j'ai réalisé un classement par échelons de poids à partir des exemplaires qu'il a décrit.

	Tête de face		*Tête de profil à droite*
Échelon	*Classe I*	*Classe II*	*Classe III*
0,70 - 0,74	*1*	*0*	*0*
0,65 - 0,69	*0*	*0*	*0*
0,60 - 0,64	*0*	*0*	*0*
0,55 - 0,59	*1*	*1*	*0*
0,50 - 0,54	*5*	*0*	*1*
0,45 - 0,49	*6*	*3*	*2*
0,40 - 0,44	*7*	*6*	*5*
0,35 - 0,39	*7*	*8*	*4*
0,30 - 0,34	*5*	*3*	*0*
0,25 - 0,29	*2*	*1*	*1*
	34 pièces	*21 pièces*	*13 pièces*

On peut constater globalement des écarts de poids importants dans chacune des classes et plus particulièrement pour la première. Celle-ci occupe les échelons privilégiés de 0,30 à 0,54 g et les classes 2 et 3 de 0,35 à 0,44 g. Lors de la fabrication, la masse individuelle n'était pas un élément prépondérant. Il faut plutôt raisonner en terme de nombre de monnaies fixé pour une masse de métal précieux donné.

Dans laquelle de ces classes actuellement connues, pouvons-nous ranger ces monnaies, point de départ de mon étude ?

Tout d'abord l'appartenance de ces exemplaires au monnayage des Andécaves est confirmée par un lieu de trouvaille et surtout par les caractéristiques typologiques qui se rapprochent le plus de la classe 1 *(voir Fig. 2)*. Cependant certaines de celles-ci, à l'avers *(la chevelure, les joues)*, au revers *(les trois globules sous le sanglier)* et la finesse de leur gravure *(plus particulièrement pour le type A)* permet de répertorier les exemplaires de la Fig. 1 comme les types originaux de cette classe.

On en vient à chercher, parmi les exemplaires connus, le prototype gaulois de cette série. En relisant un article de M. Colbert de Beaulieu paru dans les notices d'archéologie armoricaine, je découvre une petite monnaie en or à la tête de face dont voici la description.

A/ Tête de face, les yeux fermés. De part et d'autre du visage, partant du niveau de l'oreille un motif en forme de volute.

R/ Sanglier à droite, le nez et la queue sont reliés au dessus par un cordon perlé, dessous deux motifs indéterminés *(deux dauphins ?)*.

Celle-ci a été trouvée dans une commune voisine de Saint-Pol-de-Léon *(Finistère)* et pèse 2,07 g. Ce type est également connu par deux autres exemplaires en or :

- Musée de Bordeaux, 1,60 g, trouvé dans la commune de Vertou *(Loire-Inf., arr. de Nantes)*.
- Bibliothèque Nationale, BN 6921a, 2,01 g, provenance inconnue.

Son poids moyen *(1,89 g)* désigne ce type comme étant un quart de statère. Son titre et son poids en font une monnaie de haute époque *(fin du deuxième siècle, début du premier siècle av. J.-C.)*. Il possède tous les critères pour en faire le prototype des petits billons des Andécaves *(voir Fig. 2)*. Le prototype original *(?)* serait selon M. Colbert de Beaulieu une petite monnaie grecque de Syracuse à la tête de Gorgone de face.

Il faut également signaler un petit billon trouvé à Saint-Pierre-de-Quiberon *(Fig. 3)*, donc en territoire Vénète, qui présente des analogies typologiques à l'avers, bien que plus stylisées, par rapport aux exemplaires de la Figure 1. Il est incomplet de flan et pèse 0,46 g. Son poids initial était de l'ordre de 0,66 g.

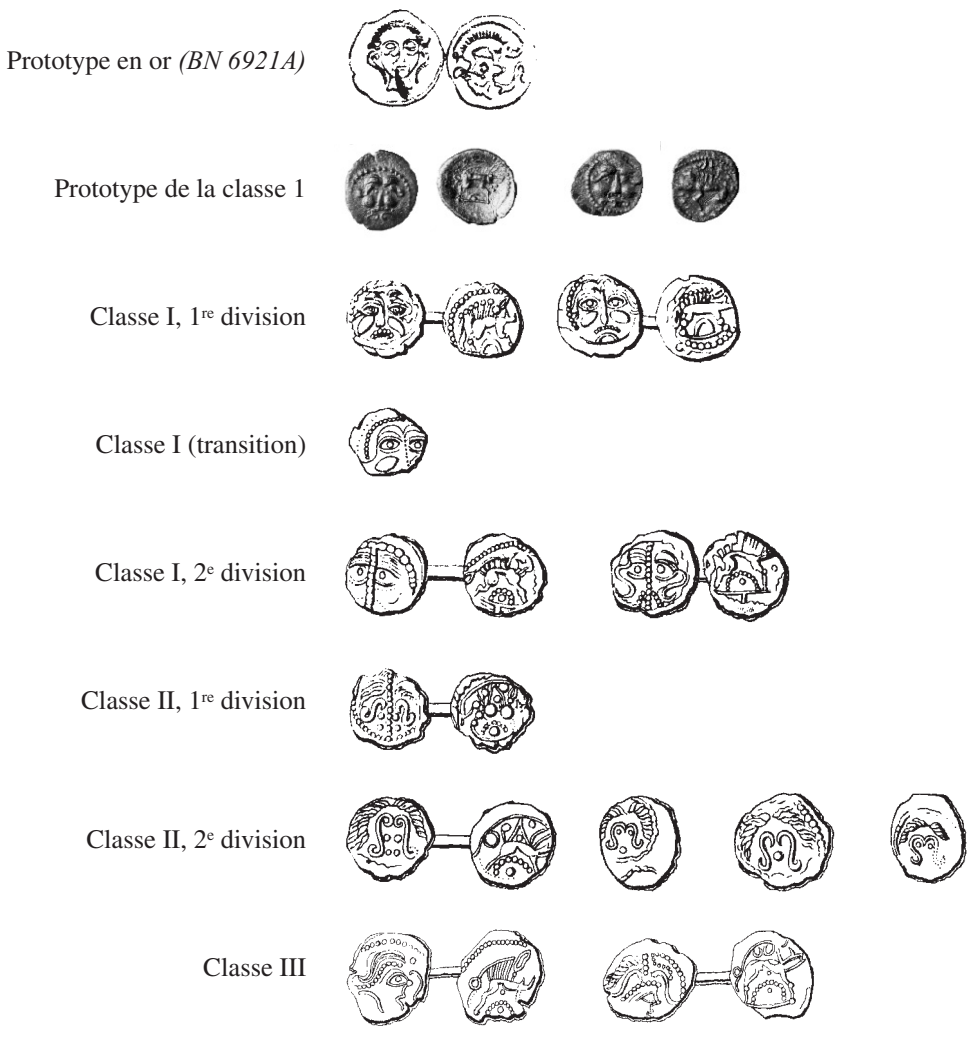

Figure 2 : ***Évolution typologique des petits billons Andécaves.***

Figure 3 : ***Petit billon de St-Pierre-de-Quiberon*** *(échelle 2).*

Mais revenons à l'ensemble de la trouvaille de la Chaloire pour essayer de dater les petits billons. Celle-ci pouvait se composer de :

• 25 000 petits billons.

• 6 000 potins dont principalement le type à la tête diabolique attribué aux Turons *(BN 5674)*, un attribué aux Sénons *(LT 7417)* et un attribué aux Bituriges ou Sénons *(BN 7930-7932)*.

• Un *(?)* quart de statère attribué aux Namnètes en électrum *(LT6745)*.

La monnaie Namnète est probablement la plus ancienne, *(fin de la première moitié du premier siècle av. J.-C.)* quant aux potins à la tête diabolique qui constituent la majorité de ceux-ci, leur datation est controversée. Auparavant le phénomène potin était daté de la deuxième moitié du premier siècle avant J.-C. Mais actuellement certains chercheurs avancent une datation plus tardive notamment pour la série à la grosse tête *(LT. 5368, 5390, 5527, 5508)* attribuée aux Séquanes *(?) (début du premier siècle, voir le deuxième siècle avant J.-C.)*. Rien ne permet de dater précisément la série à la tête diabolique, mais on peut cependant affirmer qu'elle a eu une large diffusion *(surtout dans les environs de Tours)* durant le premier siècle avant J.-C. et a été fréquemment surmoulée. Finalement l'appartenance de ce type à l'ensemble appelé "petits billons armoricains" permet une datation, car ceux-ci sont généralement découverts dans des contextes stratigraphiques donnant une fourchette allant de - 40 à -10.

Nous avons ainsi une hypothèse de l'évolution des petits billons Andécaves sur une durée d'environ un siècle. Il est à noter que celle-ci chevauche deux époques importantes de la fin de la période gauloise où ont été produites semble-t-il des unités monétaires bien distinctes :

• Période de l'indépendance : statère et quart de statère.
• Période gallo-romaine : petit billon d'une valeur du 1/12 de statère *(?)* ou d'une obole *(?)*.
• Sur les deux périodes *(?)* : potin.

Toutes ces hypothèses demandent à être validées par des études à venir. C'est seulement à la lumière de toutes ces informations que nous pourrons nous faire une "idée vraie" de ce petit monnayage fort intéressant. ■

BIBLIOGRAPHIE

• ESSAI D'INTERPRÉTATION DES TYPES DE QUELQUES MÉDAILLES MUETTES ÉMISES PAR LES CELTES-GAULOIS
A. Jeuffrain, 1846.

• NOTICE D'ARCHÉOLOGIE ARMORICAINE, MONNAIES D'OR IMITÉES DE SYRACUSE
J.-B. Colbert de Beaulieu, 1954.

• Notices d'archéologie armoricaines, à l'occasion d'une trouvaille inédite des environs de Fougères : "LA MONNAIE DE POTIN "À LA TÊTE DIABOLIQUE", J.-B. Colbert de Beaulieu, 1961.

• Annales de Bretagne tome LXXIII n° 1, "LA DÉCOUVERTE D'UN PETIT BILLON VÉNÈTE À ST-PIERRE-DE-QUIBERON"
J.-B. Colbert de Beaulieu, 1966.

• Revue Numismatique, VI série, tome XIII, 1971, "LES MONNAIES DES PEUPLES BELGES PORTANT UNE TÊTE HUMAINE DE FACE"
S. Scheers.

• "CORPUS DES TRÉSORS MONÉTAIRES ANTIQUES DE LA FRANCE"
par G. Aubin, tome 3, Pays de Loire, SFN 1984.

• "LE TRÉSOR DE LA CHALOIRE À ANGERS"
M. Gruet, 1989.

• B.A.R.222, "PETIT NUMÉRAIRE DE BILLON ÉMIS DURANT ET APRÈS LA CONQUÊTE ROMAINE DANS L'OUEST DE LA GAULE"
Katherine Gruel et Alain Taccoen, 1992.

RESTITUTION DE DENIERS À HOËL II APRÈS UNE TROUVAILLE ANCIENNE DE DENIERS BRETONS DE CONAN II À HOËL II

Gérard BARRÉ/Alain NAËL

NOUS PUBLIONS AUJOURD'HUI une trouvaille ancienne de deniers bretons du XIe siècle. Cette trouvaille est venue dans nos mains en l'état. Nous ne savons où elle fut faite ni si nous en avons reçu la totalité. Les enseignements en sont donc plus limités ; de plus, l'ensemble a été dispersé avant qu'une analyse métrologique n'ait été faite.

La trouvaille se compose de 24 deniers, très homogènes par leur bonne qualité de frappe :

• 12 sont du type au monogramme dit "inspiré du monogramme des deniers du Mans", et portent au droit :

+ CONANUS COM 7
+ CONANNUS CONES 2
+ CONANUS COM 2
Illisible 1

et au revers REDONIS CIVIS, et ses variantes.

• 11 sont anonymes au monogramme composé de quatre croissants accostés de deux triangles entourant une barre terminée par deux tirets et accostée de deux points, disposés systématiquement par rapport au centre de la monnaie.

Autour, légende "+ DUX BRITANIAE" ou "DUX BRITANAE".
Revers : + REDONIS CIVITAS.

• 1 est de Hoël II à monogramme $\overset{\Omega}{\underset{\bullet\bullet\bullet}{HL}}$ (on sait qu'au Moyen Âge le Ω sur un mot est un signe d'abréviation), avec les mêmes légendes au droit et au revers que les deniers ci-dessus (encadré dans les planches).

Qu'en déduire ?

• Que les monnaies sont quasi contemporaines les unes des autres, car elles sont dans le même état de frappe et de conservation. Qui ne connaît en effet les nombreux deniers de Conan II dans tous les états imaginables et tous les titres possibles. Ce n'est pas le cas ici et la trouvaille est de qualité et de frappe homogènes, qu'il s'agisse de Hoël ou de Conan.

• Que la trouvaille, si elle est complète, a été enfouie sous Hoël II au plus tôt.

La vraie question qui se pose est plutôt : à qui attribuer les onze deniers au monogramme indéfini ? Alexis Bigot signale une trouvaille de ces monnaies près de Morlaix avec un denier de Geoffroy d'Anjou, donc postérieur à 1040.

Rappelons qu'à la mort d'Alain III, en 1040, son frère Eon de Penthièvre s'empare de la personne de son neveu Conan, âgé de trois mois, et héritier du duché. La sœur d'Alain III s'enfuit dans le Maine où elle épouse Hugues fils d'Herbert Éveille-Chiens.

Avers

Revers

En 1047, les barons bretons enlèvent Conan des mains d'Eon et le proclament duc.

Eon, entraînant avec lui le comte de Cornouaille, Hoël, entre alors en guerre avec Conan mais il est battu en 1057. La paix définitive, tant avec Eon qu'avec Hoël, n'intervient qu'en 1062. *(Là se place un autre épisode mettant en scène Rivallon, seigneur breton rebelle assiégé dans Dol par les troupes ducales, mais soutenu par le duc de Normandie Guillaume le Bâtard : de là peut-être un denier publié par M. Coativy dans son livre aux éditions Skol Breiz. Mais ceci est une autre histoire)*. Conan meurt (empoisonné ?) en 1066, et c'est l'époux de sa sœur, son ancien ennemi Hoël, qui devient duc jusqu'à sa mort en 1084.

Les monnaies de la trouvaille peuvent donc appartenir à trois "ducs" : Eon (1040-1062, qui eut des monnaies à son nom), Conan II (1040-1047-1066) et Hoël II (1066-1084). Les douze deniers "CONANUS" et le denier d'Hoël sont, sauf immobilisation, à Conan et Hoël.

Quant aux deniers au bizarre monogramme aux croissants, ils sont identiques par leur légende de revers aux deniers d'Hoël : "DUX BRITANIAE". Ils sont très probablement d'Hoël puisque plus proches de ceux d'Hoël que de ceux de Conan. Or ces derniers sont postérieurs encore aux deniers d'Eon, qui deviennent les plus éloignés des deniers d'Hoël. Les deniers au monogramme aux croissants n'appartiennent donc pas à Eon.

Mais, si ces deniers, attribués par Jean de Mey à Conan, sont à restituer à Hoël, pourquoi sont-ils anonymes ? Et que signifie le monogramme central ? On le voit, on ne lève un coin de voile que pour laisser apparaître de nouveaux mystères. ■

Avers

Revers

Denier de Conan II

Denier de "type intermédiaire"

Denier de Hoël II

Denier de Hoël II au monogramme $\overset{\Omega}{\underset{\bullet\ \bullet}{HL}}$

Notes

Alexis Bigot ("Les Monnaies du royaume et duché de Bretagne", Paris, 1857) classe les deniers de type intermédiaire à Hoël II car, ne connaissant pas les deniers au monogramme HL, il suppose que les deniers "au croissant" bouchent ainsi le trou du règne de Hoël II.

Dans sa seconde édition, J. De Mey ("Les Monnaies de Bretagne", Wemmel 1990) parle des deniers au monogramme HL (nos 48, 49, 50, 51) et donc il rétrograde les types intermédiaires à Conan.

MONNAIES BRETONNES DE CONAN II

Jean TRICHARD-NAHËL

LES TROIS MONNAIES DE CONAN II (1040-1066) ci-après ont été mises au jour dans la région de Muzillac. Hélas ! la personne qui me les a procurées n'a pu me fournir de précision sur le lieu exact de la trouvaille.

Faisaient-elles partie d'un ensemble ? Je l'ignore.

Relevé graphique

1/ Droit : Grande croix pattée centrale.
Croisette initiale.
Légende altérée : RED… TAS
Revers : Monogramme comme il apparaît par le dessin ci-contre.
Légende altérée, on lit après la croisette initiale CONAN…
Diamètre : 21 m/m.
Poids : 1,21 g

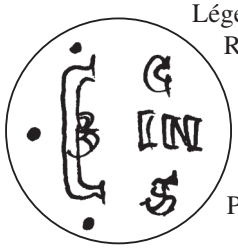

2/ Droit : Grande croix pattée centrale.
+REIDONISVITAS
Revers : Monogramme comme ci-dessus.
+CONANUScoM
Diamètre : 21 m/m - Poids : 1,23 g

3/ Droit : Grande croix pattée centrale.
+REDONISVITAS
Revers : Monogramme comme ci-dessus.
+CONANUSCOMS
Diamètre : 21 m/m - Poids : 1,24 g

Le problème de la signification de ce monogramme reste toujours posé.

On y voit un grand E qui sert à la construction d'un B suivi d'IN. À droite, en haut et en bas deux lettres : C et S.

Certains numismates y voient une copie du monogramme manceau d'Herbert. D'autres le monogramme inspiré des Foulques angevins.

Pour ma part, je reste dans l'inspiration carolingienne qui en général représente par un monogramme la titulature de l'autorité émettrice. J'y vois donc un grand E pour Eudon, BIN pour Britania et CS pour COMS (comte). La légende étant au titre de CONAN.

Nous allons voir maintenant que la situation historique peut expliquer cette graphie.

Contexte historique

À la mort de son père, CONAN II était en bas âge, un peu moins de dix ans. Sa mère Berte, fille d'Eudes II de Blois, comte de Chartres, ne put empêcher le frère d'ALAIN III de s'imposer au gouvernement du Duché. Eudon prit donc le pouvoir pendant la minorité du prince.

Rappels généalogiques

DUCHÉ DE BRETAGNE

GEOFFROY Ier
Cte de Rennes en 992 - Duc 995-1008
Ep.: Havoise, fille de Richard Ier de Normandie

ALAIN III
Duc de 1008 au 01/10/1040
Ep. : Berte, fille d'Eudes II de Chartres

EUDON
Tige des Penthièvre

CONAN II
Duc 01/08/1040 -11/12/1066
Sans alliance

HOEL de Cornouaille
Ep. : Havoise de Rennes, sœur de Conan II
Duc du chef d'Havoise 11/12/1066-13/04/1084

ALAIN IV Fergent
Duc 13/04/1084 - 1112 +1119
Ep. : 1/ Constance de Normandie, sœur de Guillaume le Conquérant
2/ Ermengarde, fille de Foulque le Réchin en 1093

BOURGOGNE

REGNAULT de Bourgogne
Ep.: Alix, fille de RICHARD II de Normandie

GUY de Bourgogne
Revendique la Normandie

NORMANDIE

RICHARD Ier de Normandie
(943-996)

RICHARD II
(996-1026)
Ep. : Judith, sœur de Geoffroy Ier

RICHARD III
(1026-1027)

ROBERT le Diable
(1027-1035)

GUILLAUME le Bâtard
(1035-1087)

ALIX
Ep. : Regnault de Bourgogne

"Combien que ce fust au grand desplaisir de Berte sa mère, qui débattoit le gouvernement luy appartenir, comme souvent il est advenu en telles choses." [1]

De même d'Argentré souligne que les seigneurs n'apprécient guère cette opération du fait des précédents d'Eudon.

1 et 2. Bertrand d'Argentré "Histoire de Bretagne" Édition 1618 (3e édition).

"De quoy murmurèrent et furent mal contens les seigneurs du Pays, lesquels ne trouvoient point bon qu'Eudon qui estoit oncle & proche à succéder au Duché, & lequel avoit fait la guerre au deffunct, eust l'enfant en main, & moins son éducation." [2]

En effet, Eudon avait contesté le partage de *"son aisné qui luy bailla la Dononée (Domnonée) qui sont les terrouers des Eveschés du Pays-Bas, dont il retint l'hommage, estant en icelle portion, le Comté de Ponthièvre, de Porhoët... mais ils tombèrent en différent du terrouer de l'esvéché de Dol & d'Alethe ores S. Malo". Un conflit éclata entre les deux frères et il fallut l'intervention de leur oncle Robert de Normandie pour "les accorder, & faire cela de bonne grâce."*

Ceci n'étant qu'une péripétie, il faut admettre que Eudon seconda son frère dans son gouvernement, et était de ce fait très capable d'assurer une vacance ou dans ce cas une curatelle.

En 1046, CONAN II se fait libérer de la tutelle de son oncle Eudon par les seigneurs et barons du pays de Bretagne réunis en assemblée.

Eudon lui, s'est engagé dans un conflit soutenant son cousin de Bourgogne (voir généalogie page 2) pour le recouvrement du Duché de Normandie. Mais Guillaume le Bâtard ne l'entend pas ainsi et ne se laisse pas supplanter par ces épigones. Il inflige au "party" une défaite à Val-es-Dunes en 1047, aidé il est vrai par le roi Henri Ier, troisième capétien direct.

Ceci dit, nous entrevoyons un peu mieux la signification du monogramme. Il est fort probable que ces monnaies aient été frappées durant la minorité de CONAN. La titulature est bien celle de CONAN *(CONANVS-COMS)*, celle d'Eudon occupe également le champ à titre de comte (C S). Donc, ce monnayage à double titulature témoigne d'une direction bicéphale, l'oncle prouvait ainsi son autorité sans spolier le neveu.

Notons que le titre de Dux n'apparaît pas. Dans leur *"Histoire féodale de Bretagne XI-XIII^es siècles"*, A. Chedeville et N.-Y. Tonnerre nous disent que CONAN dans les textes est appelé Comte, une seule charte lui attribue la dignité de DVX. ■

Muzillac, le 14 février 1994

ÉTUDE
SUR LE MONOGRAMME MONÉTAIRE DE CONAN II ET SUR L'ERREUR QUI FAIT DE CE MONOGRAMME UN EMPRUNT DE CELUI D'ERBERT DU MANS

CONAN II (1040-1066)

par LECOQ-KERNEVEN

"Alexis Bigot a publié ses réflexions sur le monogramme de Conan II en 1857 ; Lecoq-Kerneven, en 1867. Le sujet reste d'actualité. Comme la brochure de 1867 est évidemment difficile à retrouver aujourd'hui, nous avons pensé que le mieux était de reproduire intégralement l'étude très intéressante qu'elle contient."

ALAIN III, chargé par Robert, duc de Normandie, son cousin, partant pour la Terre-Sainte, de la tutelle de son fils Guillaume, était passé dans le duché normand pour assurer les droits de son pupille, lorsqu'il mourut tout à coup, empoisonné à Vimoutier, dans le pays d'Auge, Basse-Normandie, le 1er octobre 1040.

Il laissait au berceau un enfant de trois mois.

Cet enfant était Conan II.

Alain III, son père, avait eu à réprimer, pendant un règne de trente-deux années, de 1008 à 1040, des révoltes, ou à défendre ses droits et même sa couronne, d'abord contre Judicaël, son oncle (1024), et ensuite contre Eudon Ier, son frère, comte de Porhoët, tige de la maison de Penthièvre.

à la mort d'Alain III, Eudon reprend immédiatement ses prétentions, s'empare de son neveu, Conan II, qu'il détient dans un château fort, *et bat monnaie en son propre nom pour la Bretagne*.

Les seigneurs bretons craignant que l'ambition du comte de Porhoët ne lui inspirât le coupable dessein d'attenter à la vie de son neveu, son pupille et son souverain, formèrent le projet de l'enlever du château où il était détenu. Ils y réussirent, et proclamèrent l'année suivante Conan II, souverain de Bretagne. À la tête de ces hauts barons était le comte de Rennes Geoffroy, frère de Conan (1047).

Il était nécessaire de rappeler ces événements historiques, parce que tout à l'heure ils vont jeter un grand jour sur le monogramme de Conan II.

C'est ainsi que nous avons toujours aimé à éclairer tour à tour la numismatique par l'histoire, et celle-ci par les monuments que les monétaires de tous les temps nous ont laissés.

Le monogramme de Conan II a été frappé après la délivrance de ce prince, c'est-à-dire depuis 1048 jusqu'à 1066. Après 1066, il a été imité par Geoffroy, comte de Rennes, et très probablement aussi par Hoël II au commencement de son règne.

Jusqu'ici, on avait considéré ce monogramme comme étant celui d'Erbert du Mans. Nous nous sommes toujours élevés contre cette erreur, et dans une précédente Étude sur un denier de Conan Ier présentant le type à la tête turonienne, nous avions protesté contre cette imitation du type manceau par les rois ou ducs de Bretagne. Selon nous, le simple rapprochement de ces monnaies suffit pour faire reconnaître *deux types* parfaitement distincts et même sans affinité, sans parenté entre eux, et l'on peut s'en assurer par la comparaison de ces deux types que nous plaçons ici sous les yeux du lecteur. (Voir la planche, nos 1 et 2). Au premier coup d'œil, on peut saisir leurs dissemblances, que nous rendrons de plus en plus sensibles à mesure que nous avancerons dans cette étude.

Ainsi, non seulement ce n'est pas le type manceau que Conan II a imité, mais Conan II est le créateur d'un type à lui, d'un type national, c'est-à-dire propre au pays tout entier, à la souveraineté duquel il avait été élevé par les seigneurs bretons qui s'étaient réunis pour le délivrer des mains du comte de Porhoët ; ou, pour être plus juste et dire plus vrai, ce sont les seigneurs eux-mêmes qui ont créé ce symbole, l'un des plus intéressants et l'un des plus remarquables de la numismatique bretonne.

Lorsqu'on examine ce type de Conan, on y reconnaît un monogramme. Mais ce monogramme se peut-il décrire comme l'a fait M. Bigot au n° 82 de la page 41 de son *Essai sur les monnaies de Bretagne*, et M. Poey-d'Avant dans les *Monnaies féodales de France ?*

Voici la description donnée par ces deux numismates. Et d'abord, voici l'exemplaire décrit par M. Bigot (voir la pl., n° 2) :

"N° 82 ✠ CONANVS COM – Monogramme composé d'un **C** et d'un **B**, accosté à droite d'un **I** et d'un **N** posé en fasce, accompagné en chef d'un **C**, accosté à droite d'un **TRAIT AIGU**, en pointe d'un **2** debout. Sous le **C** un petit **T**

℟. ✠ REDONIS CIVI ICVS – Croix pattée.

Denier de bon billon ; 26 gr. Pl. VI, n° 9."

Col. Aussant, aujourd'hui notre propre collection.

Lorsque l'on a lu la longue description de l'avers que nous venons de reproduire, que sait-on ? Absolument rien. On reste dans l'inconnu.

Retenons de cette description que M. Bigot trouve dans ce monogramme les lettres **C' N I2 . B. T.** C'est tout près de la découverte. Il n'y a que la valeur d'un sigle à pénétrer.

M. Poey-d'Avant ne suit point l'exemple de M. Bigot. Il ne fait point de description, mais d'un mot il tranche le nœud gordien, p. 46 de son ouvrage des *Monnaies féodales de France*, 1er vol., n° 216. ✠ CONANVS COMES – *Monogramme dégénéré d'Erbert du Mans*. C'est net et carré ! Monogramme dégénéré d'Erbert ! Cela ne souffre pas de contradiction : c'est d'une vérité absolue !

Ainsi, voici entre nos mains le plus beau des exemplaires connus, il est fleur de coin, toutes les lettres, y compris le monogramme, ressortent admirablement, chaque partie est entière, d'un fini parfait pour l'époque. Qu'importe ? c'est un monogramme dégénéré, et il est d'Erbert du Mans. Peut-on, sans recherches, sans examen critique, trancher ainsi une question numismatique ?

Non, répondrons-nous, ce monogramme empreint sur les monnaies de Conan II n'est point le monogramme d'Erbert, et il n'est point un monogramme dégénéré.

Ainsi, ce monogramme n'est même pas épelé ; car, bien épelé, le monogramme se lirait. Notre tâche aujourd'hui est de le faire lire et non d'en donner une description ; notre tâche est d'expliquer ce qui a paru jusqu'ici indéchiffrable et de révéler ce qui semble inconnu.

Dans notre Étude sur le denier à la tête de Conan Ier, p. 5 et 6, nous disions en *parlant du type des Erbert du Mans emprunté par Conan II* : "En nous exprimant ainsi nous suivons les errements de nos devanciers ; cependant notre opinion est loin d'être fixée sur *ce prétendu emprunt.*"

Et allant beaucoup plus loin, trop loin certainement, nous ajoutions : "Nous inclinons au contraire à penser que le *type dit Erbert* fut un emprunt fait par les comtes du Mans à la monnaie des ducs de Bretagne. Nous espérons le démontrer à l'aide de documents que nous nous occupons de réunir."

C'était aussi là de notre part une erreur. Les comtes

du Mans n'ont pas plus emprunté un type aux rois [1] et ducs de Bretagne que ceux-ci n'ont copié les types des comtes du Maine. Chacun de ces souverains a voulu créer, à l'exemple des rois francs, et à l'époque où nous sommes, à l'exemple des rois carlovingiens un monogramme qui lui fût propre.

Avant d'aller plus loin dans l'examen du monogramme de Conan, arrêtons-nous à celui d'Erbert ; lisons-le nettement, et basons nos principes. Ce monogramme, auquel nul ne peut faire objection, sera donc notre premier guide, et en l'analysant nous signalerons les différences capitales existant entre lui et le monogramme de Conan.

Analyse du monogramme d'Erbert

✠ **COMES CENOMANIS** – Monogramme d'Erbert. Ꝛ. ✠ **SIGUM DEI VIVI.**

Voir la planche, n° 1er.

Et tout d'abord, remarquons que le *titre du prince étant dans la légende, le nom seul du comte formera un monogramme* remplissant le champ de la monnaie.

C'est dès ici une différence essentielle et un contraste frappant avec les deniers de Conan II, car ceux-ci portent *inscrits dans la légende le nom du prince*, à l'inverse de ceux d'Erbert, *qui n'y inscrivent que le titre*.

Posons donc dès ce moment comme principe que, puisque nous trouvons le *nom de Conan dans la légende*, nous n'avons plus à le rechercher, et nous *ne devons pas le retrouver dans le monogramme* qui remplit le champ.

Au contraire, pour la monnaie mansaise, le titre du prince étant dans la légende, c'est dans le monogramme qu'il faut *rechercher* et *que l'on doit lire son nom*. Pour faire cette lecture, nous devons analyser, avec le plus grand détail, le nom inscrit dans le champ objet du monogramme : ce nom est *Erbertus*, nom latin Erbert. (Pl., n° 1.)

La première lettre, la lettre majuscule, la lettre *monogrammatique* est l'**E**. – Voilà la lettre *initiale et génératrice*. L'**E** est deux fois dans le nom d'**ERBERTUS**, et il sert deux fois à former *deux lettres du nom* en même temps que les *deux premières syllabes ErbEr*.

1° *Il forme deux autres lettres* ; en effet, entre les deux premiers traits de l'**E** nous trouvons l'**R** engendré par la partie supérieure de l'**E** générateur, ce qui forme la première syllabe **ER** (suivre sur la monnaie, pl., n° 1) [1] ;

2° Dans la deuxième partie, ou dernière moitié de l'**E**, nous trouvons le **B** engendré encore par cette lettre majuscule. Nous avons donc ici la seconde syllabe **BER**, – ce qui nous donne *les deux premières syllabes* **ERBER**.

Nous trouvons à la suite de l'**E** monogrammatique le **T** en petite lettre majuscule, qui est lui-même lettre *initiale et génératrice* de la troisième syllabe **TvS**. – En effet le **v** se forme à l'aide du **T**, par un trait qui vient rejoindre dans la forme du **V** le pied vertical du **T**. Au-dessous de cette dernière lettre s'inscrit l'**S**, lettre finale de la syllabe **TVS** et du nom entier. Réunissant ces trois syllabes ainsi formées, nous avons le nom complet, **ERBERTVS**.

Cette analyse est d'une scrupuleuse exactitude et ne peut être contredite.

Mais si du symbole d'Erbert nous passons à l'examen du revers de sa monnaie, quelle différence encore plus frappante entre les deniers bretons et mansais ! Et pourtant, si le prince breton avait imité servilement la monnaie mansaise, ce qu'il aurait dû prendre, c'est le revers tout entier, et cette belle devise écrite en légende autour de la croix : *Signum Dei vivi*. La croix ! signe, témoignage du Dieu vivant.

Au lieu de cette devise, quelle légende inscrit autour de la croix du revers le denier conanien ? *Redonis Vitas !* Légende immobilisée, insignifiante, qui n'a rien de la grandeur de la belle devise que nous rappelions tout à l'heure. Si une formule devait appeler l'imitation, c'était à coup sûr cette légende : *Signum Dei vivi*. Eh bien ! non, tant on était loin de copier, encore plus loin de faire une imitation servile de la monnaie mansaise ! On n'y songeait même pas, on n'en avait aucune préoccupation. Il existait à la légende du revers une antique formule *Redonis* qui avait déjà traversé des siècles, on l'avait immobilisée, on la gardait autour de la croix comme une chose consacrée par le temps ; et l'on se serait peut-être fait scrupule d'y toucher.

Ainsi, pas plus le revers que l'avers des deniers du Maine n'est imité par les deniers de Bretagne. Répétons-le, ils sont deux types complètement distincts, complètement indépendants l'un de l'autre. Aussi appelons-nous l'époque des Conan la première période de l'autonomie monétaire bretonne.

Mais concluons.

C'est que déjà est démontrée une profonde différence entre la monnaie bretonne et la monnaie mansaise. Et de ce moment peut-on dire que le monogramme breton soit celui du Mans, dégénéré ? Répondons d'un mot : Il n'existe même pas d'**E** dans le monogramme conanien. Cette lettre *capitale et génératrice* dans le monogramme du Maine n'a pas d'*existence* dans celui de la Bretagne. Mais n'anticipons pas.

Nous venons de faire la lecture du monogramme d'Erbert. Pour l'expliquer et le rendre visible, dans toutes ses parties, à tous les regards, nous avons dû l'analyser scrupuleusement. Nous avons choisi ce type, parce qu'on le confond avec celui de Conan, *qu'on en fait sortir comme une dégénérescence*, et que nous avions depuis longtemps à cœur de démontrer cette erreur.

De l'analyse qui précède, il ressort et nous devons poser en principe :

1° Que le monogramme de la fin du Xe siècle, jusqu'aux deux tiers du XIe siècle, renferme *toujours une capitale et dominante*, et que nous appelons *monogrammatique* ; que cette lettre, destinée à fixer surtout l'attri-

1. En disant aux *rois* de Bretagne, nous parlons le langage de la numismatique bretonne, car jusqu'à Alain II inclusivement, le titre frappé sur les monnaies de la péninsule armoricaine par les princes de l'époque carlovingienne est celui de Rex ou Rix. On trouve une ou deux exceptions sur des *monnaies anonymes*. Nous reviendrons sur ce sujet dans le cours de cette Étude.

1. Nous prions instamment le lecteur de suivre cette analyse avec les numéros de la planche sous les yeux. Les monogrammes que nous analysons ne peuvent être compris qu'en suivant avec le plus grand soin leur analyse sur les monnaies que représente scrupuleusement notre planche.

bution, est *toujours nationale* en Bretagne, c'est-à-dire la *lettre initiale du nom du pays ou plutôt du peuple ;*

2° Que cette lettre *capitale,* rayonnant sur tout le monogramme, est *génératrice* ; c'est-à-dire qu'elle concourt à former non seulement d'autres lettres, mais encore à former des syllabes dans lesquelles elle entre, même avec ses dérivés ou lettres qu'elle a engendrées, en se répétant, autant de fois qu'il y a lieu, pour former ces syllabes.

Ces principes posés, nous devons passer au monogramme de Conan II.

Sigle du symbole conanien

Parmi les nombreux deniers au nom de Conan que nous avons étudiés, nous en avons rencontré deux dont la *légende* présentait dans le titre **COMES** que prenait le prince, *un signe*, ou sigle, *au lieu de la voyelle* aidant à former la première syllabe de ce titre, c'est-à-dire la syllabe **COM**, qui se trouve ainsi écrite : **C'M**, trait aigu à la place de l'**O** (voir pl., n° 3). Nous en avons conclu que *si ce même signe, précédé et suivi de deux consonnes, se retrouvait soit dans une légende, soit dans un monogramme, il aurait nécessairement la même signification, et qu'il devrait représenter la même voyelle à laquelle il est substitué*. Or, c'est ce même sigle que nous retrouvons dans le monogramme conanien. Appliquons donc notre règle, et nous avons la clef du monogramme de Conan II, nous pouvons le lire, et sa lecture nous offre un sens naturel, sans ambiguïté, sans ambages, nous donnant une satisfaction complète à tous égards, car il est en harmonie parfaite avec les événements du temps au milieu desquels il s'est produit.

Onanus. (Pl., n° 3)

Nous devons d'abord reproduire ici le denier où se rencontre le signe ou sigle qui a été notre guide. Ce denier est inédit. Sous ce rapport, il présente un intérêt de plus, et il offre aussi une particularité remarquable. La lettre **C** de Conannus est supprimée : **ONANVS**.

Av. ✠ **O** N S **C'M** – Monogramme conanien.

✠ **RIDONIS ITIAS** – Croix pattée.

Denier de billon ; 13 décigr. (Coll. Lecoq-Kerneven).

En examinant ce denier, nous voyons dans la légende de l'avers que la première syllabe du titre souverain, **COMES**, est écrite ainsi : **C'M**, c'est-à-dire qu'*un trait aigu* posé entre le **C** et l'**M** remplace la lettre **O**, et devient un signe particulier, par une bizarrerie fort commune dans ce temps glorieux du monogramme, où les armoiries n'existent point encore, et cependant ne vont pas tarder à apparaître.

Pour avoir le monogramme conanien exact et complet, nous nous basons sur des exemplaires d'une conservation hors ligne que nous possédons. À l'aide de ce sigle, nous expliquons le monogramme et nous le lisons avec la plus grande facilité.

Le trait ou l'*accent* placé à la suite du **C**, substituant la lettre **O**, il en résulte que **C'** ou **C`** est égal à **CO** ; c'est son équipollent. Le *trait aigu* remplace l'**O**.

C' ou **C`**, avec le trait aigu à droite ou à gauche (car on trouve ces deux formes), devant se lire **CO,** nous n'avons plus qu'à suivre *en rétablissant la lettre **O** à la place occupée par l'accent*.

Analyse du monogramme conanien

Ce monogramme se divise en deux parties, et nous ouvrirons tout d'abord la seconde partie avec la clef que nous possédons actuellement.

Le monogramme est écrit **C'** c'est-à-dire **CO**

N N
S S

verticalement disposé [1].

Reproduite en lettres posées selon l'usage ordinaire, cette partie du symbole donne la syllabe *cons*, abréviatif de *consul*.

Consul, tel était le mot à trouver ; et ce *mot-énigme* trouvé, nous devrons forcément, même par la seule voie de l'induction, connaître le mot de la première partie du monogramme. Ce mot est **BRIT**, abréviatif de **BRITANORVM**. La lettre symbolique le signale au premier coup d'œil.

Avant d'établir cette seconde partie de notre analyse, c'est le lieu et le moment, ce nous semble, d'examiner et de contrôler les opinions qui se sont produites sur le symbole de Conan, car nous ne devons laisser derrière nous aucune observation importante digne d'une critique sérieuse.

Examen et critique des opinions sur le monogramme de Conan.

Tous les numismates qui se sont occupés un peu sérieusement de la numismatique bretonne (M. Poey-d'Avant excepté) ont voulu reconnaître ou ont au moins soupçonné dans la marque centrale des deniers de Conan le nom national **BRIT** ; et ils avaient raison, mais le *mot-énigme* échappant, le symbole leur échappait aussi.

M. Poey-d'Avant, dans son ouvrage sur les monnaies féodales, page 49, 1er vol., abordant l'examen de cette opinion, s'exprime ainsi : "On a voulu établir que le monogramme de Conan devait s'expliquer par le mot **BRITANIE.** Cela me paraît un peu difficile à prouver, surtout si on le prend tout à fait à son origine ; tout au plus pourrait-on dire que plus tard, et quand il commence à dégénérer, on

1. La forme verticale est un mode du monogramme ; et c'est à ce mode qu'appartiennent les symboles d'Erbert et de Conan, c'est le seul rapport qui existe entre eux, la forme ! et encore cette forme se modifie déjà dans le monogramme conanien. On peut dire que tout est dissemblance dans ces deux types. Nous reviendrons à ce mode *vertical mi-parti*, formule qui n'avait pas encore été donnée. Si l'on veut voir une suite de symboles dans toute la netteté de la forme mi-parti, il faut se reporter à la pl. XXIX, depuis le n° 17, jusqu'au n° 5 de la planche XXX des *Monnaies féodales de France,* par Poey-d'Avant. Quelques deniers de Conan présentent l'**S** couché, quelques-uns même l'**N** et l'**S**. Ces lettres restant superposées, le monogramme reste toujours vertical mi-parti. Son caractère n'en est point altéré, et notre formule est si juste qu'elle s'applique aussi exactement à la première qu'à la seconde disposition.

bution, est *toujours nationale* en Bretagne, c'est-à-dire la *lettre initiale du nom du pays ou plutôt du peuple ;*

2° Que cette lettre *capitale,* rayonnant sur tout le monogramme, est *génératrice* ; c'est-à-dire qu'elle concourt à former non seulement d'autres lettres, mais encore à former des syllabes dans lesquelles elle entre, même avec ses dérivés ou lettres qu'elle a engendrées, en se répétant, autant de fois qu'il y a lieu, pour former ces syllabes.

Ces principes posés, nous devons passer au monogramme de Conan II.

Sigle du symbole conanien

Parmi les nombreux deniers au nom de Conan que nous avons étudiés, nous en avons rencontré deux dont la *légende* présentait dans le titre **COMES** que prenait le prince, *un signe*, ou sigle, *au lieu de la voyelle* aidant à former la première syllabe de ce titre, c'est-à-dire la syllabe **COM**, qui se trouve ainsi écrite : **C'M**, trait aigu à la place de l'**O** (voir pl., n° 3). Nous en avons conclu que *si ce même signe, précédé et suivi de deux consonnes, se retrouvait soit dans une légende, soit dans un monogramme, il aurait nécessairement la même signification, et qu'il devrait représenter la même voyelle à laquelle il est substitué*. Or, c'est ce même sigle que nous retrouvons dans le monogramme conanien. Appliquons donc notre règle, et nous avons la clef du monogramme de Conan II, nous pouvons le lire, et sa lecture nous offre un sens naturel, sans ambiguïté, sans ambages, nous donnant une satisfaction complète à tous égards, car il est en harmonie parfaite avec les événements du temps au milieu desquels il s'est produit.

Onanus. (Pl., n° 3)

Nous devons d'abord reproduire ici le denier où se rencontre le signe ou sigle qui a été notre guide. Ce denier est inédit. Sous ce rapport, il présente un intérêt de plus, et il offre aussi une particularité remarquable. La lettre **C** de Conannus est supprimée : **ONANVS**.

Av. ✠ **O** N N **S C'M** – Monogramme conanien.

✠ **RIDONIS ITIAS** – Croix pattée.

Denier de billon ; 13 décigr. (Coll. Lecoq-Kerneven).

En examinant ce denier, nous voyons dans la légende de l'avers que la première syllabe du titre souverain, **COMES**, est écrite ainsi : **C'M**, c'est-à-dire qu'*un trait aigu* posé entre le **C** et l'**M** remplace la lettre **O**, et devient un signe particulier, par une bizarrerie fort commune dans ce temps glorieux du monogramme, où les armoiries n'existent point encore, et cependant ne vont pas tarder à apparaître.

Pour avoir le monogramme conanien exact et complet, nous nous basons sur des exemplaires d'une conservation hors ligne que nous possédons. À l'aide de ce sigle, nous expliquons le monogramme et nous le lisons avec la plus grande facilité.

Le trait ou l'*accent* placé à la suite du **C**, substituant la lettre **O**, il en résulte que **C'** ou **C`** est égal à **CO** ; c'est son équipollent. Le *trait aigu* remplace l'**O**.

C' ou **C`**, avec le trait aigu à droite ou à gauche (car on trouve ces deux formes), devant se lire **CO,** nous n'avons plus qu'à suivre *en rétablissant la lettre* ***O*** *à la place occupée par l'accent*.

Analyse du monogramme conanien

Ce monogramme se divise en deux parties, et nous ouvrirons tout d'abord la seconde partie avec la clef que nous possédons actuellement.

Le monogramme est écrit **C'** c'est-à-dire **CO**

N N
S S

verticalement disposé [1].

Reproduite en lettres posées selon l'usage ordinaire, cette partie du symbole donne la syllabe *cons*, abréviatif de *consul*.

Consul, tel était le mot à trouver ; et ce *mot-énigme* trouvé, nous devrons forcément, même par la seule voie de l'induction, connaître le mot de la première partie du monogramme. Ce mot est **BRIT**, abréviatif de **BRITANORVM**. La lettre symbolique le signale au premier coup d'œil.

Avant d'établir cette seconde partie de notre analyse, c'est le lieu et le moment, ce nous semble, d'examiner et de contrôler les opinions qui se sont produites sur le symbole de Conan, car nous ne devons laisser derrière nous aucune observation importante digne d'une critique sérieuse.

Examen et critique des opinions sur le monogramme de Conan.

Tous les numismates qui se sont occupés un peu sérieusement de la numismatique bretonne (M. Poey-d'Avant excepté) ont voulu reconnaître ou ont au moins soupçonné dans la marque centrale des deniers de Conan le nom national **BRIT** ; et ils avaient raison, mais le *mot-énigme* échappant, le symbole leur échappait aussi.

M. Poey-d'Avant, dans son ouvrage sur les monnaies féodales, page 49, 1er vol., abordant l'examen de cette opinion, s'exprime ainsi : "On a voulu établir que le monogramme de Conan devait s'expliquer par le mot **BRITANIE.** Cela me paraît un peu difficile à prouver, surtout si on le prend tout à fait à son origine ; tout au plus pourrait-on dire que plus tard, et quand il commence à dégénérer, on

1. La forme verticale est un mode du monogramme ; et c'est à ce mode qu'appartiennent les symboles d'Erbert et de Conan, c'est le seul rapport qui existe entre eux, la forme ! et encore cette forme se modifie déjà dans le monogramme conanien. On peut dire que tout est dissemblance dans ces deux types. Nous reviendrons à ce mode *vertical mi-parti*, formule qui n'avait pas encore été donnée. Si l'on veut voir une suite de symboles dans toute la netteté de la forme mi-parti, il faut se reporter à la pl. XXIX, depuis le n° 17, jusqu'au n° 5 de la planche XXX des *Monnaies féodales de France,* par Poey-d'Avant. Quelques deniers de Conan présentent l'**S** couché, quelques-uns même l'**N** et l'**S**. Ces lettres restant superposées, le monogramme reste toujours vertical mi-parti. Son caractère n'en est point altéré, et notre formule est si juste qu'elle s'applique aussi exactement à la première qu'à la seconde disposition.

Ainsi les chartes, ainsi l'histoire confirment la solution que nous venons de donner au monogramme de Conan II, et à son tour celui-ci confirme ce que nous révèlent les chartes et ce que nous enseigne l'histoire [1].

De ce monogramme et de ces chartes, quelle lumière jaillit sur les idées du temps se rattachant encore à la grandeur et à la puissance romaines ; quelle lumière aussi sur les mœurs, sur les respects de cette époque pour une puissance déchue et dont les ruines restent encore si hautes et si imposantes ! À lire ces monogrammes et ces chartes, ne dirait-on pas, à la fin de ce XIe siècle, un pays, un peuple encore gallo-romain ?

Mais si nous pénétrons plus profondément dans les événements du temps, nous les verrons rendre le témoignage le plus certain et le plus irrécusable à notre solution. Celle-ci est si exacte, si pleinement vraie, que nous voulons y insister ; car de quelque côté que vienne la lumière, elle l'éclairera d'un jour favorable.

La formule étant donc trouvée, établissons sa raison d'être. Nous voulons aller jusque-là.

Raison d'être du monogramme de Conan II.

Eudon, comte de Porhoët, en s'emparant de son neveu Conan, s'empare en même temps du gouvernement de Bretagne et s'attribue le titre de Dux. Ayant hâte, comme on le conçoit, de faire acte de souveraineté, il frappe monnaie avec cette légende : "Eudo Dux Britanie".

Et ce qu'il y a de remarquable, c'est que l'usurpateur Eudon, dont le caractère ambitieux était indomptable, prend le premier, parmi les princes bretons, le titre de Dvx *à la suite de son nom*. Presque tous les souverains de Bretagne, jusqu'au Xe siècle, avaient frappé leurs monnaies du titre de Rex. Nous n'examinons pas ici dans quelles conditions, sous quelles influences ce fait s'accomplissait. Il y aurait là une étude fort intéressante à faire qui ne peut trouver place dans ce travail. Nous constatons le fait révélé par la numismatique, et nous parlons son langage.

Vers la première moitié du Xe siècle on lit sur des monnaies le titre de Dux. Mais ces monnaies ne sont pas signées. Le monogramme carlovingien très dégénéré qu'elles portent leur assigne la date de 930 à 950. Ainsi le titre de Dux fait son apparition sur des monnaies anonymes, un siècle avant qu'il devienne le qualificatif du nom de souverain.

Répudiant ce monnayage anonyme, Alain II, dit Barbe-Torte, signe sa monnaie et y prend le titre de roi, 937-952.

Entre Alain II et Eudon de Porhoët, Conan Ier, Geoffroy Ier et Alain III inscrivirent leur *nom seul* sur les monnaies.

Eudon, dans une situation infiniment difficile, oserait-il plus que Conan ? Il ne le peut. Il a devant lui et contre lui tous les comtes de Bretagne ; eh bien, lui, s'élevant au-dessus et dédaignant le titre de *Comes*, se déclare Dux de Bretagne. Le type monétaire Ivs, et par une dernière transformation le type de Dux, n'étaient point nés et ne devaient même apparaître que quelques années après la mort d'Eudon. Enfin, il reste acquis que c'est ce dernier prince, *simple comte de Porhoët et de Penthièvre*, qui, le premier, sur la monnaie bretonne, *fait suivre son nom* du titre de Dux.

Or, les seigneurs bretons, connaissant l'immense ambition d'Eudon, indignés de voir leur jeune souverain détenu, et craignant quelque entreprise contre sa personne, parvinrent à le délivrer et, l'année suivante, le proclamèrent souverain de Bretagne. "Les conséquences de ces actes si légitimes, c'est qu'ils durent immédiatement affirmer cette suzeraineté de leur prince, enfant de sept ans à peine, par tous les moyens en leur pouvoir, et notamment en faisant battre monnaie en son nom et à un monogramme qui rappelât sa puissance par son titre le plus élevé et dans toute son étendue." Or, les monnaies de Conan II prouvent que ce que les seigneurs bretons durent faire, ils l'ont fait.

Ces comtes des autres parties de la Bretagne, libérateurs de leur souverain, pouvaient-ils imiter les monnaies d'Eudon, comte de Penthièvre, se proclamant lui-même alors et par une remarquable nouveauté *Dux* de Bretagne, EUDO DVX BRITANIE ? Évidemment non. Ils devaient même affecter de rejeter le titre nouveau d'un maître qu'ils venaient de renverser ou dont ils venaient de déjouer les projets ; et s'ils n'attribuent à Conan que le titre de *Comes* [1], ils pouvaient du moins, dans le champ de la monnaie, relever le titre du souverain par celui de cette haute dignité dont les empereurs s'étaient honorés durant tant de siècles. Ils firent donc une innovation à la légende portant le titre du prince. Ils ne donnèrent point à leur pupille (c'est à juste titre que l'on peut ainsi appeler leur souverain, enfant sauvé par eux), ils ne donnèrent point, disons-nous, à leur pupille, le titre de Dux, ils inscrivirent pour la *première fois* sur les monnaies bretonnes le titre de COMES – compagnon – oui, leur souverain qu'ils venaient de délivrer, c'était leur compagnon, leur ami par excellence. Et ce titre sera porté par les plus hauts seigneurs, par les plus grands princes. Le frère de Saint-Louis s'en glorifiera. COMES était, dans la situation, le plus heureux titre que les seigneurs bretons pussent alors choisir, et ce titre, d'ailleurs, ils le vont glorifier aussi en le couronnant de la dignité de *consul*.

La monnaie qu'ils font frapper est vraiment autonome. Ils devaient rejeter le monogramme *du nom*. Qu'en avaient-ils besoin ? Le nom tout entier, ils le mettaient dans la légende ; la marque centrale doit donc offrir un autre symbole. Que dans le champ des monnaies, dont les légendes ne rappelaient d'un côté que la ville ou le lieu où elles étaient frappées, et de l'autre part que les titres du prince, que dans le champ de ces monnaies on

1. Nous avions lu le monogramme – Conan, *brit consul*, avant de connaître l'acte d'Alain IV, dont nous venons de rappeler les termes. Que l'on juge de notre satisfaction en voyant confirmer par des titres la traduction que nous avions faite.

1. Chose bien remarquable ! Ce titre de *Comes* émanait si certainement de la volonté des seigneurs bretons, que Conan II est le *seul souverain* de Bretagne qui l'ait frappé sur ses monnaies. Depuis l'époque mérovingienne jusqu'à Conan II, l'œuvre monétaire de notre pays n'inscrit que deux titres, celui de Rex et de Dux. Après Conan II, elle n'inscrit nul autre titre que celui de Dux. Quel éclatant témoignage rendu à la doctrine que nous développons dans cette Étude, et aux solutions historiques que nous donnons.

Ainsi les chartes, ainsi l'histoire confirment la solution que nous venons de donner au monogramme de Conan II, et à son tour celui-ci confirme ce que nous révèlent les chartes et ce que nous enseigne l'histoire [1].

De ce monogramme et de ces chartes, quelle lumière jaillit sur les idées du temps se rattachant encore à la grandeur et à la puissance romaines ; quelle lumière aussi sur les mœurs, sur les respects de cette époque pour une puissance déchue et dont les ruines restent encore si hautes et si imposantes ! À lire ces monogrammes et ces chartes, ne dirait-on pas, à la fin de ce XIe siècle, un pays, un peuple encore gallo-romain ?

Mais si nous pénétrons plus profondément dans les événements du temps, nous les verrons rendre le témoignage le plus certain et le plus irrécusable à notre solution. Celle-ci est si exacte, si pleinement vraie, que nous voulons y insister ; car de quelque côté que vienne la lumière, elle l'éclairera d'un jour favorable.

La formule étant donc trouvée, établissons sa raison d'être. Nous voulons aller jusque-là.

Raison d'être du monogramme de Conan II.

Eudon, comte de Porhoët, en s'emparant de son neveu Conan, s'empare en même temps du gouvernement de Bretagne et s'attribue le titre de Dux. Ayant hâte, comme on le conçoit, de faire acte de souveraineté, il frappe monnaie avec cette légende : "Eudo Dux Britanie".

Et ce qu'il y a de remarquable, c'est que l'usurpateur Eudon, dont le caractère ambitieux était indomptable, prend le premier, parmi les princes bretons, le titre de Dvx *à la suite de son nom*. Presque tous les souverains de Bretagne, jusqu'au Xe siècle, avaient frappé leurs monnaies du titre de Rex. Nous n'examinons pas ici dans quelles conditions, sous quelles influences ce fait s'accomplissait. Il y aurait là une étude fort intéressante à faire qui ne peut trouver place dans ce travail. Nous constatons le fait révélé par la numismatique, et nous parlons son langage.

Vers la première moitié du Xe siècle on lit sur des monnaies le titre de Dux. Mais ces monnaies ne sont pas signées. Le monogramme carlovingien très dégénéré qu'elles portent leur assigne la date de 930 à 950. Ainsi le titre de Dux fait son apparition sur des monnaies anonymes, un siècle avant qu'il devienne le qualificatif du nom de souverain.

Répudiant ce monnayage anonyme, Alain II, dit Barbe-Torte, signe sa monnaie et y prend le titre de roi, 937-952.

Entre Alain II et Eudon de Porhoët, Conan Ier, Geoffroy Ier et Alain III inscrivirent leur *nom seul* sur les monnaies.

Eudon, dans une situation infiniment difficile, oserait-il plus que Conan ? Il ne le peut. Il a devant lui et contre lui tous les comtes de Bretagne ; eh bien, lui, s'élevant au-dessus et dédaignant le titre de *Comes*, se déclare Dux de Bretagne. Le type monétaire Ivs, et par une dernière transformation le type de Dux, n'étaient point nés et ne devaient même apparaître que quelques années après la mort d'Eudon. Enfin, il reste acquis que c'est ce dernier prince, *simple comte de Porhoët et de Penthièvre*, qui, le premier, sur la monnaie bretonne, *fait suivre son nom* du titre de Dux.

Or, les seigneurs bretons, connaissant l'immense ambition d'Eudon, indignés de voir leur jeune souverain détenu, et craignant quelque entreprise contre sa personne, parvinrent à le délivrer et, l'année suivante, le proclamèrent souverain de Bretagne. "Les conséquences de ces actes si légitimes, c'est qu'ils durent immédiatement affirmer cette suzeraineté de leur prince, enfant de sept ans à peine, par tous les moyens en leur pouvoir, et notamment en faisant battre monnaie en son nom et à un monogramme qui rappelât sa puissance par son titre le plus élevé et dans toute son étendue." Or, les monnaies de Conan II prouvent que ce que les seigneurs bretons durent faire, ils l'ont fait.

Ces comtes des autres parties de la Bretagne, libérateurs de leur souverain, pouvaient-ils imiter les monnaies d'Eudon, comte de Penthièvre, se proclamant lui-même alors et par une remarquable nouveauté *Dux* de Bretagne, EUDO DVX BRITANIE ? Évidemment non. Ils devaient même affecter de rejeter le titre nouveau d'un maître qu'ils venaient de renverser ou dont ils venaient de déjouer les projets ; et s'ils n'attribuent à Conan que le titre de *Comes* [1], ils pouvaient du moins, dans le champ de la monnaie, relever le titre du souverain par celui de cette haute dignité dont les empereurs s'étaient honorés durant tant de siècles. Ils firent donc une innovation à la légende portant le titre du prince. Ils ne donnèrent point à leur pupille (c'est à juste titre que l'on peut ainsi appeler leur souverain, enfant sauvé par eux), ils ne donnèrent point, disons-nous, à leur pupille, le titre de Dux, ils inscrivirent pour la *première fois* sur les monnaies bretonnes le titre de COMES – compagnon – oui, leur souverain qu'ils venaient de délivrer, c'était leur compagnon, leur ami par excellence. Et ce titre sera porté par les plus hauts seigneurs, par les plus grands princes. Le frère de Saint-Louis s'en glorifiera. COMES était, dans la situation, le plus heureux titre que les seigneurs bretons pussent alors choisir, et ce titre, d'ailleurs, ils le vont glorifier aussi en le couronnant de la dignité de *consul*.

La monnaie qu'ils font frapper est vraiment autonome. Ils devaient rejeter le monogramme *du nom*. Qu'en avaient-ils besoin ? Le nom tout entier, ils le mettaient dans la légende ; la marque centrale doit donc offrir un autre symbole. Que dans le champ des monnaies, dont les légendes ne rappelaient d'un côté que la ville ou le lieu où elles étaient frappées, et de l'autre part que les titres du prince, que dans le champ de ces monnaies on

1. Nous avions lu le monogramme – Conan, *brit consul*, avant de connaître l'acte d'Alain IV, dont nous venons de rappeler les termes. Que l'on juge de notre satisfaction en voyant confirmer par des titres la traduction que nous avions faite.

1. Chose bien remarquable ! Ce titre de *Comes* émanait si certainement de la volonté des seigneurs bretons, que Conan II est le *seul souverain* de Bretagne qui l'ait frappé sur ses monnaies. Depuis l'époque mérovingienne jusqu'à Conan II, l'œuvre monétaire de notre pays n'inscrit que deux titres, celui de Rex et de Dux. Après Conan II, elle n'inscrit nul autre titre que celui de Dux. Quel éclatant témoignage rendu à la doctrine que nous développons dans cette Étude, et aux solutions historiques que nous donnons.

point imité, *qu'il ne pouvait même imiter*.

Résumons enfin cette discussion par la confrontation des deniers d'Erbert et de Conan :

La lettre-monogramme d'Erbert est l'**E**.	Dans le symbole de Conan, il n'existe même pas un seul **E**, et la lettre-monogramme est **B**.
Le monogramme – Erbert ne présente aucun sigle, n'a nul signe abréviatif.	Le symbole – Conan présente un sigle, un abréviatif, le *trait aigu*.
Le mi-parti à gauche offre l'**E** – monogramme sans accostement.	Le mi-parti à gauche offre le **B** monogramme accosté de deux lettres parallèles, le **C** et le **T**.
Le mi-parti à droite se forme de trois lettres.	Le mi-parti à droite se forme d'un sigle et de deux lettres.
L'ensemble symbolique offre la lettre monogramme avec ses dérivés, et une syllabe formée de trois lettres *finales* du nom du prince.	Le symbole – Conan présente la lettre monogramme avec ses dérivés et un ensemble formé d'un sigle et de quatre lettres concourant à la double expression d'un nom national et d'un titre suzerain, dont ces lettres sont les *initiales*.
Erbert ne dit que son nom au centre de sa monnaie.	Conan dit son nom dans la légende et ne le dit pas dans le type central.
Erbert ne relève son titre de comte d'aucune dignité.	Conan exprime dans son monogramme et le nom de son peuple et la haute dignité dont il est revêtu.
La forme du type d'Erbert est la verticale mi-partie pure et simple.	La forme du type conanien est plus complexe et plus étendue et semble s'avancer déjà vers une forme nouvelle, d'où viendra la dégénérescence que nous verrons dans le monogramme d'Hoël II.

Nous l'avons déjà dit : rien de commun entre les deux types Conan et Erbert, si ce n'est une sorte d'enveloppe pareille, parce qu'ils sont nés dans des temps très voisins, dans le même courant d'idées, sous les mêmes influences, et ils ont été habillés, composés selon le mode et *la mode*, – si l'on peut ainsi parler –, enfin selon le goût dominant du temps. Pour tout le reste, ils sont complètement dissemblables et ne procèdent aucunement l'un de l'autre.

Il n'est donc plus permis de dire que le symbole de Conan est celui d'Erbert, et encore celui d'Erbert dégénéré, car on est allé jusque-là. Quelle hérésie ! Oui, on est allé jusque-là, on est allé même plus loin, en disant qu'il était *une imitation servile* du type du Maine, alors que le monogramme de Conan est un monogramme parfait, alors qu'il est le monogramme vertical dans son entier développement et à sa plus haute puissance, et alors encore qu'il constitue un grand type indépendant et autonome. En effet, à aucune époque de l'œuvre monétaire accomplie dans la péninsule armoricaine, le monnayage des princes de cette contrée ne fut plus indépendant, plus autonome. Depuis Conan 1er, cette indépendance s'établit d'une manière absolue et persévère pendant plusieurs siècles.

C'est donc à tort que M. Bigot a placé l'œuvre des Conan, des Eude, des Geoffroy, des Hoël et des Alain sous la période carlovingienne. Le type cruciforme carlovingien était complètement usé, il était mort à la fin du Xe siècle dans la péninsule armoricaine, comme nous l'avons déjà établi dans notre première Étude. C'est à cette date qu'il faut fixer la fin de cette période carlovingienne et ouvrir ces temps nouveaux que nous appellerons la première période de l'autonomie bretonne. Dans une classification nouvelle que nous avons dû faire des monnaies bretonnes, c'est la dénomination que nous lui donnons. Cette Étude que nous venons de faire, celle de Eudon que nous allons incessamment publier, justifient pleinement cette dénomination nouvelle, plus conforme aux faits connus et à l'histoire. Nous avons donc placé cette Étude sous cette rubrique (voir au titre) : Première période de l'autonomie monétaire bretonne.

Nous croyons devoir, dans cette Étude historique, dire aussi un dernier mot sur le sort de Conan II.

On sait la fin fatale de ce jeune prince, mourant à 26 ans, empoisonné comme son père ; et avant ce triste dénouement, que d'épreuves ! À peine devenu majeur, il dut soutenir la guerre contre son ancien tuteur Eudon, l'ambitieux comte de Penthièvre, qui fut contraint de mettre bas les armes et définitivement réduit à son comté ; mais pendant cette seconde insurrection, Eudon avait repris son titre de duc et avait repris à battre monnaie comme duc de Bretagne. Il remplissait le champ de sa monnaie du temple tétrastyle de Lothaire : on a donc aussi de ce prince des monnaies nées de cette seconde insurrection ; mais comme celles de la première, elles sont aussi fort rares.

Conan, vainqueur du comte Eudon, délivré de son ambition turbulente, porta ses vues sur le duché de Normandie, sur lequel il prétendait élever les droits les plus légitimes, comme arrière-petits-fils de Richard Ier, duc normand. En conséquence, il avait demandé à Guillaume, le futur conquérant de l'Angleterre, qu'il se fît justice à lui-même en renonçant à la Normandie, sur laquelle il n'avait aucun droit, puisqu'il n'était qu'un bâtard ; de plus, il lui reprochait d'avoir contribué à l'empoisonnement d'Alain III, son père. Guillaume, qui faisait ses apprêts de descente en Angleterre, fut dans un extrême embarras, car il ne voulait pas restituer la Normandie, et ne pouvait y laisser assez de troupes pour la défendre. Il ne savait à quel parti s'arrêter, quand un Breton, qui avait des fiefs en Normandie, offrit à Guillaume de le débarrasser du Dux, qui allait prendre possession de la ville de Château-Gontier, dont il venait de s'emparer. Le pacte

odieux fut fait, et, comme son père, Conan II mourut empoisonné.

Et la conquête de l'Angleterre s'accomplit ! Conan debout, peut-être n'eût-elle même pas été tentée ! Moins pressé, moins imprudent, plus maître de lui-même, Conan ne fut pas mort empoisonné. Et de là, quels changements dans les destinées des peuples des Gaules et de l'Angleterre !

On aime à se rappeler le jugement que les historiens normands eux-mêmes ont porté sur ce jeune prince : "Il mourut au grand déplaisir de tous les seigneurs et sujets de son obéissance, car il était jeune, prince d'espoir, vaillant, hardy, libéral, accort, adroit à toutes armes et mérites de vertu, aimait la justice, et y avait grande assurance que s'il eût longtemps vécu, il se fût fait renommer entre les plus vaillants princes de son temps et eût augmenté en honneur et étendue son pays de Bretaigne."

Nous devons un dernier regard sur quelques particularités du monnayage qui vient de faire l'objet de cette Étude. À ce titre, nous éditons ici un denier de Conan II que M. Aussant, auquel il appartenait alors, communiqua il y a plusieurs années à la Société d'archéologie d'Ille-et-Vilaine, parce qu'il constituait une variété très curieuse des deniers de Conan et offrait des caractères tout particuliers et pleins d'intérêt. Voici ce denier :

Av. ✠ **NANVS CONES** – Monogramme de Conan.

℟. ✠ **DONIS CIVITAS** – Croix pattée.

Denier de billon ; 1 gr. 3 déc. (Col. Lecoq-Kerneven, pl., n° 4)

Ce denier présente le monogramme du prince qui l'a frappé, c'est-à-dire le symbole conanien, et non, comme on l'a dit jusqu'ici par erreur, le monogramme dégénéré d'Erbert.

Contrairement à l'usage et à tous les exemplaires connus jusqu'à ce jour, les deux premières lettres de chacune des légendes ont été systématiquement retranchées : **RE** pour le mot **REDONIS** et **CO** pour le nom **CONANVS**, d'où *Donis* et *Nanus*.

Une autre particularité : dans les deniers de Conan II il faut, pour que le monogramme soit dans la position ordinaire, que l'on place la pièce de manière que la croix après laquelle commence le mot **CONANVS** soit au milieu du côté gauche ; tandis que dans le *denier-Nanus* il faut, pour avoir le monogramme dans sa rectitude, que la croix de la légende, – disposition tout à fait anormale –, soit exactement en bas. Si on la tourne en haut, dans sa place ordinaire ou en côté, comme on le doit faire pour lire le symbole conanien, celui-ci paraît renversé ou de travers [1].

Pour clore la série des monnaies conaniennes, si remarquable, nous devons aux numismates de notre pays la publication d'un denier inédit de Geoffroi, comte de Rennes.

Geoffroy, comte de Rennes (1040-1085).

Geoffroy, frère de Conan II, reçut le comté de Rennes d'Eudon, comte de Porhoët, son oncle qui, comme nous l'avons dit dans cette Étude, s'était emparé du gouvernement de la Bretagne et de Conan, son autre neveu. En 1047, Geoffroy se mit à la tête des seigneurs bretons pour soustraire son frère à la tyrannie d'Eudon. En 1076, longues années après la mort de Conan, Geoffroy ayant fait la paix avec Eudon, s'allia avec lui pour détrôner Hoël II et se déclara indépendant en 1084. Mais assiégé dans Rennes, sa capitale, il fut vaincu et mourut en exil à Quimper, en 1085.

On attribue à Geoffroy un denier qu'il signe de son nom et comme duc de Bretagne, puisque la légende du revers est **BRITANHIE** et l'inscription du champ **IVS** ou **VIS**. On fixe la date de ce denier à l'année où il tenta de se rendre indépendant, 1084-1085. Cette attribution est en parfaite harmonie avec l'histoire et doit être acceptée, quoique par erreur, sans doute, un numismate ait présenté quelques objections.

Dans ces temps derniers il a été trouvé un précieux denier pour la numismatique bretonne. Nous n'hésitons pas à attribuer ce denier à Geoffroy, comte de Rennes ; ce prince l'a frappé comme comte de cette ville. À la première vue, nous avons pris cette monnaie pour un denier de Conan II. Il en présente le monogramme, mais la légende ne permet pas de l'attribuer à ce prince, qui n'était point maître de Rennes. On lit bien sûr toutes les espèces de Conan la légende *Redonis civitas* ; mais c'était une légende immobilisée. On ne trouverait pas une seule monnaie de Conan portant le nom d'une autre ville. Ces sortes de légendes ne révèlent donc point toujours l'atelier monétaire, à moins de circonstances particulières, comme celles où se trouve la monnaie que nous éditons en ce moment.

Geoffroy ayant sous sa main un atelier aussi puissant que celui de Rennes, fut peut-être tenté plus d'une fois d'imiter la monnaie de son frère. Cependant le fit-il sous le règne de celui-ci ? On doit se le demander et rechercher à quelle époque peut remonter l'émission de ses deniers.

Voici cette monnaie :

✠ **RIDONIS CONS** [1] – Monogramme conanien.

℟. ✠ **RIDONIS VITAS** – Croix pattée.

Denier de billon ; 13 déc. Pl., n° 5. (Col. Lecoq-Kerneven.)

Pour nous, nous ne pensons point que cette monnaie ait été frappée sous le règne de Conan. Geoffroy fut toujours attaché à son frère. Tant que celui-ci vécut, il défendit sa cause, et nous avons vu qu'il se mit à la tête des seigneurs bretons pour le délivrer des mains d'Eudon.

Mais à la mort de Conan, Geoffroy eut et pouvait avoir des prétentions à la couronne ducale ; ce serait donc après l'année 1066 que nous placerions la fabrication de ces deniers.

Nous ne nous dissimulons pas qu'il peut y avoir beaucoup de doutes sur la date de l'émission, et la raison de douter provient de la composition de la légende de l'avers. Geoffroy prend la précaution de n'y pas mettre

1. Voir *Étude de Numismatique bretonne,* de M. Aussant.

1. Nous aurions dû faire observer plus tôt que *Cons* est aussi une abréviatif de COMES ; c'est à la connaissance, à l'étude des temps où les monnaies sont nées, qu'il faut demander duquel des deux noms Consul ou Comes le monosyllabe *Cons* est l'abréviatif.

son nom, mais seulement son titre de comte de Rennes, *Redonis cons*. Cette légende était un *trompe-l'œil*, elle était évidemment composée pour faire illusion, pour tromper le regard en présentant, dans *la légende de chaque fasce*, le nom immobilisé de *Redonis*.

Cependant, cette fabrication monétaire constituait une usurpation de la part du comte de Rennes. Elle dut être arrêtée. Et Geoffroy vraisemblablement, comme Eudon, fabriqua alors des espèces au nom de Conan. Ce qui explique la grande quantité de deniers conaniens que l'on retrouve aujourd'hui, dont un assez grand nombre est d'une mauvaise fabrication et de mauvais aloi ; ce qui rend plus précieux les deniers d'une bonne exécution et d'une belle conservation.

Les deniers au nom du comte de Rennes devront être toujours d'une extrême rareté, et celui que nous éditons est le seul dont nous ayons eu connaissance jusqu'ici.

Le denier du comte Geoffroy de Rennes est l'un des premiers traits de son ambition, et lorsqu'en 1074 il se souleva pour enlever à Hoël II le duché de Bretagne, et qu'il se déclara indépendant, il n'hésita plus à battre monnaie comme souverain. À ce moment, il n'a plus de ménagements à garder, il se proclame hautement duc de Bretagne, et il a pour lui la plupart des grands feudataires bretons. Il inscrit donc son nom sur sa monnaie : **GAVFRIDVS**. Il est le duc… Mais le sort des armes en décida autrement !

Nous devons enfin faire une dernière observation. Les monnaies n^{os} 4, 5 (voir la pl.), ne nous livreraient-elles pas encore un secret monétaire ?

Les ateliers du Dux et ceux qui imitaient les monnaies ducales et qui les reproduisaient dans des conditions normales de métal et de poids, n'avaient-ils pas un sigle pour se reconnaître ? et le sigle ne serait-il pas le changement de position de la croix dans la légende ? Ces diversités de position ne sont pas rares sur les deniers au type de Conan.

Nous en avons deux exemples dans les n^{os} 4 et 5. Nous avons signalé ce changement de position sur le denier *Nanus*, tout à fait anormal ; la croix est au bas de la légende.

Sur le denier de Geoffroy, la position de la croix est peut-être plus anormale encore ; elle est en bas, dans l'angle, si l'on peut ainsi dire, dans l'angle du monogramme.

Il est évident que ces monnaies exceptionnelles, qui nous donnent aujourd'hui tant d'enseignements, offrent des changements calculés visant à un but que nous nous efforçons de découvrir et qui peut-être nous échappe encore. ■

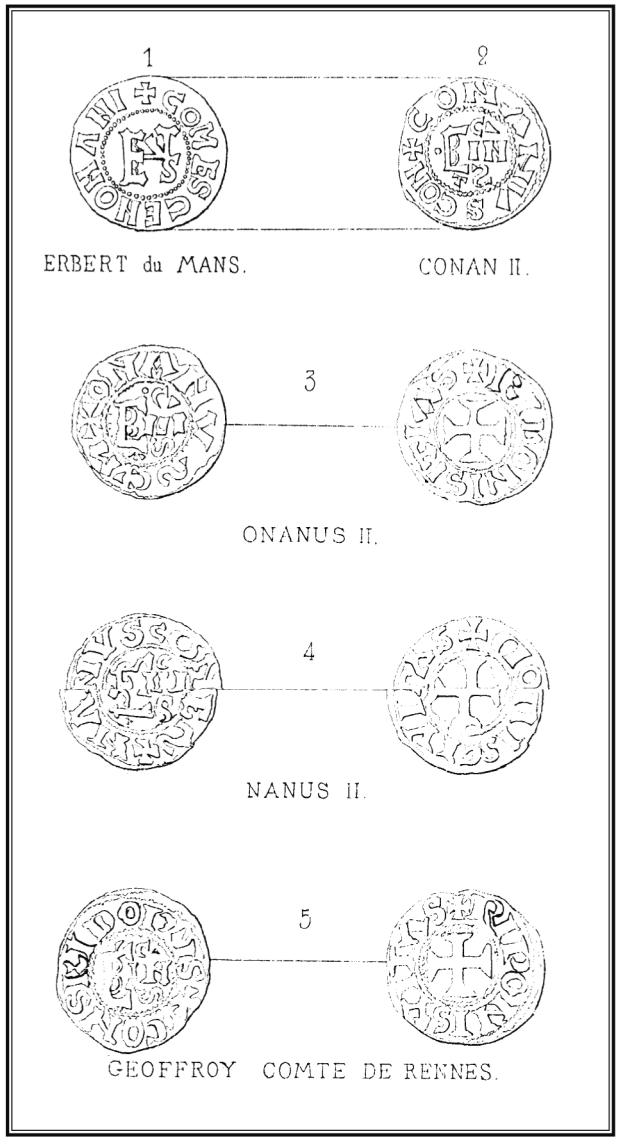

UN TRÉSOR MONÉTAIRE DES XII^{e}/XII^{e} SIÈCLES À ROCHEFORT-EN-TERRE

Jean TRICHARD-NAHËL

Partie du trésor

Composé de deniers royaux et abbatiaux.

• Deniers du roi Philippe II.

• Deniers de Saint-Martin de Tours.

Mise au jour

Ce trésor monétaire a été mis au jour il y a plusieurs décennies. J'en ai fait l'étude en 1985, hélas ! après le décès de l'inventeur qui a emporté avec lui de précieuses informations. Ses proches, que j'espérais détenteurs des confidences paternelles, n'ont pu me fournir que peu de précisions sur cette découverte ; elles sont les suivantes : la mise au jour a été faite entre Pluherlin et Rochefort-en-Terre, peut-être au Tret, à la Croix-aux-Moines ou à la Mare. *(Géographiquement et historiquement ces deux communes s'imbriquent l'une dans l'autre)*. L'étude du trésor me permettra de proposer la Croix-aux-Moines pour lieu probable de la mise au jour.

Le trésor se présentait sous forme d'un bloc verdâtre composé de monnaies soudées par l'oxydation. Quelques pièces se détachèrent du lot lors de la manipulation et me confirmèrent l'hypothèse du premier contact, c'est-à-dire qu'il s'agissait bien d'espèces très caractéristiques émises aux XII^{e}/XIII^{e} siècles, période "apogée" du règne du denier médiéval. Une monnaie moins altérée me révéla :

Au droit : PHILIPVSREX en légende circulaire. Grande croix dans le champ.

Au revers : SCSMARTINVS en légende circulaire. Basilique stylisée dans le champ.

J'entrepris un travail de nettoyage long et fastidieux par bains à base d'acide citrique à 5 %, avec eau pure à environ 30 °C. Toutes les monnaies furent sauvées. J'en dénombrais 601 ainsi réparties :

0,02 % 1 Denier esterlin d'Henry II Plantagenêt. 1/2 Denier esterlin d'Henry II Plantagenêt, obtenu en coupant le denier en deux selon les branches de la croix.

27,34 % 163 Deniers tournois du Roi Philippe II en deux types :

• 156 Deniers

avec au droit : PHILIPVSREX ou RE

au revers : SCSMARTINVS.

• 7 Deniers avec au droit :
PHILIPVSREX ou RE.
au revers : TVRONVSCIVI.

72,64 % 436 Deniers abbatiaux anonymes de Saint-Martin de Tours.

1/2 Denier abbatial anonyme de Saint-Martin de Tours, obtenu en coupant le denier en deux selon les branches de la croix.

1/4 Denier, obtenu de la même façon en coupant le demi en deux.

En considérant la composition de ce trésor en ce lieu déterminé du Broërec oriental, un grand nombre de questions vient à l'esprit, auxquelles nous allons essayer de répondre par un retour dans le contexte historique d'alors, ce qui nous permettra de mieux saisir la présence de ce monnayage du métropolitain tourangeau en ces lieux.

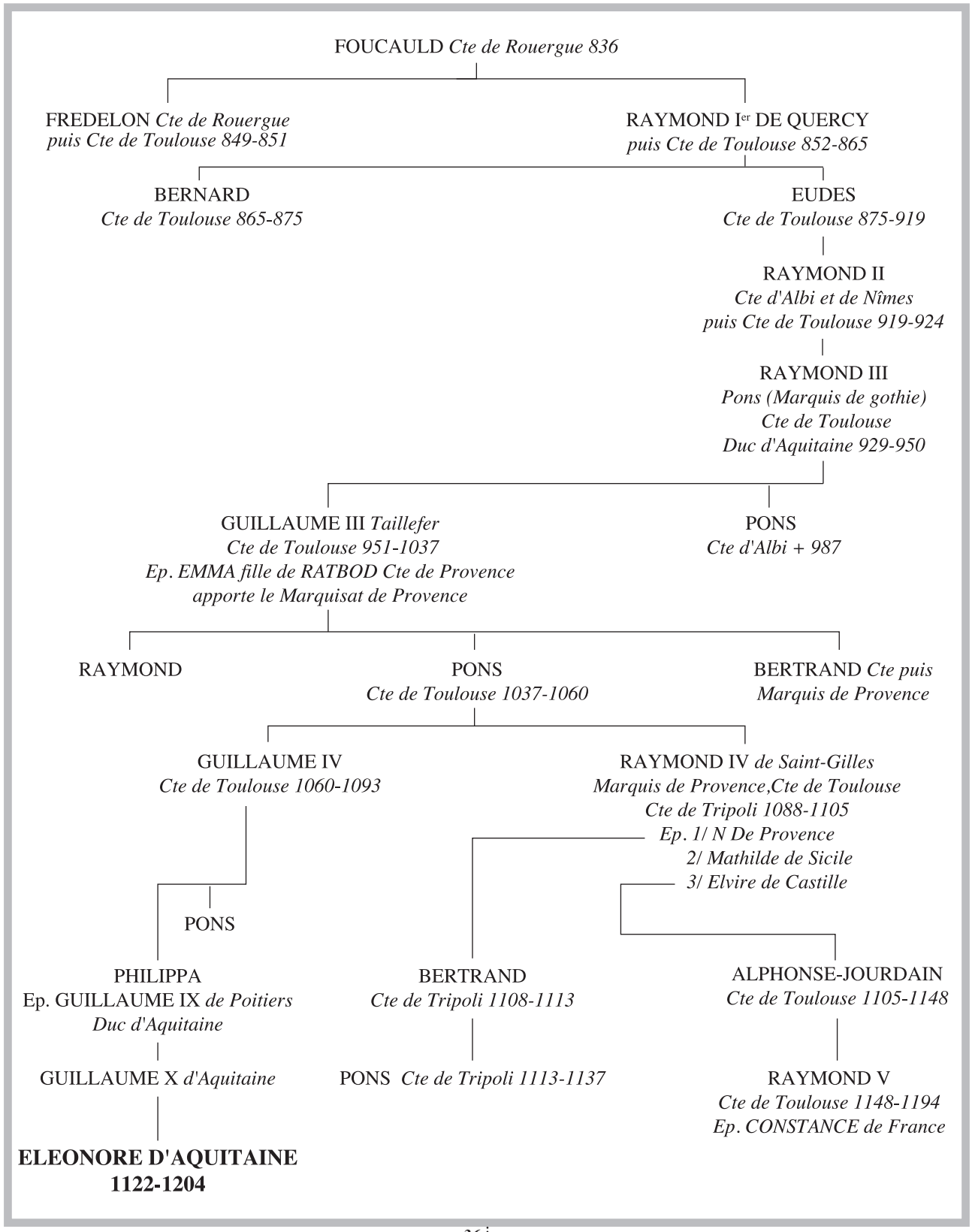

Contexte historique

Depuis le divorce survenu en 1152 entre Louis VII et Aliénor d'Aquitaine, les limites territoriales du domaine royal étaient revenues, à quelques exceptions près, ce qu'elles étaient sous les premiers capétiens directs. Amputé des possessions que la princesse d'Aquitaine avait apportées dans la corbeille royale, l'amorce de l'édifice savamment entrepris par l'excellent ministre de Louis le Gros voyait ses bases s'effondrer par cet acte discutable de Louis le Jeune qui allait déclencher un processus lourd de conséquences pour les siècles à venir.

Trois mois plus tard, la princesse d'Aquitaine épousait Henry, prince anglo-angevin. En 1154, Étienne de Blois, qui régnait alors sur l'Angleterre, disparaissait. Henry fut son successeur investi d'un immense patrimoine que lui octroie le droit féodal. En effet, Henry, deuxième du nom, était le fils de Mathilde d'Angleterre *(elle-même petite-fille de Guillaume le Conquérant, duc de Normandie)* et de Geoffroy d'Anjou, dit le Bel et Plantagenêt, comte d'Anjou et du Maine. En s'unissant à l'héritière d'Aquitaine, il voyait rentrer dans ses possessions le domaine que précédemment elle avait apporté à Louis le Jeune. Henry II, en 1154, devenait un puissant monarque qui se targuait de posséder les titres suivants :

- Roi d'Angleterre
- Duc de Normandie
- Comte d'Anjou et du Maine
- Duc d'Aquitaine, avec des prétentions sur une partie de l'Auvergne et du Languedoc (*cf. généalogie ci-avant)*.

Il devenait donc possesseur des terres de la façade atlantique s'étalant de l'Écosse aux Pyrénées, seule la Bretagne lui échappait. Conan IV lui offrira sa province. Notons toutefois, fait non négligeable, que si Henry est roi d'Angleterre, il est aussi vassal du roi de France pour ses possessions continentales.

Jean sans Terre, dernier fils du roi Henry, aurait dû méditer cette particularité du droit féodal. Henry II prend en main cette jeune monarchie créée par les vainqueurs d'Hastings, mise en place minutieusement par Guillaume. Le "Domesday book" dont nos cousins anglais ont marqué en 1986 le 900e anniversaire en est un probant témoignage.

Le roi Henry assure sa dynastie, Aliénor va lui donner entre 1153 et 1167 ; huit enfants dont certains vont marquer de façon indélébile l'histoire de cette période.

- 1153 - Guillaume
  Mort en bas âge en 1156.

- 1155 - Henry
  Mort en 1183 ; c'est sur lui que son père fondait ses espérances.

- 1156 - Mathilde
  Épouse l'empereur Henri le Lion.

- 1157 - Richard
  Roi de 1189 à 1199 - Légendaire Cœur de Lion.

- 1158 - Geoffroy
  Épouse en 1166 Constance de Bretagne.

- 1161 - Éléonore
  Épouse Alphonse VIII de Castille, elle est la mère de Blanche de Castille.

- 1165 - Jeanne
  Épouse en quatrième mariage Raymond VI de Toulouse.
- 1167 - Jean
  Roi de 1199 à 1216, connu sous le nom de Jean sans Terre.

RÈGNES PLANTAGENÊT

GEOFFROY *Cte d'Anjou et du Maine*
dit Plantagenêt
Ep. Mathilde d'Angleterre petite-fille
de Guillaume Le Conquérant

HENRY II
Roi 1154-1189
1152 ép. Aliénor d'Aquitaine

GEOFFROY VI
d'Anjou
Cte de Nantes

RICHARD Ier
1189-1199

GEOFFROY
Duc de Bretagne
Ep. Constance
de Bretagne

JEAN sans terre
1199-1216

ARTHUR Ier
assassiné en 1213

RÈGNES CAPÉTIEN

LOUIS le Gros
1108-1137
Ep. 1/ Lucienne de Rochefort
2/ Adélaïde de Savoie

LOUIS VII Le Jeune
1137-1180
Ep. 1/ Aliénor d'Aquitaine - 1152 divorce
2/ Constance de Castille
3/ Adèle ou Alix de Champagne en 1160

PHILIPPE II
1180-1223
Ep. 1/ Isabelle de Hainaut
2/ Ingeborg de Danemark
3/ Agnès de Méranie

DUCHÉ DE BRETAGNE

CONAN III Le Gros
1112-1148
Ep. Mathilde fille naturelle d'Henry 1er d'Angleterre

BERTHE
Ep. 1/ Alain le Noir
2/ Eudon II de Porhoët
1148-1156

HOËL
(désavoué)

CONAN IV Le Petit
Ep. Marguerit d'Ecosse
Meurt en 1171

CONSTANCE de Bretagne
Ep. 1/ GEOFFROY d'Angleterre
2/ Ranulf de Chester
3/ Guy de Thouars

ALIX
Ep. Pierre de Dreux dit Mauclerc en 1213

JEAN 1er Le Roux

Pour parfaire son patrimoine, Henry II va tirer parti de la succession de Bretagne et Conan IV lui facilite la tâche. En 1154, à l'avènement de Henry II, la Bretagne échappe encore aux Plantagenêt. En 1148, à la mort de Conan III, le duché revient à sa fille Berthe et son second mari Eudon II de Porhoët. Ils sont reconnus par toute la Bretagne, sauf Nantes qui proclame Hoël le fils désavoué de Conan III *(Hoël fut désavoué par Conan qui ne le reconnaissait pas comme son fils mais celui de sa femme)*. Le jeune Conan IV, fils de Berthe et d'Alain le Noir décédé en 1146, s'allie à Hoël et l'inévitable conflit s'ensuit. La mère de Conan IV profite de sa parenté pour solliciter son cousin germain Henry ; celui-ci, qui n'en demande pas tant, débarque et bat les barons bretons. En position de force, Henry obtient du faible Conan une abdication en sa faveur et négocie le mariage de son fils Geoffroy avec Constance, héritière de Conan. Jusqu'en 1181 Henry se comporte en véritable despote ; à cette date Geoffroy prend le duché en main.

Après son divorce, Louis VII, qui n'a pas d'héritier mâle, se remarie avec Constance de Castille ; l'union est stérile ; une nouvelle union est envisagée ; en 1160 le roi épouse en troisième mariage Adèle de Champagne et, en 1165, un héritier mâle voit le jour. On lui donne le nom que son aïeule, l'helléniste Anne de Kiev, avait donné à son arrière-grand-père : Philippe-Dieudonné. En 1180, Louis VII meurt.

Dès 1181, Geoffroy en parfait Plantagenêt se brouille avec son père. Il trouve pour l'épauler et l'aider le jeune roi de France, monarque depuis peu qui montre une précocité politique surprenante. Des liens amicaux *(peut-être inspirés par la diplomatie)* se nouent entre les deux princes. En août 1186, Philippe convie Geoffroy à Paris, au cours d'un tournois organisé en son honneur le jeune duc de Bretagne trouve la mort. Tout le travail du roi Henry est à refaire. Il impose aussitôt à Constance un nouveau mari : Ranulf de Chester, baron normand. Cette alliance est éphémère, le roi Henry décède en 1189. Sans plus tarder, Constance répudie Chester. Les Bretons confient à Constance la garde d'Arthur, héritier légal, né en mars 1187. Richard Ier succède à son père et, dès 1190, part pour la croisade et n'en rentrera qu'en 1194. Durant cette période la Bretagne est dégagée de l'emprise Plantagenêt, Constance fait reconnaître Arthur pour duc, ce que n'apprécie pas Richard en rentrant de Terre-Sainte. Il envahit le duché. Il envisageait de se saisir du prince, mais les Bretons prévoyants, l'avaient mis en sécurité à Brest, puis à la cour de France où Philippe le fit élever avec son fils, le futur Louis VIII.

Le roi Richard meurt en 1199 pendant l'assaut du château de Chalus, le col transpercé par un carreau. Le patrimoine passe au dernier fils du roi Henry, Jean sans Terre. De cette dynastie angevine il reste deux héritiers mâles : Jean et son neveu Arthur, fils de son aîné. En 1203, Jean sans Terre fait assassiner ce neveu gênant possible compétiteur au trône. Le procédé choque profondément le roi Philippe et d'autant plus que peu de temps après Jean enlève la princesse d'Angoulême. Le roi et suzerain Philippe fait jouer le droit féodal et mande son vassal pour ses fiefs continentaux à comparaître et répondre de ses actes. L'issue nous la connaissons, le roi d'Angleterre ne se présente pas et Philippe décide la confiscation progressive de tous ses biens continentaux.

Après la mort de Richard et l'annulation de son mariage forcé, Constance épouse en troisième mariage Guy de Thouars de qui elle aura trois filles, dont Alix de qui nous reparlerons dans ce qui va suivre. Constance décède en 1201.

En 1203, après l'élimination du duc Arthur, Jean sans Terre réclame le duché au nom d'Aliénor, sœur d'Arthur, retenue à Bristol par le roi. Ce que conteste évidemment Philippe ainsi que les Bretons qui déclarent : *"puisque la princesse est retenue prisonnière ses droits passent à Alix, Guy de Thouars assure la régence"*. Jean, furieux, se jette sur la Bretagne et commence à la ravager, mais, pris par la défense de ses fiefs que Philippe occupe un à un, il se replie.

En 1206, Jean intrigue avec Aimeri de Thouars qui réussit à entraîner son frère peu convaincu du bien-fondé anglais. Le subterfuge grossier ne piège pas Philippe qui réagit fermement et fonce sur Nantes. Guy n'oppose pas de résistance et se rend. Philippe, pour contrecarrer le parti anglais, se fait reconnaître duc pendant la minorité de la princesse, il frappe monnaie à sa propre titulature : PHILIPPVSREX DUXBRITANIE. Dans l'année qui suit, le roi, peu rancunier, donne en apanage à Guy de Thouars, le Broërec, la Cornouaille et le Poher *(vicomté)*.

Le problème de succession devient nécessité en Bretagne, Alix est l'héritière, le choix de l'alliance semble se préciser vers la maison de Penthièvre, on avance le nom d'Henri d'Avaugour. L'union est presque conclue, malheureusement les prétendants sont en bas âge, ce délai entre autres causes va faire capoter le projet.

Philippe accorde la main d'Alix à son cousin Pierre de Dreux dit Mauclerc, le mariage a lieu en 1213. Pierre de Dreux est le petit-fils de Robert de Dreux, frère du roi Louis le Jeune donc cousin du roi. Il devient duc du chef de son épouse. **Il est le fondateur de la lignée capétienne bretonne.**

Situation au début du XIII^{e} siècle

Dès l'annexion des territoires continentaux de Jean sans Terre, le roi Philippe organise ses nouvelles possessions. Pour la Bretagne, nous l'avons vu, il est duc jusqu'en 1213, date à laquelle Mauclerc prend la suite. Il organise la Bretagne selon le schéma capétien calqué sur celui du roi.

Jean sans Terre rumine sa déconvenue et établit ses plans de contre-attaque : dans le nord il négocie avec Ferrand de Flandre et Renaud de Danmartin, à l'est avec l'empereur Othon IV de Brunswick, il confie le contingent anglais à Salisbury et, lui, se charge de prendre à revers le capétien par le sud. Philippe, bien informé, mande son ost qu'il installe dans le nord du Vermandois. Il apprend le débarquement de Jean sans Terre à La Rochelle, la coalition n'est pas encore en place ce qui lui permet de descendre à marches forcées vers Jean, le refoule sans coup férir, punit les barons félons et installe sur la Loire une ligne de force qu'il confie à son fils, le futur Louis VIII. Sans plus tarder, il rejoint son ost du nord.

Jean conserve toutes ses forces intactes et reprend l'offensive en ne commettant pas cette fois-ci l'erreur de l'éparpillement. Il décide de prendre à revers le capétien en le contournant par l'ouest et prend Nantes comme objectif. L'été était là, la résistance de Mauclerc et la chaleur aidant, l'assaut de Nantes échoue. L'approche de l'Anglais déclenche la panique et l'information fuse au rythme des tintements de cloches.

Comme nous l'avons précisé, nous sommes, à Rochefort-en-Terre, relativement proches des combats, les barons sont appelés à l'ost pour la quarantaine par le duc, le seigneur de Rochefort y sera. La panique dans ce cas génère un remue-ménage, si on pense à organiser sa défense ou sa fuite, on pense aussi à dissimuler son numéraire. Tout laisse supposer que notre possédant a opté pour cette solution.

La suite nous la connaissons, Jean ne pouvant passer à Nantes fait route vers l'est sur Ancenis où il franchit la Loire et marche sur Angers. Là, il est arrêté par le prince Louis et battu sans combattre à la Roche-aux-Moines, le lundi 7 ou mercredi 9 juillet 1214. Jean sans Terre, qui avait engagé des contingents poitevins, les vit se noyer en fuyant et tentant de franchir à gué la Loire extrêmement dangereuse à cette saison…

Ce fut la déroute qui amorça le déclin de Jean sans Terre, d'autant plus que Salisbury et ses coalisés se firent battre à Bouvines le dimanche 27 juillet par le roi Philippe-Auguste qui, d'ailleurs, n'aurait pas eu ce titre s'il avait échoué, il s'en fallut de peu.

Pourquoi ces monnaies à Rochefort-en-Terre

Rochefort est une cité blottie contre un piton schisteux qui déjà sous l'occupation romaine supportait un castellum. L'ancien propriétaire y a mis au jour plusieurs monnaies romaines dont un aes de Nîmes pour la plus ancienne et un follis constantinien pour la plus récente. Au Moyen Âge une fortification plus consistante y fut érigée, maintes fois endommagée et reconstruite. Quelques vestiges subsistent encore aujourd'hui auprès du nouveau château monté pierre à pierre, empruntées au château voisin de Keralio en Noyal-Muzillac, ancien fief de Rochefort-sur-Noyal acquis par Vincent-Exupère de Larlan, conseiller au Parlement de Bretagne, conseiller du roi en ses conseils d'État et privés, en 1663.

Pour la période qui nous concerne, c'est-à-dire à la fin du XII^{e}, début XIII^{e} siècle, autour du château gravite un petit monde régenté par la féodalité, elle-même soumise aux strictes règles religieuses récemment rétablies dans l'orthodoxie par le pape Grégoire VII *(1073-1085)*, travail poursuivi par Odon de Lagerie *(Urbain II)*, ce pape qui prêcha la croisade, et ses successeurs. Les prêtres mariés ont presque tous disparu, simonie et nicolaïsme sont combattus, le cénobistisme est encouragé, quelques anachorètes s'isolent. On voit s'élever de somptueuses abbayes avec la création de l'ordre cistercien. Auprès des châteaux, il est de bon ton de posséder des prieurés, eux-mêmes rattachés et subventionnés par les plus puissantes abbayes. Dans la région qui nous occupe, l'abbaye tourangelle de Saint-Martin se taille la part du lion. C'est à cette période que fut érigé le prieuré de la Madeleine ou de la Monjoie en Rochefort-en-Terre *(abbé Hallier)*. D'après les notes de cet ecclésiastique sa construction remonterait à 1135 où il ne cessa de prospérer sous l'impulsion de Marmoutier. Son extension vers 1185 donne aux réguliers un territoire important autour du château. Ses possessions ceinturaient celui-ci du nord à l'est, de l'est au sud, puis s'agrandirent vers l'ouest sur un don de Jarnodon de Rochefort qui leur céda la Métairie du nouveau bourg, située au lieu désigné par les proches de l'inventeur et dont "La Croix-aux-Moines", au nom significatif, me paraît être le lieu probable de la mise au jour.

Dans ce trésor, en ces lieux, ce qui surprend est l'absence de deniers locaux. Lorsque l'on sait qu'en cette période précise, à cheval sur deux siècles, circulait en cette partie de la Bretagne un type de denier émis en grande quantité, denier dit "à la croix ancrée" *(qui pourrait être une croix dans un polylobe),* et qu'aucune de ces pièces n'apparaît dans le trésor, on écarte tout de suite que ce lot ait appartenu à un autochtone. Par sa composition l'explication la plus vraisemblable me paraît être la suivante :

"Ce lot appartenait à un prélat de Saint-Martin de Tours ou Marmoutier en visite durant l'été 1214 dans les prieurés dépendants de la célèbre abbaye. Surpris et paniqué par les événements de Nantes, il dissimule son numéraire et fuit."

Quelle que soit l'hypothèse, le propriétaire n'est jamais venu reprendre son bien, nous laissant, près de huit siècles après, le témoignage de son passage.

LE DENIER DES DUCS DE BRETAGNE

• Constance 1186-1196

• Arthur Ier 1196-1203

• Guy de Thouars 1203-1206

Ce type de denier frappé à Nantes et à Rennes a été émis en abondance. Certains dépôts en contenaient jusqu'à 10 000 (45 livres).

Au droit : + NANTISCIVI croix dans le champ.
Au revers : + DVXBRITANE croix ancrée ou dans un polylobe.
Poids : 0,958 g - Diamètre : 19 m/m - Aloi : Billion 0,320

Étude des monnaies du trésor

1/Monnaies anglaises

Le très faible pourcentage de ces monnaies, 0,02 %, tend à montrer que le déclin de la puissance angevine dans la région est amorcé, sinon effectif, ce qui viendrait étayer mon hypothèse qui daterait le début de la thésaurisation autour de 1204, date à laquelle le roi Philippe a confisqué les possessions continentales de Jean sans Terre et a commencé à frapper dans les ateliers de Saint-Martin de Tours comme nous allons le voir ci-après.

Denier ou Esterlin des Plantagenêt

Ce type à la croix fut frappé de 1180 à 1247 au nom d'Henricus de telle façon qu'il n'existe pas de monnaies au nom de Richard *(1189-1199)* ni au nom de Jean *(1199-1216)*.

Au droit : HENRICVSREX en légende circulaire, dans le champ tête stylisée à la gravure maladroite.
Au revers : RIC'ARD : ON LVND, croix courte cantonnée de trèfles.
Poids : 1,20 g - Diamètre : 19 m/m.
Atelier : Londres - Aloi : Argent presque pur.

Le demi-denier est obtenu en coupant le denier selon les branches de la croix.

2/163 Deniers tournois royaux

Je les ai classés en deux types comme je le fais apparaître dans le tableau qui suit. Le type "A" est la frappe la plus ancienne. Selon toute probabilité, ces monnaies ont été frappées dès l'annexion de la Touraine en 1204. C'est à cette date que le roi charge son trésorier, le templier frère Aymard, de la remise en ordre des finances. *(A. Luchaire "Philippe-Auguste et son temps")*.

Pourquoi avoir choisi Tours ?
Deux hypothèses me paraissent possibles :

- La première est que Tours se trouve au centre approximatif des terres annexées, que Tours est le siège du métropolitain gardien des précieuses reliques, qui a obédience sur tout l'ouest, dont la Bretagne confirmée par le concile de Saintes en 1081, en 1094 par Urbain II et par Innocent III, pape de 1198 à 1216.

- La seconde est qu'il existait à Saint-Martin de Tours un important atelier monétaire qui fonctionnait depuis l'époque carolingienne. Une charte de 919 nous précise que Charles le Simple confirme aux abbés le droit de battre monnaie, privilège confirmé par le Robertien Raoul en 939 et par le premier capétien en 987. Donc un atelier rodé et outillé.

L'atelier abbatial de Tours frappait des espèces avec :

Au droit : TVRONVSCIVI en légende circulaire et une croix centrale. Croisette initiale.
Au revers : SCSMARTINVS en légende circulaire dans le champ une châsse ou une basilique stylisée communément appelée châtel-tournois.

C'est à partir de ces coins que va naître la nouvelle monnaie royale. En effet, le revers intégral de Saint-Martin va devenir celui du denier royal, et le droit, entièrement créé, aura pour légende autour d'une croix PHILIPVSREX et toujours la croisette initiale.

Dans ce lot de 156 monnaies, pour ce type, j'ai relevé 18 coins différents du droit alors que le revers ne présente dans sa constance que deux variantes qui consistent en un point secret sur la barre centrale du N et un ou deux petits triangles au milieu du M. En faisant ainsi graver un grand nombre de coins, le trésorier affirmait sa volonté de mettre en circulation rapidement le plus de numéraire possible dans les terres annexées. De plus, Philippe, parfaitement instruit des vertus monétaires, se rappelait les empereurs romains qui, à peine revêtus de la pourpre, faisaient battre monnaie à leur titulature pour bénéficier de l'impact provoqué par l'arrivée du nouveau numéraire.

Le système monétaire tournois voit le jour. Qualifié de révolutionnaire par Philip Grierson. Il marquera l'histoire monétaire française jusqu'à la Révolution :

• Articles 2 et 3 du 24 août 1793 *(Notions décimales).*
• 18 Germinal An III, le Franc remplace la livre, suivi du décret du 18 Thermidor An III, titre I, article I.

Ce denier, sous cette forme, ne sera qu'une transition, il prendra sa forme définitive comme je le donne en type "B".

Poey d'Avant nous dit que l'atelier abbatial de Saint-Martin fut fermé sous et par Philippe II pour laisser place à l'atelier royal. Le roi, qui était un homme de bon sens, a du profiter de l'atelier existant pour installer et parfaire le fonctionnement de sa nouvelle entreprise. Le délai de transition entre le premier et le second type ne nous est pas connu. Si mon hypothèse d'enfouissement en 1214 se vérifie et qu'à cette date le denier définitif circulait déjà, on peut admettre que le denier initial a duré moins de 10 ans.

Je donne, pour le type "A", le détail des 18 coins classés de A1 à A18 en trois rubriques :

• Deniers l'E rond.
• Deniers à 1L et E carré.
• Deniers à 2L et E carré.

Première frappe du denier tournois de Philippe II

dans les ateliers de Saint-Martin de Tours

Ce denier de type abbatial a été émis lors de l'annexion de la Touraine en 1204, créant ainsi le "système tournois" qui, avec le parisis, devint la seconde monnaie royale.

Au droit : + PHILIPVSREX croix dans le champ.
Au revers : + SCSMARTINVS châtel-tournois ou châsse de Saint-Martin.
Poids : 1,01 g
Diamètre : 19 m/m
Aloi : Billion 0,310 en moyenne

Le type "B", forme définitive, évoluera de la façon suivante :

• Le coin du droit sera conservé : PHILIPVSREX ou RE avec croix centrale. Croisette initiale.
• Le revers conserve le "châtel-tournois" dans sa forme la plus pure avec en légende circulaire : TVRONVSCIVI. Croisette initiale.

Pour ce type, je relève 4 coins différents de "B1 à B4" et opte pour le même classement.

Denier tournois définitif du roi Philippe II

Ce type évolue de façon suivante : le droit est conservé, le revers abbatial est abandonné et remplacé par la cité de Tours.

Au droit : + PHILLIPVSRE croix dans le champ.
Au revers : + TVRONVSCIVI châtel-tournois ou châsse de Saint-Martin.
Poids : 0,952 g
Diamètre : 18 m/m
Aloi : 0,312 en moyenne

Détails des 18 coins du type "A"

• Deniers à l'E rond

A1 - PHILIPVSREX - 28	Le H est pointé sur la barre centrale, pas de croisette initiale.
A2 - PHILIPVSREX - 36	Le H est normal, pas de croisette initiale.
A3 - PHILIPVSREX - 1	Le H est normal, 2L, pas de croisette initiale.

• Deniers à 1L et E carré

A4 - PHILIPVSRE - 8	Le H est normal croisette initiale, RE au lieu de REX.
A5 - PHILIPVSRE - 1	Le H est pointé d'un triangle sous la barre centrale, RE au lieu de REX Croisette initiale.
A6 - PHILIPVSREX - 3	Le H est normal.
A7 - PHILIPVSREX - 9	Pas de croisette initiale.

A8 - PHILIPVSREX - 3 H particulièrement large, les jambages reliés par un léger filet, croisette initiale.
A9 - PHILIPVSREX - 5 Le H est normal, pas de croisette initiale. Le jambage du R est démesurément long.
A10 - PHILIPVSREX - 4 Point secret très en dessous de la barre de jonction du H.
A11 - PHILIPVSREX - 5 Point secret entre le V et le S, en dessous.
A12 - PHILIPVSREX - 9 Point secret au-dessus du L et du S - Croisette initiale.
A13 - PHILIPVSREX - 2 Point secret au-dessus du L Croisette initiale.

• Deniers aux 2L et E carré

A14 - PHILLIPVSREX - 1 Le 1er L est pointé au-dessus ainsi que le S - Croisette initiale.
A15 - PHILLIPVSREX - 13 Pas de croisette initiale.
A16 - PHILLIPVSRE - 4 RE au lieu de REX.
A17 - PHILLIPVSREX - 1 Le 1er L est pointé au-dessus.
A18 - PHILLIPVSRE - 12 Le H est pointé sur la barre centrale. RE au lieu de REX Croisette initiale.

———

145

11 deniers altérés incomplets.

Si le droit de ces deniers présente un grand nombre de variantes, par contre le revers est constant dans sa forme et son graphisme comme je le montre ci-dessous :
• Le diamètre moyen de ces 156 monnaies est de 19 m/m.
• Le poids varie de 0,931 à 1,073 g.

Variantes du revers :
M avec un ou deux petits triangles.
N avec barre pointée.
V réduit.

Quant au "châtel-tournois" issu de la dégénérescence hypothétique du temple Carolin, il est immobilisé dans sa forme la plus pure. Je ne reviendrais pas sur la signification de cette représentation mais je suis tout à fait d'accord avec l'hypothèse de M. Guégan *(Provence Numismatique n° 35, pages 10 et 11)*.

Les quelques variantes relevées ne peuvent qu'être attribuées à la maladresse du graveur.

Détails des 4 coins du type "B"

• Deniers à l'E rond

B1 - PHILIPVSREX - 3 Pas de croisette initiale, 1L, 1P.

• Deniers à 1L et E carré

B2 - PHILIPVSREX - 2 Croisette initiale, 1L, 1P.

• Deniers aux 2L et E carré

B3 - PHILLIPVSRE - 1 RE au lieu de REX - Croisette initiale.
B4 - PHILLIPVSRE - 1 RE au lieu de REX - Croisette initiale, H pointé.

Je n'ajouterai rien à ce que j'ai avancé plus haut, la représentation est trop faible.

3/436,5 Deniers abbatiaux

Le pourcentage de ces deniers dans le trésor est important *(72,64 % du lot)*. Ils appartiennent tous à la troisième période citée par Poey d'Avant dans son précieux ouvrage. Dans cette troisième période on voit le "châtel-tournois" évoluer vers sa forme définitive. Bien que sa forme soit stabilisée, on trouve dans ce lot une quantité de coins et de variantes ainsi :
Au droit :
Croisette initiale de forme et de taille variées. Croix centrale avec toujours une branche orientée selon la croisette initiale.
TVRONVSCIVI avec variantes portant sur la forme des lettres V, R, O pointé, N avec barre pointée, CIVII.

Au revers :
Châtel-tournois dans le champ, avec variantes sur la forme du fronton, dissymétrie des tourelles, deux ou trois colonnes *(points)*, forme générale étroite ou évasée selon le module qui varie de 17 à 20 m/m. La croix du fronton sert de croisette initiale à la légende.
SCSMARTINVS avec de nombreuses variantes sur la forme des S, M, A, R, N et réduction de la lettre V.
Leur poids varie de 0,908 à 1,212 g.

Les études de Messieurs F. Poey d'Avant, Boudeau, Caron s'appuient sur l'évolution de la forme des lettres pour placer dans le temps ces deniers anonymes. Leurs cheminements sont tout à fait logiques et je ne peux que les suivre.

Par les photographies qui vont suivre, je montre par les deniers les plus représentatifs cette évolution en commençant par la frappe la plus ancienne. ■

Denier abbatial de Saint-Martin de Tours

frappé dans les ateliers tourangeaux du X^e siècle à 1204.

Au droit : + TVRONVSCIVI croix dans le champ.
Au revers : + SCSMARTINVS basilique stylisée ou châsse de Saint-Martin.
Poids : 0,93 g - Diamètre : 19 m/m - Aloi : 0,312 en moyenne

Évolution du denier abbatial de Saint-Martin de Tours

Ce denier me semble être le plus ancien, la croisette initiale est importante, elle nous rappelle la croix du denier carolin, les lettres sont lourdes, grand A.

L'ensemble est toujours maladroit, seule est sensible l'évolution du "A" qui est coiffé d'une large barre.

Lettres mieux dessinées, le A commence à se coiffer, le "V" se réduit.

Ici l'évolution se porte sur les "S" pansus, le "A" voit apparaître un point sous la barre centrale.

Évolution lente de l'ensemble, la barre centrale du "A" apparaît.

La forme générale est ici plus harmonieuse, S proportionné, M et N pointés, V réduit, le A a sa barre centrale brisée et pointée. C'est ce dernier que trouvera PHILIPPE II lors de l'annexion et c'est ce revers qui apparaîtra sur sa dernière monnaie.

En conclusion

Si ce trésor n'est pas important *(deux livres et demi)*, il nous donne par sa composition un éclairage concret sur ce début du XIII^{e} siècle dans notre région, où pouvoir et religion sont confirmés dans leur dualité d'alors.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux et locaux

- Duc de Lévis Mirepoix
  "LA FRANCE FÉODALE", 6 volumes, Paris 1974.
- Ganshof F.-L.
  "QU'EST-CE QUE LA FÉODALITÉ"
  5^{e} édition, Paris 1982.
- Luchaire A.
  "PHILIPPE-AUGUSTE ET SON TEMPS"
  Paris 1980-1982.
- Grousset René
  "HISTOIRE DES CROISADES"
  8 volumes, Paris 1981.
- Hadengue A.
  "PHILIPPE-AUGUSTE ET BOUVINES", Paris 1977.
- Poisson Henri et Lemat J.-P.
  "HISTOIRE DE BRETAGNE", Coop Breizh 1993.
- Delumeau Jean
  "HISTOIRE DE BRETAGNE", Toulouse 1969.
- Dom Lobineau Alexis
  "HISTOIRE DE BRETAGNE"
  Veuve Muguet, premier imprimeur du Roy - 2 tomes
  Paris MDCCVII.
- Moine de la Borderie A.
  "HISTOIRE DE BRETAGNE", Rennes 1906.
- Le Guay J.-P.
  "VANNES ET SA RÉGION", Toulouse 1988.
- Montigny J.-L.
  "Essais sur les institutions du duché de Bretagne à l'époque de Pierre Mauclerc et sur la politique de ce prince", Paris 1961.
- Cayot-Deslandres
  "LE MORBIHAN"
  Éditions du Bastion 1990, Réédition 1847.
- Hallier *(abbé)* Alexis
  "NOTES D'HISTOIRE LOCALE"
  Pluherlin, mars 1981.
- Chédeville A. et N.-Y. Tonnerre
  "LA BRETAGNE FÉODALE XI^{e}/XIII^{e} SIÈCLES"
  Ouest-France Université 1987.
- Erlannig
  "Rayonnement de l'Abbaye de Redon aux IX^{e} et X^{e} siècles d'après les Cartulaires de l'Abbaye de Redon".
- Joinville *(sire de)* J.
  "Histoire et Chroniques du très chrétien Roy St-Louis"
  publié par F. Michel 1880.
- De Villehardouin Geoffroy
  "HISTOIRE DE LA CONQUÊTE DE CONSTANTINOPLE"
  Réédition J. Taillandier 1982.
- De Cléry Robert
  "DE CEUX QUI SE CROISÈRENT..."
  Réédition J. Taillandier 1982.
- Gallet Jean
  "Seigneurs et paysans bretons du Moyen Âge à la Révolution", Ouest-France Université 1992.

Ouvrages numismatiques

- Portheous John
  "LES MONNAIES", Francfort/Main 1967.
- Poey d'Avant Faustin
  "MONNAIES FÉODALES DE FRANCE"
  4 volumes, Bologne 1975, Réédition de 1856.
- Caron Émile
  "MONNAIES FÉODALES FRANÇAISES"
  Bologne 1974, Réédition de 1882.
- Duplessis J.
  "LES MONNAIES ROYALES FRANÇAISES DE H. CAPET À LOUIS XVI", 1988, 2 tomes.
- Boudeau
  "MONNAIES FRANÇAISES PROVINCIALES"
  Barcelone 1970.
- Grierson Philip
  "MONNAIES DU MOYEN ÂGE", Fribourg 1976.
- Fournial E.
  "HISTOIRE MONÉTAIRE DE L'OCCIDENT MÉDIÉVAL", Paris 1970.
- Ciani
  "MONNAIES ROYALES FRANÇAISES", Paris 1926.
- Day John
  "ÉTUDES D'HISTOIRE MONÉTAIRE XII^{e}/XIII^{e} SIÈCLE", Lille 1984.

UN MOUTON D'OR DU DUC JEAN IV ?

Daniel CARIOU

LES CURIEUX qui ont eu l'heureuse idée de visiter à Daoulas puis à Nantes, en 1991, la remarquable exposition "La Bretagne aux temps des Ducs" ont y pu voir un superbe mouton d'or attribué au Duc Jean IV, et qualifié d'inédit.

Dans le catalogue de l'exposition, cette monnaie est ainsi décrite :

"Or ; trouvé à La Jarne, près de La Rochelle (Charente-Maritime). Atelier indéterminé (inédit).
D. 3,1 cm ; 4,63 g. Musée Dobrée, Nantes. Inv. N-32."

"A/ + AGN.DEI.QUI.TOLL.PECA.MUDI.MISERERE.NOB (Agneau de Dieu qui enlève les péchés du monde, prends pitié de nous), agneau pascal nimbé portant l'oriflamme, dans une rosace. Dessous, IOH/DVX (Jean, duc)."

"R/ + XPC.VINCIT.XPC.REGNAT.XPC.IMPERAT (Christ vainc ! Christ règne ! Christ commande !), croix fleuronnée à rosace centrale, cantonnée de 4 fleurs de lys dans un quadrilobe cantonnée de 8 lys."

Mouton d'or
Agrandissement de l'avers.

La monnaie présentée est d'une frappe bien venue, nette, complète, sur un flan large, régulier, d'un bel éclat. Le mouton d'or dont cette pièce est l'imitation a été créé en 1355 par Jean Le Bon. Celui du Musée Dobrée est donc postérieur à cette date, mais par ailleurs il est contemporain de la frappe des moutons d'or. On ne peut donc envisager qu'il soit de Jean V *(1399-1442)* car à cette époque, ce n'est pas le mouton d'or que le duc de Bretagne aurait souhaité imiter, mais plutôt une pièce plus contemporaine.

Par ailleurs on sait aussi que lorsque Jean V voulut créer de nouvelles espèces d'or, il ne chercha pas à imiter les pièces françaises, mais qu'il frappa une monnaie nationale bretonne avec son type propre, le florin. Si donc le mouton d'or extrait des collections du Musée Dobrée est une monnaie bretonne, il ne peut être que de Jean IV.

Alexis Bigot a justement divisé le règne de ce souverain en deux périodes : la période d'imitation *(1345-1364 environ, c'est-à-dire la période de la guerre de succession)*, et la période dite bretonne, de paix relative durant laquelle le duché développa ses types nationaux. La pièce du Musée Dobrée est-elle à rattacher à l'une ou à l'autre ?

Le mouton d'or est apparu en France en 1355, et, s'il avait été imité en Bretagne, cela aurait été vraisemblablement durant la période 1355-1365.

Or les monnaies d'or de Charles de Blois de la même époque *(Royal et Franc)* sont d'une qualité et d'une exécution loin de valoir celle de ce mouton. On voit mal comment son compétiteur Jean IV aurait trouvé les moyens de fabriquer une monnaie d'une qualité incomparablement supérieure comme celle que nous avons eue sous les yeux pendant quelques mois.

Les monnaies de Jean IV sont d'ailleurs moins fréquentes que celles de Charles de Blois pendant la guerre de succession, et elles sont aussi, surtout, très défectueuses. Ce n'est pas un argument absolu ; cela reste une présomption.

Alors, bien que l'on s'éloigne de la première année d'émission des moutons, peut-être faut-il attribuer cette monnaie à la deuxième partie du règne de Jean IV, la période monétaire dite "bretonne" *(vers 1365-1399)* ? Le mouton d'or serait dans ces conditions une exception qui confirme la règle du développement de types nationaux sur les monnaies bretonnes : mouchetures, lions de Monfort… mais surtout l'on sait depuis l'article publié par Michel Dhenin dans la *"Revue Numismatique"* de 1973 et déjà cité ici, que Jean IV ne frappa aucune monnaie d'or durant cette période.

Alors, qu'est-ce que ce mouton d'or, s'il n'appartient, ni à la première, ni à la seconde partie du règne de Jean IV et pas plus au règne de Jean V ?

Revenons tout d'abord aux indices qui ont fait attribuer cette pièce à la Bretagne. Ils sont minces, et au nombre de deux : la mention "IOH DVX" et le lieu de la trouvaille : La Jarne, dans les Charentes.

Faisons rapidement justice de ce dernier motif : il ne prouve rien. Parmi cent exemples, ne citions-nous pas dans le n° 1 de notre revue le cas d'un franc de Rummen trouvé à Guérande ? A fortiori une trouvaille unique en Charente, et près d'un port, n'a pas de signification particulière.

Quant à la mention "IOH DVX", si elle fait indéniablement référence à un duc Jean, on ne peut nullement en conclure qu'elle permet d'attribuer notre mouton à la Bretagne.

Mouton d'or du Duché de Brabant.
N° 953 de la vente "Crédit de la Bourse" – avril 1993, Paris.

Car, et c'est là que nous voulions en venir, cette pièce, par sa qualité de frappe, sa légende, semble tout simplement être un mouton de Brabant, monnaie parfaitement connue, répertoriée, que l'on rencontre de temps en temps. Les moutons du Brabant portent, soit "IOH DVX", soit "WEN DVX" (Wenceslas), et ils sont plus contemporains des moutons français.

Ainsi donc, parlent en faveur de la thèse bretonne quelques arguments minces et peu vraisemblables. En faveur de la thèse brabançonne, un monnayage connu, régulier, répertorié. C'est pour cette dernière thèse qu'évidemment nous penchons.

Notre propos n'était pas de remettre en cause le principe de la belle exposition bretonne que nous avons pu voir en 1991. Des incertitudes d'attribution existent toujours.

Bien au contraire, c'est en multipliant les occasions de montrer aux Bretons leur patrimoine que l'histoire progressera, au besoin par la controverse. Les erreurs ou les problèmes d'attribution sont plutôt dus à la dissimulation de documents, jalousement gardés dans des réserves, et qui n'apparaissent que furtivement, tous les vingt ans. Multiplions les expositions et l'histoire de notre pays progressera.

Le temps où l'histoire bretonne était interdite de séjour, car non conforme à l'histoire officielle de la France est, nous l'espérons, révolu.

Aussi nous ne pouvons que souhaiter que la matière de Bretagne soit de nouveau mise sous les yeux des Bretons eux-mêmes, même si cela doit créer des controverses qui ne sont en aucun cas des critiques. C'est le rôle des musées de dévoiler leurs trésors, comme ils l'ont fait en 1991. ■

DATATION DES GROS À L'ÉCU HEAUMÉ DE BRETAGNE

Daniel CARIOU

LE GROS À L'ÉCU HEAUMÉ DE BRETAGNE est une belle monnaie de billon blanc portant au droit :

IOHANNES *(différent)* DVX (différent) BRITANIE *(différent)* (lettre d'atelier : N, R ou V) avec de petites variétés dans la légende.

Écu penché de Bretagne, coupant la légende, timbré d'un heaume surmonté du lion de Montfort, le tout dans un cercle dentelé.

Et au revers, autour d'une croix fleuronnée ayant en son centre une quartefeuille/ + DEVS *(différent)* IN ADIVTORIVM *(différent)* MEV (différent) INTEDE *(variantes)*.

Cette monnaie était attribuée sans équivoque par les anciens auteurs à Jean IV *(Période bretonne, 1365-1399)*.

Mais, depuis quelques années, une autre hypothèse circule ; cette pièce aurait été frappée au début du règne de Jean V, sous la régence de Philippe le Hardi, au motif que son droit peut être rapproché de certains types bourguignons et lorrains, des modèles qu'eût donc pu apporter ou imposer un duc de Bourgogne.

Rappelons que Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, est déclaré régent de Bretagne en 1402 mais que Jean V atteint sa majorité en 1404.

Il nous semble que, dès la fin du règne de Jean IV, le foisonnement des types monétaires bretons, s'assagit avec l'apparition du blanc au champ de mouchetures ; ce type évolue sous Jean V, se transformant en blanc à l'hexalobe *(dit à l'époque blanc au chapelet ?)* et ensuite en blanc à la targe.

Le gros à l'écu heaumé appartient, selon la logique, plutôt à la période antérieure ou du "foisonnement", que l'on peut situer grossièrement entre 1365 et 1395 : on y trouve le gros au lion, le blanc imité du guénar de 1384, les blancs avec I DVX dans le champ, etc.

La thèse selon laquelle le gros à l'écu heaumé aurait été frappé sous la régence d'un Bourguignon repose sur la comparaison du gros breton avec des gros de l'est. On peut de cette façon citer les gros de Nancy de Jean Ier *(1348-1389)* ou ceux de Sierk d'un autre duc de Lorraine, Charles II *(1390-1431)* : ces gros circulaient donc en Lorraine du temps de Jean IV comme du temps de Jean V.

Le Trésor de Guérande, publié par Henri Vié dans le n° 1 de cette même revue, nous permet de vider définitivement cette question.

Il contenait 155 pièces, dont 68 gros et deux demi-gros à l'écu heaumé de Bretagne, avec des blancs et des gros au lion.

Les monnaies les plus tardives ne semblent pas dépasser 1384.

Les monnaies d'or, abondantes, sont 11 "Francs à pied" de Charles V, 8 "Francs à cheval" de Jean le Bon, et un "Franc à cheval" de Rummen plus difficile à dater.

Gros à l'écu heaumé de Jean IV - Vannes.

Donc, aucun écu d'or de Charles VI, émis à partir de 1385 ! Le trésor a donc été enfoui entre 1365 *(création du Franc à pied)* et 1385.

On peut rappeler que des troupes françaises de Charles V circulèrent en Bretagne à partir d'octobre 1372 jusqu'à 1380 au moins. Cet événement a eu certainement trois conséquences :

- faire affluer en Bretagne encore plus de monnaies de Charles V ;
- sans doute, suspendre ou limiter les frappes de monnaies ducales au nom de Jean *(d'ailleurs, on possède un mandement de Charles V daté de 1374 et faisant disparaître le nom de Jean des espèces bretonnes – Alexis Bigot pièce justificative n° XXV)* ;
- inciter les personnes aisées à dissimuler leurs trésors.

Le gros breton à l'écu heaumé, constituant l'essentiel du trésor, n'a pu être frappé après 1402, date du début de la régence de Philippe le Hardi, puisqu'il figure dans un trésor antérieur à 1385. Il est donc bien à restituer à Jean IV. Et les trois conséquences, que nous venons d'énumérer, de l'invasion française, nous incitent à dater l'enfouissement des débuts de l'incursion de Duguesclin contre sa propre patrie, vers 1373 *(cette fois il ne s'agit que d'une hypothèse)*.

Le gros breton est donc bien représentatif de la "période bretonne" de Jean IV, et plus précisément 1364-1372.

Il montre, compte tenu de sa réelle datation, une autre particularité : c'est la première pièce où figure la devise des ducs de Bretagne, "Que Dieu me vienne en aide" ; cette devise qui irritera tant les rois de France par la volonté d'indépendance qu'elle exprime. ■

LA MISE EN PLACE DE L'ADMINISTRATION MONÉTAIRE EN BRETAGNE AU MOYEN ÂGE

Yves COATIVY

LA NUMISMATIQUE MÉDIÉVALE BRETONNE souffre du manque de sources, exceptée pour la deuxième moitié du XV^e siècle. Cependant, des témoignages épars permettent de relever les grandes évolutions. Nous allons tenter, à partir de ces bases, de retracer et d'expliquer l'élaboration des services monétaires ducaux, en respectant l'ordre chronologique.

Monétaires

1158. Première mention à Rennes *(Guillaume fils d'Hervé, fils de Martin)*, puis en 1193. Rien ne permet de savoir s'il s'agit d'un monnayeur, d'un ouvrier ou du maître d'atelier.

Maître des monnaies

1267/1271, à nouveau en 1275, puis à Nantes en 1288. Le maître des monnaies est chargé de la gestion d'un atelier. Si rien n'indique le mode de recrutement, l'existence même de la fonction sous-entend l'existence d'un atelier assez important.

Essayeurs et fondeurs

1306. Bonin Guy se rend en Italie pour y chercher des essayeurs et des fondeurs pour la Monnaie de Nantes. L'essayeur vérifie le titre du métal, tandis que les fondeurs préparent l'alliage. Ces deux fonctions se recrutent dans le milieu des orfèvres, habitués à ce genre de manipulations.

Serments

1339 pour le Serment de France, milieu du XIV^e siècle pour celui de l'Empire. Les serments sont les corporations des monnayeurs et règlent les rapports au sein de l'atelier et vis-à-vis du prince.

Gardes et contregardes

1340. Ils sont chargés de surveiller la bonne marche de l'atelier, en particulier pour éviter les frappes clandestines. La fonction est dédoublée pour empêcher une entente maître/garde…

Général maître

1360. Jamet Jumel est le premier général maître attesté, au service de Charles de Blois. Il dirige l'ensemble de l'administration monétaire. Il a aussi des pouvoirs sur les autres métiers du métal, orfèvres, changeurs, etc.

Fermier ou receveur général du profit des monnaies

1415/1424. La charge semble avoir été éphémère. Il est probable, vu le titre, que le fermier avance le profit estimé d'un ou plusieurs ateliers, pour se rembourser ensuite sur les profits. Cette pratique n'a probablement pas résisté à l'inflation galopante des années 1420.

Prévôt et tailleur de fer

1420. Cette première mention est bien tardive, au moins pour le tailleur de fer ; on imagine mal un atelier fonctionnant sans graveurs de coins. Le prévôt quant à lui organise le travail au sein de l'atelier entre monnayeurs et ouvriers. Il a un rôle disciplinaire important.

Gouverneur des monnaies

1422. Tristan de la Lande est désigné sous ce titre dans un mandement ducal concernant l'atelier de Redon. Il était par ailleurs Grand Maître de l'Hôtel. Jean Kerhervé y voit une erreur de copiste *(l'acte fut recopié au XVIII^e siècle)*, arguant du fait que l'on ne retrouve plus le titre ensuite. Le poste a peut-être été éphémère, comme ceux de receveur généraux à la même époque. Rien n'indique les attributions de ce "gouverneur".

Miseur de la maison des monnaies

1482. Denis Nicolle est comptable, peut-être receveur, de l'atelier nantais.

Commis à la recette des deniers du monnayage

1487. Un seul est connu : Mahé Baud, pour Nantes. Le titre laisse penser qu'il est chargé d'encaisser les profits de l'atelier. Sa fonction le distingue du fermier qui engage son argent, tandis que le commis est salarié par le duc. Peut-être faut-il voir là une tentative du pouvoir ducal d'augmenter la rentabilité des ateliers.

Jusqu'au milieu du XIV^e siècle, la frappe limitée aux deniers ne nécessite pas beaucoup d'encadrement. De plus, le petit nombre d'ateliers et la "faible" étendue du duché permettent un contrôle facile. Peu à peu, on constate l'élaboration d'une administration monétaire visant à établir une surveillance de plus en plus étroite du pouvoir sur cette production névralgique. Pour cela, le pouvoir ducal n'hésite pas à aller chercher des spécialistes jusqu'en Italie. C'est à nouveau le cas en 1419/1421 lorsque Jean V fait venir des Allemands pour l'exploitation des mines d'argent. Les ducs arrivent ainsi à mieux faire face à la multiplication des types monétaires et des ateliers. Les échanges augmentant rapidement aux XIV^e et XV^e siècles, le duché n'est pas dépourvu. À la fin de l'époque ducale, l'administration monétaire ressemble à ses homologues, royale, provençale ou bourguignonne. On peut noter quelques nuances avec l'existence du miseur et du commis. On ne peut que regretter, faute de sources, de ne pouvoir établir cette évolution plus précisément et dans le cadre de chaque atelier. ■

BIBLIOGRAPHIE

• BIGOT Alexis
"Essai sur les monnaies du royaume et duché de Bretagne", Paris 1857.

• BLANCHARD René
"Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne de 1402 à 1442", Nantes 1889-1895.

• COATIVY Yves
"Monnaies royales, monnaies princières en France aux XIVe et XVe siècles", Brest, mémoire de maîtrise, 1987.

• COATIVY Yves
"Monnaies de Bretagne", Morlaix, 1992.

• KERHERVÉ Jean
"L'État breton", Paris, 1987.

• KERHERVÉ Jean
"Catalogue prosopographique", manuscrit, Paris, 1986.

• DE LA BORDERIE Arthur
"Recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne - XIe, XIIe, XIIIe siècle", BSAIV, 1885.

• DE LA BORDERIE Arthur
"Nouveau recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne - XIIIe, XIVe siècle", Rennes, 1902.

• DE MEY Jean
"Les monnaies de Bretagne - 781-1547", Bruxelles-Paris, 1970.

• MORICE Hyacinthe
"Mémoires pour servir de preuves…", Paris, 1742/1746.

• PLANIOL Marcel
"Histoire des institutions de la Bretagne", tome III, Mayenne, 1981.

L'ATELIER DE CONCARNEAU

Yves COATIVY

Par une charte du 8 novembre 1365 (M. JONES, *"Recueil des actes de Jean IV, duc de Bretagne"*, Paris 1980-1983), Jean IV fait don à l'Anglais Robert Knolles des châtellenies de Concarneau, Rosporden et Fouesnant. L'ensemble forme une seignerie massive, cohérente et riche, offerte à un serviteur du duc. Pour Concarneau, Knolles reçoit le **profiz de monnaies**. Il peut s'agir d'une simple formule, signifiant la donation par le duc de tous ses droits féodaux au profit des monnaies, mais dans ce cas, pourquoi à Concarneau uniquement ?

Il ne faut pas écarter l'existence d'un atelier, peu actif semble-t-il car on n'en a encore rien retrouvé. En effet, les remparts de la ville se prêtent à l'installation d'un atelier. Pendant la Guerre de Succession (1341-1364), les belligérants recherchaient les places fortes pour y abriter une activité aussi sensible que convoitée.

Cet atelier "fantôme" n'est pas le seul. On peut évoquer Quimper pour Charles de Blois *(qui fera l'objet d'un autre article)*. Avis aux collectionneurs : les émissions concarnéennes restent à découvrir. ■

LES FLORINS
DE FRANÇOIS II ET D'ANNE DE BRETAGNE

Yves COATIVY

Le chapitre sur les monnaies d'or des ducs de Bretagne est un des plus fertiles en découvertes. Ce sujet intéressant a d'ailleurs donné lieu à plusieurs études[1]. La question du florin de François II a d'ailleurs été récemment évoquée sans être tranchée[2]. C'est en voulant éclaircir ce problème que nous avons découvert non seulement le florin recherché, mais aussi sa moitié, et, enfin celui d'Anne de Bretagne pour la période 1488-1491 !

Historiographie

Les auteurs ayant abordé la question de près ou de loin sont pour le moins vagues. Bigot et Poey d'Avant n'en parlent pas malgré le compte de 1488 cité par Bigot en pièce justificative[3]. Arthur de la Borderie et Barthélémy Pocquet signalent l'émission d'une monnaie de **faible aloi** lors du siège de Rennes mais sans entrer dans le détail[4]. Jean Babelon est très rapide sur la période 1488-1491 tant d'un point de vue historique que numismatique. Il se borne à mentionner les espèces courant sous François II et un arrêté du 22 mars 1489 fixant le cours des monnaies étrangères dans le duché[5]. Marcel Planiol ne dit pas un mot du florin mais signale la frappe de sa moitié à Rennes et Nantes en 1467[6]. Henri Touchard cite la frappe du florin de 1466 comme Jean Kerhervé qui mentionne, de plus, le demi-florin ainsi que **l'émission d'espèces à 18 carats** en juin 1487, sans entrer dans le détail[7]. Enfin, D. Cariou reprend le compte de 1488, supposant que ce sont ceux de Jean V qui circulent, à défaut de preuves de l'existence d'une telle monnaie pour François II[8]. Au total, les cadres sont en place mais une étude des sources s'imposait pour discerner les détails des émissions.

Les précédents

Les premiers florins ont été frappés par Jean V, peut-être par Jean IV. M. Dhénin a retracé leur histoire en les datant des années 1420, tandis que J. Kerhervé, qui a repris le dossier, évoque une date plus ancienne, vers 1394[9]. Le problème n'est pas tranché. Ceci mis à part, on possède des florins au cavalier pour Nantes, Vannes et Rennes.

Le modèle est repris pour les écus des François. Un double-florin n'a pas été retrouvé. Les florins ont été probablement taillés à 80 au marc *(au lieu de 72 pour les suivants)*. Ils sont d'un titre assez élevé, oscillant entre 21 3/10 et 23 4/10 carats, et descendant peut-être à 19,5 carats pour le double.

Les monnaies en présence

• Florin et demi-florin de François II, 1re émission :

En mars/avril 1466, le duc décide un réajustement monétaire, après les troubles nés de la Ligue du bien public, et fait frapper un florin à 72 au marc et 22,75 carats, au cours de 22 sous 11 deniers[10]. Un an plus tard, il ordonne le monnayage de demi-florins à Rennes et Nantes, au même titre et à 144 de taille au marc, portant son nom et **autre devis**. Il le fait à la demande des maîtres particuliers pour **obvier aux pertes et déchets** occasionnés par la frappe des florins[11].

• Florin de François II, 2e émission :

La 2e émission est celle du 22 juin 1487. Il s'agit d'une monnaie d'or de 18 carats, 72 au marc et qui court pour 35 sous[12]. Cette série sert à payer dès le mois de juillet les soldats allemands au service du duc et diverses autres dépenses[13]. On le retrouve dans un compte de fin 1487/début 1488, à 35 sous toujours, puis en mars 1488 au même cours. Le 22 mars 1490, il monte à 37 sous 6 deniers puis redescend à 21 sous 3 deniers[14]. Il s'appelle le **ducal** et porte un **treff** à l'avers si l'on en croit un mandement de 1491[15]. Nous reviendrons plus bas sur ce type particulier.

1. *M. Dhénin : "Florin et double-florin de Bretagne", **RN** 1973 p. 190/215, J. Kerhervé, **L'État Breton**, Paris, 1987 p. 181 et D. Cariou : "Dénomination des monnaies nationales bretonnes en or des XIVe et XVe S." - Annales 1992-1993 de la **Société Bretonne de Numismatique et d'Histoire**, p. 22-24, pour ne citer que les plus récentes.*
2. *D. Cariou, op.cit. p. 24.*
3. *A. Bigot, **Essai sur les monnaies du royaume et duché de Bretagne**, Paris, 1857 et F. Poey d'Avant, **Monnaies féodales de France**, Paris 1858.*
4. *A. de la Borderie et B. Pocquet, **Histoire de Bretagne**, Rennes, 1906, 4 p. 579.*
5. *J. Babelon : "Monnaies et Médailles d'Anne de Bretagne", **Actes du Congrès des Sociétés Savantes**, Rennes, 1966 et Paris, 1968, p. 383/387.*
6. *M. Planiol, **Histoire des Institutions de la Bretagne**, Mayenne, 1981, 4 p. 384.*
7. *J. Kerhervé, op. cit., p. 209/210 et H. Touchard, **Le Commerce maritime breton à la fin du Moyen Âge**, Paris, 1967, p. 295.*
8. *D. Cariou, op. cit., p. 24.*
9. *M. Dhénin, op. cit. et J. Kerhervé, op. cit., p. 181 note 12.*
10. *J. Kerhervé, op. cit., p. 209/ 210.*
11. *J.-Y. Jollec, **Étude et transcription du registre B.5 des lettres scellées à la Chancellerie de Bretagne en 1467**, Mémoire de Maîtrise, Brest, 1989.*
12. *M.-A. Corcuff, **Les activités de la Chancellerie du duché de Bretagne d'après le registre des lettres scellées en Chancellerie en 1486/1487**, Mémoire de Maîtrise, Brest, 1987.*
13. *A. de la Borderie : "Choix de documents inédits sur le règne de la duchesse Anne", **M.S.A.I.V.**, 1868, p. 336/339, acte LXIII.*
14. *A. Bigot, op. cit., pièce justificative n° LIII, J. Kerhervé, op. cit., p. 188 et R. Le Bourhis, op. cit. note 18, acte 676.*
15. *M.-A. Corcuff, op. cit. acte n° 1070 et **infra**.*

• Florin de la duchesse Anne :

Anne fait réutiliser les coins de feu son père pour monnayer 50 marcs d'or le 29 juillet 1491. Ce nouveau florin court à 35 sous, titre 18 carats et est taillé à 72 au marc. Pour distinguer cette pièce de la précédente, le différent adopté est un point **masseix** *(massif)* situé sous l'une des hermines des quatre bâtons de la croix. À l'avers, le point est situé sous le **treff**[16].

	Taille au marc	Titre en carats	Cours
Florin de Jean V 1re ém.	80	22 3/10 23 4/10	?
Florin de Jean V 2e ém.	80	21 3/10 21,5	?
Double florin de Jean V	40	19,5	?
Florin de François II 1re ém. Mars/Avril 1466	72	18	22 S 11 d
Demi-florin de François II 21 avril 1467	144	18	11 S 5 d 1 ob
Florin de François II 2e ém. 22 juin 1487	72	18	35 S 1487/1488 37 S 6 d 22.03.90 21 S 3 d ap. le 22.03.90
Florin d'Anne 29 juillet 1491	72	18	35 S

Tableau récapitulatif

Terminologie et typologie

Comme le souligne M. Dhénin[17], le terme florin désigne une monnaie d'or en général, tout comme le **denier** d'or. Dans les actes de chancellerie, il est question de **flourins**, appelé **duchaulx** dans le mandement du 22 juin 1487, dans le compte de 1487/1488, de même que sur la liste des monnaies du 28 mars 1488, dans une quittance de don de mars 1489 et dans l'acte du 22 mars 1490[18].

Il s'agit donc du **ducal** de François II 2e émission. Rien n'indique par ailleurs le nom particulier des autres florins.

Se pose un autre problème : le type de ces espèces. Si les textes sont muets sur la 1re émission de François II, le mandement de la duchesse Anne donne de précieuses indications : il y est dit que les flourins *(...)* seront monnayés du coin et caractère des **flourins d'or que feu monseigneur et père le duc *(…)* fit en son temps faire**[19]. Un peu plus loin apparaissent les différents déjà évoqués : du côté de la croix, un point sous l'une des hermines des quatre bâtons de la croix et à l'avers, un point sous le **treff**[20].

Les dictionnaires consultés donnent plusieurs sens à ce mot :

- poutre, solive *(Huguet, Godefroy, Catholicon)*,
- barre *(Huguet)*,
- vergue *(Huguet, Godefroy)*,
- navire *(Huguet)*,
- tente, pavillon, abris *(Huguet, Godefroy)*,
- bloc *(Huguet)* [21].

Si on imagine mal ce que viendraient faire poutre et solive dans le champ[22], deux types peuvent être retenus :

• Le navire, à l'imitation du noble à la rose des rois d'Angleterre, mais le terme médiéval le plus fréquent pour navire est **nef** et non pas **treff**. De plus, d'un point de vue économique, le noble est une monnaie lourde *(plus de 7 g contre 3,5 g pour nos florins)* et d'aloi bien meilleur. Autant d'arguments jouant contre le noble.

• Le sens tente, pavillon, abri : on aurait affaire à un "pavillon" d'or, comme celui de Philippe VI[23] ou du Prince Noir[24]. On retrouve ce modèle dans la sigillographie ducale sous Jean V en 1408, 1417, 1435 et 1439 ainsi que sur le sceau de son fils aîné François, futur François Ier en 1439[25].

Le duc est représenté assis ou debout sous un pavillon semé d'hermines, tenant de la main droite une épée nue, la gauche reposant sur un écu ou une targe aux armes de Bretagne. Il est vêtu d'un pourpoint et ses pieds reposent sur un lion ou un chien *(François)*. Faute d'avoir été retrouvés, ces florins prêtent à conjecture. On peut tout de même penser qu'il s'agit d'un pavillon d'or, ou au moins d'un type s'en rapprochant[26]. Un mot sur le revers, orné d'une croix cantonnée d'hermines : on reste dans un domaine connu puisque ce thème est commun à bien des monnaies de la fin de l'époque ducale.

16. *M. Cochard,* ***Transcription et étude du registre B13 des lettres scellées à la Chancellerie de Bretagne en 1490-1491****, Mémoire de Maîtrise, Brest, 1992, acte 574.*
17. *M. Dhénin, op.cit., p. 193.*
18. *M.-A. Corcuff op.cit. acte 1070, A. Bigot, pièce justificative LIII, R. Le Bourhis,* ***Transcription et étude du registre des lettres scellées à la Chancellerie de Bretagne en 1489-1490****, Mémoire de Maîtrise, Brest, 1992. Dom M. Morice,* ***Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne****, Paris 1742-1746, t. III, col. 579 et B.-A. Pocquet du Haut-Jussé : "Les emprunts de la Duchesse Anne à Julien Tierry",* ***A.B.****, 1962 p. 282.*
19. *Orthographe rectifiée. M. Cochard, op.cit., acte 574.*
20. *Ibid. À noter la présence au conseil ce jour-là de Jehan Hagomar, maître des monnaies à Rennes avant 1485, puis général maître des monnaies de Bretagne en 1494. J. Kerhervé, op.cit., p. 198 et A. de la Gibonais,* ***Recueil des édits, ordonnances et règlements concernant les fonctions ordinaires de la Chambre des Comptes de Bretagne****, Nantes 1721. On peut penser que c'est à lui que l'on a demandé de résoudre les problèmes techniques liés à la frappe. Sa présence au conseil éclaire peut-être un des aspects du choix des types et des modalités de la frappe par le pouvoir.*
21. *E. Huguet,* ***Dictionnaire de la langue française au XVIe s.****, Paris, 1967 ; F. Godefroy,* ***Dictionnaire de l'ancienne langue française du IXe au XVe s.****, rééd., Genève-Paris, 1982 et Jehan Lagadec,* ***Le catholicon armoricain****, rééd., Mayenne, 1977.*
22. *Nous avions bien pensé à la Croix Saint-André des florins du Téméraire ou de Marie de Bourgogne, mais il est probable que c'est "croix" qui serait apparu, et non treff.*

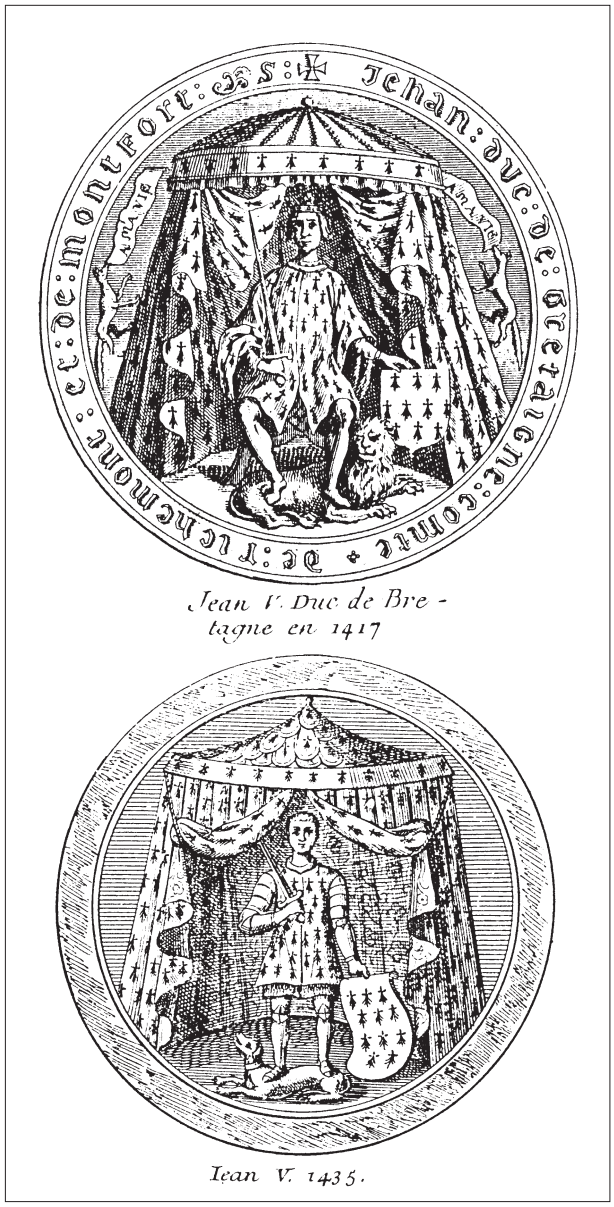

Sceaux au pavillon

Ateliers et quantités

Là encore, aucune certitude, mais les événements et les textes permettent une approche du problème. Pour la 1re émission de François II, aucun des grands ateliers bretons ne peut être écarté : Rennes et Nantes sont susceptibles de les avoir monnayés, de même que Vannes qui participe pleinement à la frappe des florins de Jean V et qui ouvre toujours à la fin de l'indépendance[27]. Pour le demi-florin, seuls Rennes et Nantes sont mentionnés. La 2e émission de François II et celle d'Anne ont lieu dans un contexte totalement différent. En juin 1487, Nantes est assiégée par les Français à partir du 15 et le mandement date du 22 juin. De plus, l'or est employé immédiatement pour payer les soldats allemands de l'armée ducale[28]. La cité ligérienne peut donc être écartée, Vannes restant plausible quoique peu probable. La situation est encore plus nette en 1491 : Rennes est assiégée par les Français, et c'est à nouveau pour payer des troupes étrangères *(Allemands et Anglais)* que la frappe est ordonnée. L'ordre ne concerne d'ailleurs que l'atelier rennais[29].

LES ATELIERS

	RENNES	NANTES	VANNES
Jean V 1.	X	X	X
Jean V 2.	?	X	X
Jean V double florin	?	?	?
François II 1.	?	?	?
François II demi-florin	X	X	
François II 2.	X		?
Anne	X		

Les textes nous renseignent en partie sur les conditions d'émission et les quantités émises. Ainsi, le demi-florin de François II est lié au florin, les maîtres particuliers le réclamant **pour obvier aux pertes et déchets** rencontrés lors de la frappe **desdits flourins**[30]. Il s'agit d'utiliser au mieux les alliages préparés dans les ateliers. Rien n'est dit de plus sur les quantités émises. On peut tout de même noter que le 21 avril 1467 *(le même jour que l'ordre d'émettre le demi-florin)*, un mandement enjoint de récupérer au profit du duc l'or et l'argent laissés en **espave** chez les changeurs et orfèvres. On retrouve ici le souci d'approvisionner les Monnaies en métal précieux[31].

Le 22 juin 1487, François II demande que l'on monnaye 200 marcs d'or, soit 14 400 monnaies en respectant la taille au marc et pour un métal d'œuvre à 18 carats. S'il s'agit d'or à 24 carats, l'adjonction d'un quart de métaux secondaires porte à 18 000 le nombre de florins émis, sans compter l'or que les marchands et les changeurs ont pu amener à l'atelier[32]. Ces estimations sont en partie confirmées par des actes des 11 et 12 décembre 1490[33]. Il s'agit d'une décharge pour Gathien Mathis, alors trésorier, au sujet des sommes qu'il a versé le 16 juillet 1487 aux supplétifs allemands de François II, à raison de 4 florins d'or

23. *L. Ciani,* ***Les Monnaies royales françaises…****, Paris, 1926, N° 270.*
24. *F. Poey d'Avant, op. cit., N° 3036.*
25. *Dom Morice t. II planche XII et XIII, Nos 203/205/217 et M.-H. Santrot,* ***Entre France et Angleterre. Le duché de Bretagne. Essai d'iconographie des ducs de Bretagne****, Nantes, 1988, p. 126, 154-156 et 163.*
26. *On peut rappeler ici le problème du double florin de Jean V, non retrouvé, dont la description se rapproche assez de ce type sigillographique. Voir en particulier M. Dhénin, op. cit., p. 201/202. Cette symbolique n'est pas innocente mais évoque le pouvoir souverain du duc de Bretagne.*
27. *Ibid., p. 213/214 et R. Le Bourhis, op. cit., acte 839 : un monnayeur est nommé à Vannes en remplacement d'un démissionnaire le 7 juin 1490.*
28. *Corcuff, op. cit., acte 1070, A. de la Borderie, Choix… acte LXIII et* ***Histoire…****, t. 4 p. 447/463.*
29. *A. de la Borderie,* ***Histoire…****, t. 4 p. 577/580 et M. Cochard, op. cit., acte 574.*
30. *J.-Y. Jollec, op. cit., acte N° 322.*
31. *Ibid, acte N° 323.*
32. *Corcuff, op. cit., acte N° 1070.*
33. *A. de la Borderie : "Choix…", p. 336/337 acte N° LXIII et B.A. Pocquet du Haut-Jussé, op. cit., p. 282.*

par mois et par homme, pour 1 500 soldats et deux mois de service, soit 18 000 florins ! En fait, Mathis se fait rembourser une avance de 6 000 florins, ainsi que 2 000 florins versés à l'évêque de Léon et 1 000 autres à Jehan de Berglez, seigneur de l'Aleu. À cela s'ajoutent différentes sommes libellées en écus. Le 12 décembre 1490, Mathis reçoit un certificat reconnaissant qu'il a payé 43 000 £ aux Allemands, soit, à 35 sous le florin, 24 572 florins. On peut reconstituer les événements comme ceci : François II ordonne de monnayer 200 marcs d'or pour payer ses mercenaires, soit 18 000 florins. La somme est dépassée et l'émission continue un peu, pour un total d'environ 27 600 florins, sans tenir compte d'éventuels versements en espèces autres, en écus par exemple.

Pour ce qui est de la duchesse Anne, les calculs sont plus simples : elle demande le 29 juillet 1491 que l'on frappe 50 marcs d'or, soit entre 3 600 et 4 500 monnaies, une fois de plus **pour soudoyer les gens de guerre**[34]. Cette petite quantité permet de réutiliser les coins du règne précédent, en y adjoignant un différent. L'atelier possède pourtant un graveur à cette époque en la personne de Gilles Brouexel, institué le 5 avril 1490[35]. Le même jour, la duchesse ordonne de faire frapper 4 000 sous de loi en targes avec comme différent un point sous la petite croix **du caractère en louche**[36]. Toujours le 29 juillet, elle envoie à la fonte deux flacons d'argent, deux bassins et douze écuelles du même métal pour un total d'un peu plus de 50 marcs. Le 10 décembre, ordre est donné de monnayer 900 marcs d'argent en targes, et encore 210 marcs le lendemain. Comme les monnayeurs se plaignent du surcroît de travail, elle leur **rabat** et **défalque** deux onces d'argent[37]. On approche ici tout près de la "grande histoire" et des derniers soubresauts du duché. La jeune femme fait feu de tous bois pour sauver l'indépendance de la Bretagne face aux assiégeants. Comme le dit Commynes au sujet du siège de l'été 1491 : **"Charles VIII possédait la duché de Bretagne presque toute, fors la ville de Rennes et la fille qui estoit dedans"**[38]. Rappelons que le 15 novembre 1491, un traité est signé mettant fin à la crise : Anne peut quitter Rennes pour rejoindre Maximilien son "mari". Elle ne quitte en fait la ville que pour aller épouser le roi le 6 décembre 1491[39].

Circulation

Faute d'avoir découvert un trésor contenant ces monnaies, il faut se rabattre sur les textes pour y glaner quelques informations sur la circulation de ces espèces, au moins pour les deux dernières séries. La 2e émission de François II apparaît dans les listes de monnaies ayant cours en Bretagne en 1488 et 1489[40]. On les retrouve dans un des trois versements de Julien Thierry le 28 mars 1489. Sur les 812 monnaies qu'il prête à l'État, 102 sont des florins ducaux, soit 12,56 %[41]. Cette proportion baisse considérablement si l'on additionne les pièces des trois versements, des 17 et 28 mars 1489 et du 29 janvier 1491 : 102 ducaux sur 2 917 pièces, soit 3,5 %. Enfin, les versements divers effectués par le pouvoir et les comptes de l'époque sont assez discrets sur la question. À part la solde des soldats allemands et les deux autres mentionnés plus haut, les florins n'apparaissent pas à notre connaissance dans les versements en espèces, effectués en écus[42]. On trouve bien deux pensions libellées en florins[43], mais on en voit aussi en **ducaz**[44]. Comme il ne s'agit d'argent sonnant et trébuchant, il semble jouer plutôt un rôle de monnaie de compte. On peut tout de même penser que les mercenaires ont dépensé leur or dans les bouges rennais et il est permis d'espérer qu'un cabaretier a caché ses économies sans aller les récupérer. Peut-être un jour, au hasard d'un projet immobilier[45]…

Dans tous les cas, la frappe semble avoir été limitée à une période de crise plus ou moins aiguë et en lien avec le paiement de l'armée. La mainmise royale sur le duché explique en partie la rareté : les ateliers ont dû refondre rapidement les espèces bretonnes pour les transformer en monnaie française. La période de circulation très courte, liée aux faibles quantités initialement frappées a fait le reste.

Ces trois émissions trahissent la détresse financière d'un régime en guerre, en 1465-1468 lors de la guerre du Bien Public, puis en 1487 et 1491 lors des guerres d'indépendance. La tentation était alors forte d'utiliser la monnaie comme expédient financier et fiscal pour pallier un impôt de plus en plus difficile à faire entrer. Les contemporains n'étaient d'ailleurs pas dupes. Le receveur d'Auray et Quiberon explique que **dez le mois de mars 1486 fut commencé aux monnaies de Bretagne à faire gros, qu'on appeloit gros d'Orléans, et autres monnoies de plus basses loy que les précédentes. Et au mois de juillet 1487 fut fait autre pièce de monnoie, savoir gros de 3 deniers de loy, par quoi commenca le prix de l'or à hausser et aussi les vieilles monnoies. Et pour celui an communément courut or et monnoie à la raison de la monnoie courante**[46].

À défaut de monnaies, les textes nous permettent dans certains cas de jeter un jour nouveau sur une période mal connue, mais ô combien passionnante. Nous exprimerons un espoir : celui de voir un jour en nature un de ces florins **au treff**. ■

34. *M. Cochard, op. cit., acte N° 574.*
35. *R. Le Bourhis, op. cit., acte N° 706.*
36. *M. Cochard, op. cit., acte N° 573 ; Cf Poey d'Avant N° 1392 à 1396. Il s'agit donc des dernières monnaies de la Bretagne ducales, si l'on met à part le séjour de la duchesse-reine en 1498, à la mort de Charles VIII.*
37. *Ibid actes Nos 576/577/ 578 et Dom Morice, t. III, col. 726.*
38. *A. de la Borderie, **Histoire…**, t. IV, p. 572/583.*
39. *Id., ibid.*
40. *Dom Morice, t. III, col. 579 et R. Le Bourhis, op. cit., acte N° 676.*
41. *B.-A. Pocquet du Haut-Jussé, op. cit., p. 282. Sur le problème de la circulation des monnaies étrangères dans le royaume, voir G.-L. Lesage : "La circulation monétaire en France dans la seconde moitié du XVe s.", **Annales E.S.C.** 1948, p. 304/316, et spécialement p. 315 pour la Bretagne.*
42. *1489 : 320 écus d'or, Dom Morice, III, col. 665 ; 1490 : 540 écus, M. Cochard, op. cit., actes X et 126.*
43. *27 janvier 1491 : 2 000 et 200 florins, M. Cochard, op. cit., actes Nos 519 et 521.*
44. *Ibid, acte N° 63 du 12 octobre 1490.*
45. *Bien que l'habitude n'ait pas forcément été de payer rubis sur l'ongle : **"mandement (…) de poyer à Jehan Peribault 6 livres monnoyes pour recompance de certains vins que les Allemans ont beü en sa maison sans poiement"**. Ibid, acte N° 62 du 12 octobre 1490.*
46. *Dom Morice, t. III, col. 542. Sur tous ces problèmes, voir J. Kerhervé op. cit., p. 208/215 et H. Touchard, op. cit., p. 295/298.*

RENNES PUIS NANTES, PREMIERS ATELIERS MONÉTAIRES DU ROYAUME OU LES ATELIERS BRETONS AU XVI^{e} SIÈCLE

Daniel CARIOU

LES COMMENTAIRES DE LIVRES concernent généralement des ouvrages récents. Mais, quand un ouvrage ancien et peu connu est épuisé, qu'il nous soit permis d'en parler s'il met en valeur des aspects importants de l'histoire économique bretonne.

"L'économie mondiale et les frappes monétaires en France 1503-1680", la thèse de Franck C. Spooner, a été publiée en 1956 à Paris, chez Armand Colin. Elle étudie au travers des archives d'ateliers monétaires les volumes d'activité de chacun, et les rapports entre l'or, l'argent et le cuivre. Nous nous contenterons de la survoler pour en extraire quelques tendances significatives.

1/ Les flux de métaux en occident et en France.

Au début du XVI^{e} siècle, l'argent est encore un métal rare en Occident. Il est surtout utilisé sous forme d'alliage affaibli, de billon, mais les premiers thalers apparaissent en 1486 et la première pièce d'argent française, le teston, à la fin du règne de Louis XII.

Au cours du siècle, l'argent des mines d'Amérique arrive en Europe par l'Espagne et il concurrence avec succès le métal des mines d'Europe centrale. Il est ensuite diffusé en Europe par les nations qui commercent avec l'Espagne, dont la Bretagne. À partir de 1550 l'argent abondant chasse par l'effet de la loi de Gresham l'or qui ne revient en France que vers 1558-1566. Charles IX en a besoin dans sa lutte contre les calvinistes et il n'hésite pas alors à faire fondre les trésors des églises.

Charles IX (1560-1574)
Écu d'or - 1565 - Rennes

À partir de 1567-1572, la France est soumise à un nouvel afflux d'argent espagnol arrivant, cette fois, par les Flandres. Elle essaie de maintenir sur son sol les métaux précieux en interdisant l'exportation, car l'on croit alors que le métal est source et symbole de richesse.

Le cuivre est un métal monétaire abandonné depuis la fin de l'Empire romain sous sa forme pure, mais il est extrait aux côtés de l'argent et il refait son apparition à la fin du siècle, alors que paradoxalement la production d'argent s'essouffle et que l'on recherche un métal d'appoint. Il devient d'autant plus utilisé en France au début du XVII^{e} siècle qu'il est produit en grandes quantités par la Suède, alliée de la France dans la guerre de Trente Ans.

La frappe d'un argent abondant se matérialise en France par des testons, des quarts et huitièmes d'écus *(argent d'Amérique livré en réaux espagnols dont le titre est proche de celui du quart d'écu)*, des billons, et des francs et divisions plus souvent issus de la refonte de thalers.

Charles X, Cardinal de Bourbon
(1589-1590)
VIII^{e} d'écu d'argent - 1596 - Dinan

L'écu est d'or, le quart d'écu d'argent : la création d'une parité fixe entre deux métaux appelés à fluctuer séparément selon leur arrivage, leur rareté et leur usage créent des controverses économiques sur des phénomènes que l'on ne connaît nullement à l'époque.

2/Les monnaies que l'on retrouve de nos jours.

Aujourd'hui, un numismate qui s'intéresserait à la production bretonne trouverait en abondance des quarts et huitièmes d'écus pour Rennes et Nantes, surtout Rennes, et un peu Dinan, pour le règne de Henri III et la Ligue, et dans une moindre mesure pour Henri IV et Louis XIII.

Le teston ne fait son apparition en Bretagne que sous François I^{er}, et il est relativement courant à partir de Henri II.

Les billons bretons sont communs autour de 1550. Ils deviennent rares ensuite, mais on trouve cependant des douzains de Henri III pour Rennes.

Les doubles et deniers tournois apparaissent dans les trois dernières décennies du siècle ; ils sont rennais, puis nantais. L'or breton retrouvé correspond à des périodes bien précises.

Il est abondant pour les règnes franco-bretons de Charles VIII, Louis XII et François I^{er}. Il se raréfie ensuite et devient épisodique : écus à la croisette de Rennes et demi-écus à la croisette de Nantes pour François I^{er} ; écus au soleil de Charles IX, surtout en 1565-1566, ce qui correspond effectivement à la refonte des trésors ecclésiastiques ; écus au soleil de Henri III pour Nantes, vers

1576 ; écus au soleil de la Ligue au nom de Charles X pour Nantes et Dinan ; écus au soleil de Nantes pour la période de 1615-1617. Le catalogue de la vente Émile Guibourg, publié en 1974, donne encore aujourd'hui un échantillonnage significatif de ce que peut espérer trouver un numismate dans ce domaine.

Louis XIII (1610-1643)
Écu d'or - 1615 - Nantes

3/ L'activité des ateliers monétaires bretons au XVI^e^ siècle et au début du XVII^e^.

Les archives nous manquent jusqu'à 1540, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la phase de l'or.

Entre 1540 et 1560, les ateliers de Rennes et Nantes sont modestes. Ils frappent surtout le billon, c'est-à-dire les douzains, un peu l'or et l'argent.

Charles X, Cardinal de Bourbon
Écu d'or - 1595 - Dinan

Entre 1561 et 1580, Rennes surtout, et Nantes, sont importants : Rennes devient vers 1575 le deuxième atelier du royaume pour la valeur des espèces frappées, et il est consacré presque exclusivement à l'argent. À côté de Rennes, Nantes est un atelier important, mais moindre. Et c'est entre 1581 et 1590 que Rennes, toujours consacré à l'argent, devient le premier atelier du royaume, suivi par Paris et Nantes !

La période de 1591-1600 est plus difficile à analyser, car il nous manque des données sur l'atelier de Dinan. On voit durant cette période l'atelier de Nantes, tenu par la Ligue, se maintenir à son très haut niveau d'activité de la période précédente et frapper surtout l'argent. Nantes est alors le premier atelier du royaume. Rennes décline, mais son déclin n'est-il pas compensé par l'activité de Dinan, ville de la Ligue quand Rennes est au roi ?

Entre 1601 et 1610, Nantes reste le premier atelier du royaume, suivi par Bayonne et Rennes : le volume général de l'activité décline dans tout le royaume durant la décennie suivante, après laquelle les ateliers bretons tombent en sommeil, frappés comme d'autres ports par les difficultés causées par la guerre de Trente Ans.

Le billon est prépondérant dans les ateliers bretons vers 1550 ; l'argent le supplante très vite, mais l'or est frappé vers 1565, 1575, 1595, en petites quantités.

Quant au cuivre, il apparaît dans les ateliers de Nantes et Rennes entre 1570 et 1600, et reste significatif à Nantes entre 1600 et 1620.

4/ Les mouvements économiques.

Au début du siècle et à la veille de la perte de l'indépendance en 1532, on sait que la flotte de commerce bretonne est équivalente à la flotte française. La flotte bretonne est une flotte de cabotage qui s'intéresse aux seules côtes occidentales de l'Europe, du Portugal à la Scandinavie. On rapporte que, vers 1500, la moitié des navires dans les ports flamands et hollandais sont des navires bretons. Toutefois, des études récentes ont montré que c'est là une flotte de transporteurs plus que de marchands, même si la Bretagne exporte massivement ses toiles et son blé.

La Bretagne entretient de très longue date des relations commerciales avec l'Espagne, à qui elle vend du blé. Il est dès lors très normal qu'au moment où commence l'ère de l'argent américain abondant en Espagne, ce métal arrive dans le royaume par la Bretagne, où il est monnayé, surtout à partir de 1550 ; des navires bretons vont chercher aussi de l'argent au Portugal, le fait est attesté en 1549.

Mais c'est vraiment durant la période 1567-1572 que l'argent arrive massivement en Bretagne, et encore à partir de 1581. Il arrive sous forme de réaux espagnols, ce qui explique pourquoi il est reconverti en quarts d'écus, d'un titre proche, plutôt qu'en francs.

Vers 1585, la concurrence des Hollandais, transporteurs de blé prussien et polonais, gêne le cabotage breton et prive la Bretagne de son approvisionnement en métaux. En 1595, les Hollandais viennent acheter l'argent jusqu'à Saint-Malo ! Quoi qu'il en soit, cette période est suffisamment formatrice de capitaux en Bretagne pour que les historiens y voient les conditions favorables à la création des futures compagnies de commerce du XVII^e^ siècle, et tout particulièrement de la compagnie des Indes.

Pour tenir leurs contrats, les directeurs d'ateliers monétaires bretons doivent entrer en concurrence avec leurs voisins : ainsi le maître de l'atelier de Saint-Lô vient-il acheter de l'argent à Saint-Malo en 1558, alors que Nantes est plutôt en concurrence avec Bayonne et La Rochelle.

Deux projets de nouveaux ateliers avortent ainsi. D'abord, en 1597, le conseil d'état propose l'établissement d'une monnaie à Saint-Malo, le port par lequel arrivent les plus grandes quantités de métal. En 1607, un établissement est envisagé à Morlaix, au centre d'une région productrice de toiles, et afin d'éviter que l'argent-métal ne reparte en Hollande. Dans les deux cas, le maître de Rennes fait échouer le projet.

Il y aurait d'autres remarques à faire. Ainsi par exemple, ce rejet des pièces de cuivre rennaises, à Tours en 1574, à cause de leur trop faible qualité d'exécution !

En guise de conclusion

Notre propos n'est pas de réécrire ici la thèse de Franck C. Spooner, à laquelle nous renvoyons le lecteur, mais de confronter ce qu'il dit à ce que nous savons de l'histoire de Bretagne au XVI^e^ siècle.

Il est indiscutable que, dans ce siècle, la Bretagne bénéficie encore d'une puissance maritime et commerciale héritée de son indépendance. Elle n'a pas encore l'obligation de se tourner vers la France, et elle reste une très grande productrice de blé et de toiles dont elle exporte une grande partie. Le rattachement à la France n'a pas encore eu le temps de produire ses effets néfastes sur l'économie bretonne comme cela sera le cas ensuite avec le lent dépérissement d'une économie maritime entravée par les droits de douane français.

Même si aujourd'hui on voit dans sa puissante flotte un outil de transport plus que de commerce, la Bretagne est traditionnellement en relations avec la péninsule ibérique par où arrive en Europe l'argent-métal américain. La Bretagne redistribue cet argent dans le royaume et en Europe.

Il faut rappeler qu'alors les distances maritimes sont plus courtes que les distances terrestres. La Bretagne est plus proche de l'Espagne que de la France, et son économie est plus dépendante de ce qui se passe en Espagne que de ce qui se passe en France. Ainsi, en 1577, une pénurie de métal touche l'Espagne et la Bretagne où les prix montent : l'argent-métal est plus cher à Nantes qu'à Lyon de 35 %.

Il est donc intéressant de retrouver une perception de la Bretagne au XVI^e^ siècle qui n'est plus la nôtre aujourd'hui : à cette époque, la Bretagne peut encore appartenir au monde économique atlantique dans lequel elle excelle. Elle n'est pas encore contrainte de se tourner, et heureusement pour elle, vers l'économie continentale pour laquelle elle a moins d'atouts. Et elle est un lieu de redistribution des richesses atlantiques vers le continent. ■

LES JETONS VANNETAIS

Jacques KERVÉGANT

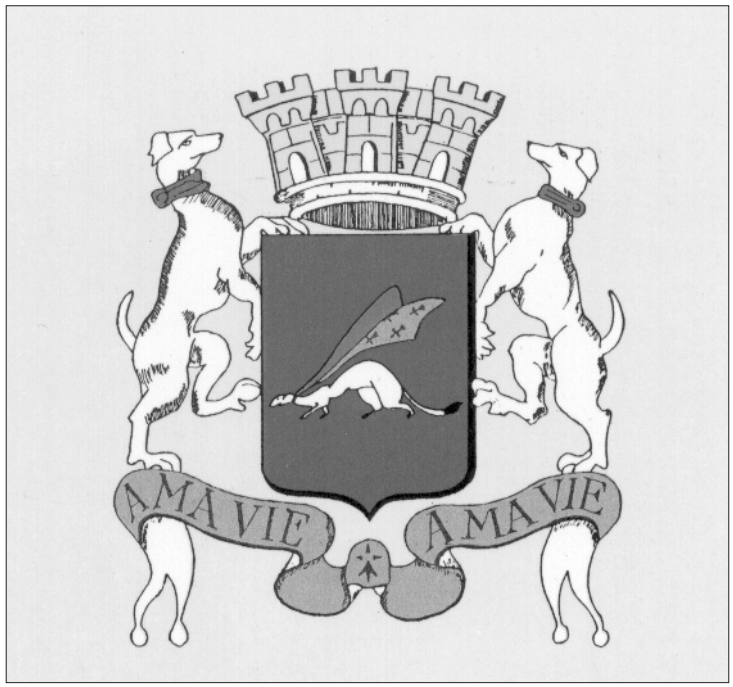

LES JETONS VANNETAIS

Jacques KERVÉGANT

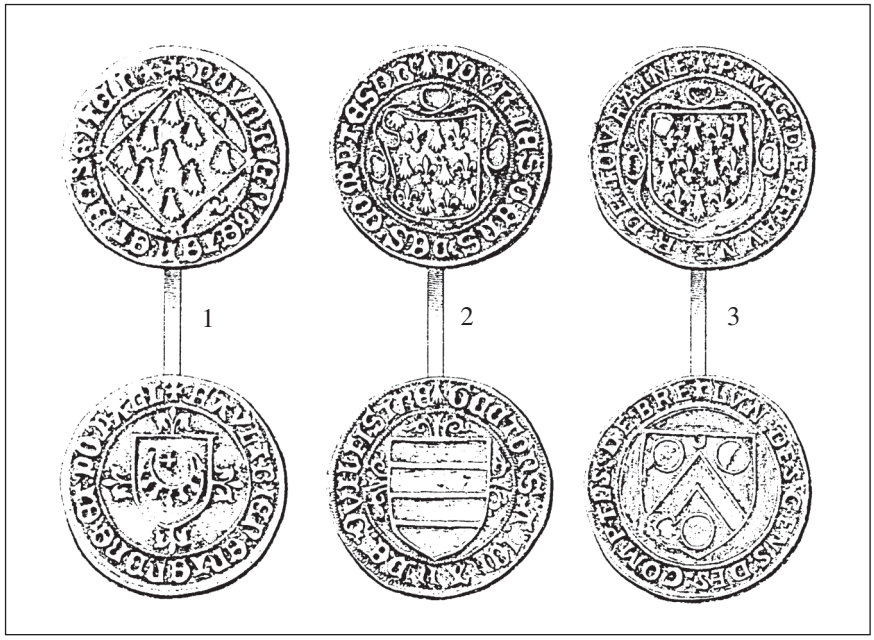

Résidence des premiers Monforts et siège des organes administratifs indispensables à la réunification du duché à l'issue de la guerre de Succession, Vannes a perdu son importance politique dès le milieu du XVIe siècle.

Le départ de la cour ducale en 1460 puis, le transfert à Nantes de la Chambre des Comptes dès la prise en main de la Province par Charles VIII et enfin, l'installation à Rennes du Parlement de Bretagne en 1553 ont fait passer la cité au second plan, son rôle ne devenant alors qu'essentiellement épiscopal et judiciaire.

Les activités agricoles et portuaires florissantes au XVIe siècle, puis les difficultés du milieu du XVIIe et la crise des années 1670-1675 ne sont pas des conditions favorables à l'émission de jetons, symboles de la prospérité d'une région et manifestation de la prétention des individus et des institutions aux XVIIe et XVIIIe siècles.

La production locale est en effet bien maigre car elle ne compte, semble-t-il, que cinq jetons seulement dont quatre épiscopaux antérieurs à la Révolution, le dernier, de la fin du XIXe ou du début de ce siècle, appartenant a la série des Caisses d'Épargne.

Peut-être convient-il toutefois d'ajouter à cette liste les quelques jetons de la Chambre des Comptes ducale que le "Livre Doré" [1] attribue abusivement à Nantes. Les études de Jean Kerhervé [2] concluant à une implantation nantaise de la Chambre à partir de 1492 ou 1493, le jeton aux armes de la famille de Vay que l'on attribue à tort ou à raison à Pierre, Procureur Général aux comptes en 1477, devrait donc être restitué à Vannes mais peut-être également les deux suivants où figurent les blasons de Jean de Quilfistre et Guillaume de Beaune respectivement Auditeur et Maître des Comptes en 1492.

Les jetons de 1559 au nom de Philippe du Bec

Les plus anciens jetons vannetais actuellement répertoriés figurent dans le "Recueil de Gaignières" [3], consacré à des membres du haut clergé de l'Ancien Régime.

Le manuscrit fournit également les dessins d'avers et de revers de quatre autres pièces au nom de deux autres prélats bretons : Mgr Sébastien de Rosmadec, évêque de Vannes et Mgr Henri de la Motte-Houdancourt, évêque de Rennes.

1. *P.-A. Perthuis et S. de la Nicollière - Teijeiro "Le livre doré de l'Hôtel de Ville de Nantes".*
2. *Jean Kerhervé "L'état breton aux XIVe et XVe siècles" 1987.*
3. *Recueil des Jetons de Gaignières, Bibliothèque Nationale Ms fr. 23275 dont proviennent les illustrations.*

Fils cadet de Charles du Bec, seigneur de Boury et vice-amiral de France, Mgr du Bec, d'origine normande, sera intimement associé aux événements religieux et politique de la Bretagne sous la Ligue.

Évêque "résident" de Vannes d'avril 1559 à mars 1566, fait nouveau pour l'époque, il succédera à Nantes à Antoine de Créqui et terminera sa longue carrière comme "archevêque et duc de Reims, premier Pair de France" d'octobre 1598 à sa mort le 12 janvier 1605, âgé de 85 ans.

Si les deux jetons de 1559 évoquent le souvenir du prélat vannetais, l'essentiel des 47 années de l'épiscopat de Philippe du Bec sera en fait consacré au diocèse de Nantes dont il assumera la direction plus ou moins effective durant trente-deux ans.

Attaché à la Couronne, il servira d'intermédiaire entre la Cour et Mercœur. Suspect à son Chapitre et à l'université, il se retirera à Tours en septembre 1589 d'où il tentera, en vain, de justifier son départ et ses positions.

Déchu par le Parlement ligueur de Nantes, il continuera toutefois à adresser de Tours, Ancenis ou Châteaubriant ses mandements au diocèse, le Saint-Siège n'ayant jamais accédé à la demande de nomination d'un nouvel évêque réclamée par le Chapitre, y compris après l'excommunication du roi.

C'est Henri IV qui, pour le soustraire aux persécutions de la duchesse de Mercœur, le placera à Reims en 1594 où il demeurera en réalité jusqu'à l'arrivée des bulles pontificales en 1598 l'évêque de Nantes nommé à Reims.

Homme d'église présent au Concile de Trente, prédicateur apprécié d'Henri III et de la reine Louise dont les sermons seront imprimés à Paris en 1596, auteur des statuts du diocèse antérieurs à 1589 et d'une partie du missel nantais, célébrant à la messe l'abjuration d'Henri IV, Philippe du Bec aura par ailleurs activement participé aux grands événements politiques de son temps. Deux fois au moins président du clergé aux États de Bretagne, il sera député auprès du roi pour tenter d'obtenir le retour du Parlement à Nantes. Présent aux États de Blois et au sacre d'Henri IV, il sera enfin l'un des représentants du roi aux conférences d'Ancenis.

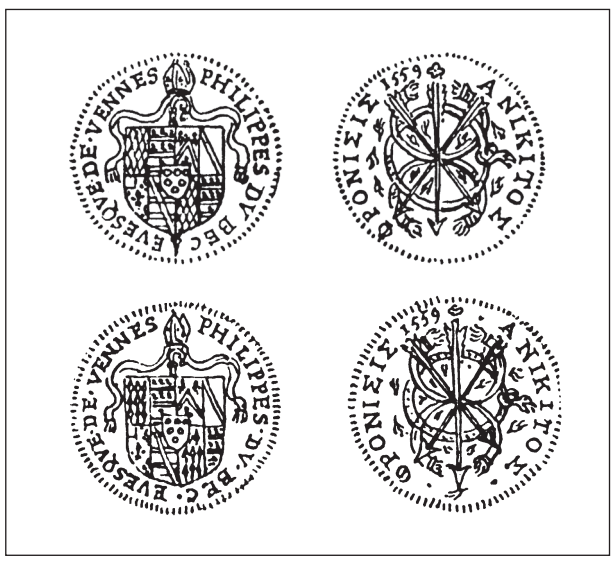

Esprit fin et tolérant, il tranche, en cette époque passionnelle, sur bon nombre de ses contemporains et l'on comprend l'attention apportée par un monarque tel qu'Henri IV à un personnage soucieux, lui aussi, de réconcilier les factions rivales.

Nous ne disposons pour l'instant que des seules reproductions du manuscrit de la Bibliothèque Nationale qui ne donne, par contre, aucune précision sur l'origine de l'émission comme sur les caractéristiques intrinsèques des pièces [4].

Si les dessins de F.-R. de Gaignières ne sont pas nécessairement d'une parfaite précision, on ne peut pour autant douter du témoignage de l'érudit et de l'existence de deux jetons de même type mais de coins différents [4].

Les deux pièces de même date présentent des différences évidentes dans la ponctuation des légendes au droit comme au revers, dans la longueur de la crosse, ainsi que dans le nombre et la disposition des "flammes".

À l'avers, l'emploi d'un penon héraldique au lieu des armes habituelles du prélat publiées par le chanoine Le Mené [5] *("Fuselé d'Argent et de Gueules"),* de même que la date qui termine la légende du revers, évoquent une pièce honorifique qui pourrait éventuellement commémorer son installation dès 1559, année de son sacre.

Au revers : la légende ANIKITO∑ TPONI∑I∑ *(trône victorieux)*, le serpent noué et les flammes évoquent nécessairement les progrès du protestantisme dans le diocèse.

Introduit, au temps de son prédécesseur, par François de Coligny, sieur d'Andelot et époux de Claude de Rieux, dame de La Roche-Bernard, le calvinisme se propagera à travers les domaines des familles acquises, par conviction ou intérêt, à la Réforme.

Issu d'une part des possessions des Rohan *(Pontivy et Josselin),* par suite de la liberté du culte accordée à Isabeau d'Albret, vicomtesse douairière de Rohan et à sa maison et, d'autre part de La Roche-Bernard, autre foyer du protestantisme sous l'influence de d'Andelot, le calvinisme atteindra la cité épiscopale en 1562 en dépit des mesures prescrites dès 1546 par le Concile de Trente et par le Parlement de Bretagne en 1549.

Les jetons de Sébastien de Rosmadec

Le Cabinet des Médailles possède au moins un exemplaire des deux autres jetons vannetais de l'Ancien Régime.

Émis au nom de celui qui sera, à plusieurs reprises, président du Clergé dans le premier quart du XVII[e] siècle, Sébastien de Rosmadec fait partie des rares évêques vannetais de souche bretonne puisque, contrairement aux engagements pris par la couronne dans l'Édit d'Union, seuls quatre d'entre-eux sur les dix-huit qui se succéderont entre 1532 et la Révolution Française, seront natifs de la Province.

4. *François-Roger de Gaignières (1642-1715), écuyer du duc de Guise puis gouverneur de la principauté de Joinville, consacrera son existence à la collecte de documents ayant trait à l'histoire ecclésiastique et aux généalogies. Il cédera son fonds en 1711 à la Bibliothèque du Roi. Le manuscrit consulté à la Bibliothèque Nationale appartient au département des manuscrits tandis que d'autres parties de cette collection figurent au Cabinet des Estampes.*
5. *Chanoine J.-M. Le Mené "Histoire du Diocèse de Vannes", 1889.*

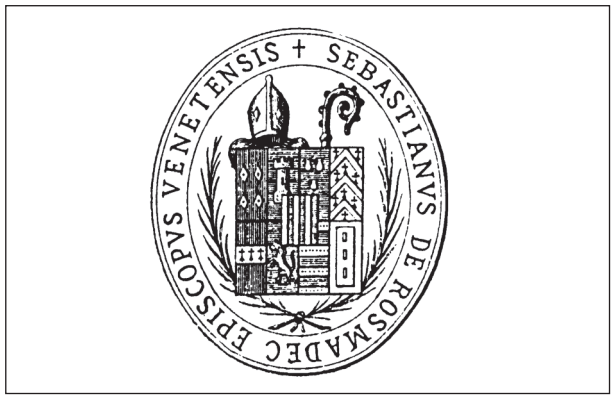

Petit-fils de Jean IV de Rosmadec-Molac qui, par son mariage avec une lointaine cousine, Louise de Rosmadec du Plessis-Josso, réunit les deux branches issues au XII^e siècle de Rivoalon et d'Éléonore de Léon, il appartient à une ancienne maison alliée aux plus grands noms bretons *(Pont-l'Abbé, du Chastel, Beaumanoir, Rieux, Goulaine notamment)*.

Cette famille fournira, du XIV^e au XVII^e siècle, de très nombreux dignitaires civils et religieux à la province parmi lesquels : Henri, croisé en 1235 ; deux gouverneurs de Dinan au XVI^e siècle ; un gouverneur de Quimper ; un lieutenant général du roi en Bretagne, à la fin du XVII^e siècle : Sébastien, marquis de Molac dont on connaît un jeton, nantais celui-là, reproduit en annexe ; trois prélats : Bertrand, conseiller et aumônier du duc Jean IV auquel sont dus l'achèvement de la nef et la construction du portail et des tours de la cathédrale de Quimper puis, les deux évêques de Vannes : Sébastien et Charles qui se succéderont dans le diocèse.

Vraisemblablement né au manoir du Plessis-Josso en Theix, Sébastien de Rosmadec sera religieux à Saint-Germain-des-Prés. Nommé abbé commendataire des chanoines réguliers de Paimpont en 1608, il sera évêque de Vannes de 1624 à 1646.

Voué à ses tâches pastorales, il favorisera les implantations religieuses dans le diocèse *(Augustines, Bénédictines, Ursulines, Carmes, Cordeliers, Jésuites)*, autorisera la fondation de Sainte-Anne-d'Auray et œuvrera en faveur du culte pour Saint-Vincent-Ferrier dont témoigne le tableau de la cathédrale où il apparaît près du duc à l'arrivée du prédicateur à Vannes.

Atteint d'hydropisie, il mourra au palais épiscopal de la Motte et sera inhumé à la cathédrale où son tombeau sera orné, à la suite d'une erreur surprenante de ses contemporains, non pas des armes simples des Rosmadec ou du penon figuré précédemment, mais de celles de son neveu, seigneur du Plessis-Josso qui se prénommait lui aussi, il est vrai, Sébastien.

Les deux pièces conservées à la Bibliothèque Nationale concernent l'évêque de Vannes, mais en sa qualité de président de "l'ordre de l'Église" auquel le "Règlement des gens des trois états du Pays et Duchés de Bretagne" confère en particulier la présidence des trois ordres aux assemblées biennales qui, de 1630 à 1718, ont lieu les années impaires.

Création ducale, les États de Bretagne n'émettront des jetons qu'assez tardivement puisqu'il faut attendre la décision de 1641, citée par Paul Soullard *(6)* qui précise : *"Les gens des trois États du Pays et Duché de Bretagne… ont arrêté que dans les comptes de leurs deniers ordinaires qui se rendent en chacune de leurs assemblées, il sera laissé fond pour le paiement de trois gits de jettons d'argent à Messieurs les présidents des ordres, de la valeur de huit-vingt livres chaque git, et les dits jettons seront armoyés d'un côté des armes de la province, et de l'autre des armes des présidents qui ont présidé aux États et à chacun de Messieurs les députés qui vacqueront à l'examen d'iceux, qui seront trois au plus de chaque ordre, et à leurs officiers un git de la valeur de 80 livres chacun git.*

Fait en la dite assemblée, le 4 janvier 1641. Signé : Sébastien de Rosmadec, év. de Vannes, Henri de la Trémoille et Eustache du Lys".

Ces deux pièces non datées sont nécessairement contemporaines du jeton des "Impôts et billots de Bretagne", en effet :

• Les noms des présidents des trois ordres aux Tenues de 1641, 1643 et 1645 sont connus, il s'agit de Sébastien de Rosmadec pour le Clergé, Henri duc de la Trémoille pour la Noblesse, tandis qu'Eustache du Lys sénéchal de Rennes présidera le Tiers en 1641 et 1645, en alternance avec Claude de Francheville, sénéchal de Vannes pour celle de 1643.

• Un manuscrit de l'évêché de Vannes [7] donne par ailleurs toutes précisions sur les circonstances du décès de l'évêque le 29 juillet 1646.

Elles représentent donc le point de départ de l'abondante série à venir si l'on excepte la frappe, apparemment isolée, émise en 1594 par l'assemblée dissidente de Nantes pour le compte du "trésorier des Estats de Bretagne" en l'occurrence Jean Loriot de la Noë.

Frappées à quelque 950 exemplaires aux termes de la décision provinciale du 4 janvier 1691, ces pièces sont avec celle de l'évêque de Rennes, Henri de la Motte-Houdancourt, les seules actuellement répertoriées pour les présidents du Clergé aux États de Bretagne.

Le jeton de type "A"

Uniquement connu en argent, il devrait être le plus ancien dans la mesure où la décision de 1641 a été strictement appliquée.

À l'avers : l'écu écartelé de France-Bretagne, armes de la Province et motif traditionnel de la plupart des pièces produites jusqu'en 1788, présente des défauts communs aux jetons des deux autres présidents *(C, première lettre de la légende, soudé à la couronne, et léger débord de la ligne séparant les 1^er et 3^e quartiers par rapport au contour de l'écu)*.

Le coin employé est donc nécessairement le même pour les trois exemplaires.

Au revers : la configuration est identique, aux attributs près, pour les trois personnages.

6. *Soullard, notice en annexe de l'"Histoire de Bretagne" tome 6, 1914 de B. Pocquet.*
7. *Brève introduction relatant la mort de Mgr Sébastien de Rosmadec (code AA23 - Folio 1).*

Le jeton de type “B”

À en croire la nomenclature de Joseph Daniel [8] cette seconde pièce aurait été frappée à la fois en argent et en cuivre. C’est possible mais non prouvé, le seul exemplaire officiellement répertorié étant celui en cuivre du Cabinet des Médailles reproduit ci-dessous.

De revers identique et de même coin que celui de type “A”, ce jeton ne peut être postérieur à 1645, dernière tenue présidée par S. de Rosmadec.

Le chapeau épiscopal qui coiffe les armoiries diffère par contre de celui du jeton de Mgr de la Motte-Houdancourt qui présidera à son tour les assemblées de 1653 et 1655.

L’évêque de Vannes qui, selon le chanoine Le Mené, n’a jamais timbré son écu du chapeau à cordelières ni de la couronne de comte, adoptés par son cousin et successeur, se voit ici attribuer un chapeau à quatre rangs de houppes réservé aux archevêques.

Faut-il y voir l’origine de ce qui deviendra l’usage à Vannes aux XVIII[e] et XIX[e] siècles et qui résulterait du privilège accordé, à tort paraît-il, aux évêchés ayant eu par le passé un cardinal pour titulaire ?

L’avers de ce second jeton permet, sinon une datation, du moins un classement chronologique des jetons à l’hermine passant “à la jarretière flottante de Bretagne”.

En effet, les jetons ayant en tête de légende une quintefeuille sans point d’encadrement et la moucheture supérieure droite cachée en partie basse seulement par l’écharpe, proviennent du même coin.

Les jetons de ce type associés au droit du jeton de type “A” ont été nécessairement produits aux alentours des années 1645 comme le prouvent les études menées par Paul Soullard et Daniel Cariou [9] à partir de la succession des coins d’avers et de revers utilisés successivement.

On ne peut évoquer les jetons frappés à l’ordre d’un Rosmadec sans rappeler l’existence d’une autre pièce étrangère par contre au diocèse de Vannes.

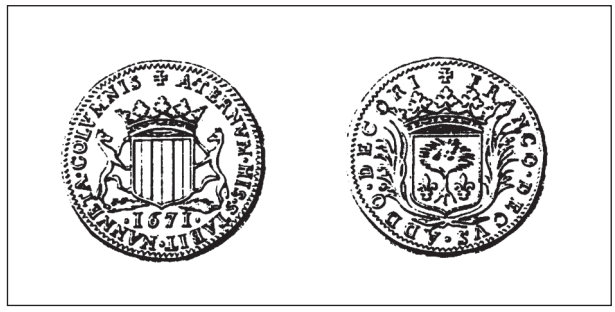

Il s’agit en l’occurrence d’une pièce en cuivre datée de 1671 où figure au droit l’écu “Pallé d’argent et d’azur de 6 pièces” d’un autre Sébastien de Rosmadec, marquis de Molac et, au revers, celui “d’argent au pin de sinople accosté de 2 fleurs de lys de gueules” de son épouse Renée de Budes de Guébriant, nièce du maréchal.

Les bonnes relations du corps municipal nantais avec celui qui aura été, 25 ans durant, lieutenant-général du roi en Bretagne et gouverneur des villes et château de Nantes sont certainement à l’origine de cette émission. L’élogieuse légende “A. TERNUM. HIS. STABIT. NANNETA. COLUMNIS” tend d’ailleurs à le confirmer.

Par contre, l’hypothèse de MM. Perthuis et de La Nicollière qui voudraient y voir un gage de reconnaissance pour l’attitude du gouverneur pendant les troubles dits “du papier timbré” semble peu crédible, les événements étant de 1673 soit de deux ans postérieurs à la date figurant sur la dite pièce.

Le jeton de la Caisse d’Épargne de Vannes

Frappé en vieil argent et en cuivre, ce jeton, qui fait lui aussi nommément référence à la Ville, correspond au n° 104 de la nomenclature d’Yves Jacqmin [10].

D’un intérêt secondaire face aux pièces qui précèdent, son avers a les caractéristiques et la légende habituels aux jetons de la série des Caisses d’Épargne. L’allégorie du revers due à L.-R. de Dieu est plus intéressante car elle tranche heureusement sur le type stéréotypé et par trop monotone à la ruche et aux abeilles.

Les exemplaires examinés ne comportant aucune différence de gravure, il y a lieu de considérer que l’ensemble des exemplaires provient des mêmes coins. ■

Les reproductions proviennent du “Livre Doré” pour les jetons de la Chambre des Comptes et celui du Marquis de Molac ; et de clichés originaires de la Bibliothèque Nationale pour les pièces ecclésiastiques de Philippe du Bec et de Sébastien de Rosmadec.

8. Joseph Daniel “Les Jetons des États de Bretagne”.
9. Bulletin n° 1 de la SBNH de novembre 1992.
10. Yves Jacqmin “Numismatique des Caisses d’Épargne privées”, 1987.

USAGE ET RÔLE DES JETONS DES ÉTATS DE BRETAGNE À L'HERMINE PASSANT À CRAVATE BRÈVE EN CUIVRE JAUNE

Gérard FONTENOY

L'ACQUISITION RÉCENTE d'un jeton des États de Bretagne, au type à l'hermine passant, en cuivre jaune, référencé n° 14 respectivement au SOULLARD [1] et au DANIEL [2], m'a amené à me replonger dans la lecture des ouvrages et articles relatifs aux jetons des États de Bretagne de cette période.

Je possède quelques exemplaires différents des jetons au type à l'hermine passant *(ou couchée, sur le jeton frappé pour la tenue de 1689…)*, ayant toujours eu une attirance particulière pour ces beaux jetons au style si particulier, à la fois médiéval et moderne, par rapport à l'époque durant laquelle ils furent frappés au XVII[e] siècle.

Pour en revenir au jeton qui nous intéresse, il s'agit d'un jeton dit "banal", aisément reconnaissable au fait qu'il porte à l'avers le "Z" de "ESTAZ" inversé *(c'est-à-dire* ESTAΣ *au lieu de* ESTAZ*)*, non daté mais sans doute frappé pour les tenues de 1653 et 1655 au moins, avec peut-être extension pour les années postérieures concurremment avec d'autres jetons - *Fig. 1.*

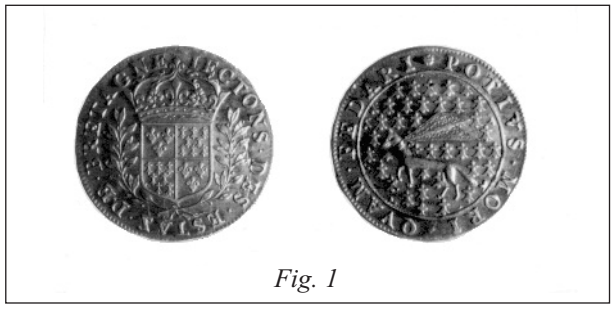

Fig. 1

Ce jeton est très courant en argent, toute relativité conservée, et l'exemplaire de ma collection est dans un état de conservation pratiquement superbe.

Par contre, s'il est connu et répertorié en cuivre jaune – ou cuivre doré* – il est toutefois rare dans ce métal. L'exemplaire en ma possession depuis peu est dans un très bon état de conservation. Si le flan est d'un diamètre légèrement inférieur à celui en argent, de l'ordre d'1 mm *(à moins que mon exemplaire en argent ne soit de flan large ?)*, son épaisseur en est quasiment identique. Une curiosité toutefois : l'absence de point initial en début de la légende à l'avers, au-dessus du lys de la couronne, et ce bien qu'il soit issu du même coin que l'exemplaire en argent *(mêmes traces de fêlures démontrant une légère détérioration du coin)*. Ce détail à sans doute peu d'importance ; je suppose que le point n'est simplement pas venu à la frappe, celle-ci étant plus faible à cet endroit, proche de la tranche, à l'avers comme au revers. De plus, deux microrayures croisées, toujours à l'avers, apparaissent lors d'un examen minutieux à l'aide d'une forte loupe.

Quel put être l'usage de ces jetons de cuivre ?

Si le rôle des jetons des États de Bretagne en argent comme jetons de rémunération honorifique est admis, puisque distribués en bourses ou "Gits" de 50, 100 *(voire 150 unités ?),* celui de ces mêmes jetons, mais en cuivre, a suscité bien des hypothèses et reste à ce jour une énigme.

Je voudrais donc reprendre ici les différentes hypothèses émises par certains auteurs d'ouvrages ou articles sur ce type de jetons des États de Bretagne en cuivre et y apporter critiques et opinions.

• Paul Soullard [1] ne pense pas qu'il s'agisse de frappe postérieure pour collectionneurs, mais suppose plutôt une distribution aux officiers subalternes. Il constate que les jetons de cuivre, de mêmes coins que ceux d'argent, sont plus usés.

• Joseph Daniel [1] rejette également la possibilité de frappes ultérieures *(XIX[e] siècle)* destinées aux collectionneurs, mais il ne croit pas à l'hypothèse d'une distribution aux officiers subalternes. Par contre, il suggère que les jetons de cuivre furent des essais que les graveurs fabriquaient à quelques exemplaires pour présenter au choix des officiers des comptes.

Ces deux auteurs nous indiquent, au préalable, qu'aucun procès-verbal des comptes des États ne fait mention de frappe de jetons de cuivre.

• Alain Naël [3] écrit qu'on pouvait supposer que les jetons de cuivre des États de Bretagne n'avaient qu'un caractère utilitaire, servant aux députés et officiers chargés de vérifier les comptes, conservant ainsi le rôle primitif du jeton.

Cette dernière supposition apparaît comme la plus réaliste et mérite donc d'être étayée.

A/ On se doit tout d'abord d'écarter l'hypothèse d'essais.

On trouve les jetons de cuivre à ce type généralement usés, alors que des essais, fabriqués seulement à quelques exemplaires, auraient été conservés à l'abri de quelque usage que ce soit et, logiquement, parvenus jusqu'à nous dans leur état de frappe d'origine. De plus les frappes

** C'est l'appellation employée au XIX[e] siècle pour désigner le cuivre jaune ou laiton, par opposition au cuivre rouge ou bronze.*

d'essais s'opéraient aussi bien sur des flans d'argent. Et puis, il y aurait eu alors des jetons de cuivre sans jetons d'argent correspondants…

Dans le cas du jeton qui nous intéresse, avec son erreur de gravure plus que flagrante *("Z" de ESTAZ inversé)* comment envisager une frappe abondante en argent, sans correction de cette erreur, alors qu'on aurait préalablement frappé des essais eux aussi avec cette erreur ?

Enfin, les défauts de coin identiques – détériorations dues à la frappe – que l'on observe sur ces jetons en cuivre comme en argent, démontrent une frappe continue concurremment dans ces deux métaux différents.

B/ Peut-on écarter l'hypothèse d'une frappe de ce type de jeton en cuivre en vue d'une distribution aux officiers subalternes ?

Dans ce cas, ces jetons, en cuivre, "ordinaires" et sans valeur, n'auraient excité ni convoitise ni honneur d'en posséder par rapport à ceux en argent. Ils auraient donc pu avoir n'importe quel usage postérieur à leur distribution *(monnaie de cuivre)*, apportant usure et détérioration, puis être finalement refondus. La rareté de ce type de jeton en cuivre pourrait trouver là une explication.

Toutefois, le fait de n'avoir jamais été avisé, du moins pas à ma connaissance, de la découverte d'une bourse ou d'un lot de composition originelle de jetons de cuivre à ce type, contrairement aux jetons d'argent, nous amène à émettre des réserves face à cette hypothèse.

Pourtant, l'existence de certains jetons en cuivre argenté pourrait corroborer cette hypothèse.

C/ Que penser de l'éventualité des frappes postérieures du XIXe siècle pour collectionneurs ?

Comme l'écrit P. Soullard, précisant qu'il ne partage pas l'opinion exprimée par un auteur précédent *(l'abbé Robert, 1896)*, *"…il est certain que ceux (les jetons en cuivre) qui nous sont parvenus ne sont pas de frappe postérieure, ni faits pour satisfaire les désirs des collectionneurs ; non seulement, en effet, les jetons de cuivre de mêmes coins que ceux d'argent sont, presque toujours, plus usés, mais encore on ne songeait guère au XVIIIe siècle à collectionner les jetons des États de Bretagne ; et les collectionneurs, s'il en était, se seraient contentés de rassembler ceux en argent…".*

Oui mais !… P. Soullard élude quelque peu le problème en évoquant le XVIIIe siècle, alors que nous pouvons recenser des refrappes de jetons à ce type datant du XIXe siècle… Seulement, ces refrappes sont en cuivre rouge, et non en laiton…

Ces refrappes en cuivre rouge ont sans doute été fabriquées dans un tout autre but que de satisfaire des collectionneurs, mais plutôt comme des jetons de présence faisant référence au passé comme on le fit encore récemment en ce siècle. Et puis, aurait-on refrappé les types les plus courants de ces jetons, alors que l'attrait de ces éventuels collectionneurs se serait, par exemple, plutôt porté sur les rarissimes jetons aux armes des Présidents des trois ordres ?

Pourtant, là encore, on n'a pu refrapper qu'avec des coins d'origine, donc à la condition que ces coins existent. Daniel Cariou [4], à propos d'une refrappe du jeton à ce type au Z inversé en cuivre rouge, démontre parfaitement l'existence des coins d'origine encore en excellent état au XIXe, et que ce n'est pas l'usure qui les aurait fait abandonner, mais probablement l'édition d'un coin corrigé avec, cette fois, le Z normal *(n° 17 au DANIEL)*. Voilà qui permet de mettre en évidence la difficulté et l'ampleur du sujet.

D/ La dernière supposition consiste à redonner aux jetons de cuivre jaune à ce type leur caractère utilitaire,

c'est-à-dire à servir aux députés et officiers chargés de vérifier les comptes.

Cette hypothèse est la plus vraisemblable.

D'abord, parce que des jetons banaux, non datés, pouvaient servir plusieurs années et pour plusieurs tenues des États : comme simple jeton utilitaire, un seul type de gravure aurait suffi et une erreur telle que le Z inversé sans conséquence.

Surtout que le jeton à ce type *(DANIEL n° 14)* est "encadré" de jetons antérieurs et postérieurs non banaux : jeton aux armes de Mgr de La Motte-Houden-Cour *(DANIEL n° 13)*, jeton daté de 1655 *(DANIEL n° 15)*, jeton sans date de 1661 dont l'avers marque la venue à Nantes de Louis XIV *(DANIEL n° 20)*.

Par ailleurs on peut établir un parallèle avec l'existence de jetons en cuivre à l'hermine passant à la légende latine, antérieurs, eux aussi non datés *(DANIEL nos 9, 10 et 12)* et ayant pu de ce fait convenir également pour quelque tenue des États que ce soit - *Fig. 2.*

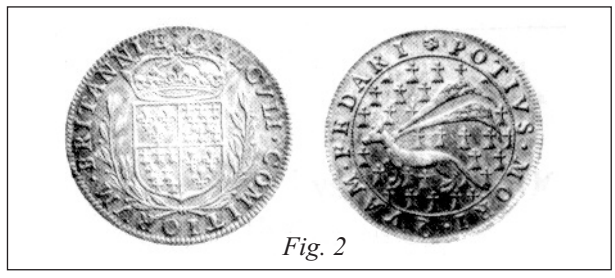

Fig. 2

Enfin, parce qu'un simple relevé des jetons de cette période frappés en cuivre pour les États de Bretagne *(hormis bien entendu les deux types banaux à l'hermine passant)* permet de constater leur rapport avec les comptes des États :

• Jeton daté 1594, frappé aux armes du Trésorier des États de Bretagne *(DANIEL n° 1, également répertorié en argent)* - *Fig. 3.*

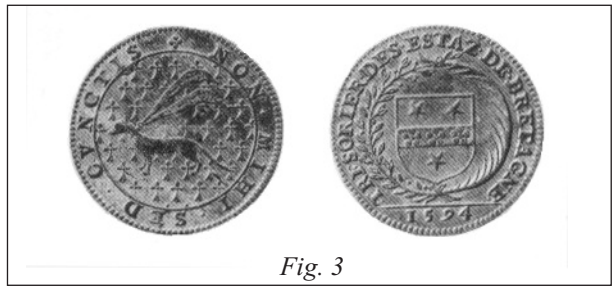

Fig. 3

• Jeton daté 1641, avec la légende “IMPOSTS. ET. BILLOTS. DE. BRETAGNE” *(DANIEL n° 6, également répertorié en argent) - Fig. 4.*

Fig. 4

• Jeton daté 1677 pour les “PARTIES CASUELLES” *(DANIEL n° 21. Ce jeton est déclaré rarissime en argent par J. Daniel, et donc plus connu en cuivre et cuivre argenté.) - Fig. 5.*

Fig. 5

C’est peut-être là un indice sur le rôle de ces jetons en cuivre.

Toutefois, on ne peut faire l’impasse sur le jeton aux armes d’Eustache de Lys (DANIEL n° 4, répertorié seulement en cuivre et à ce jour unique), ni sur celui aux armes de Sébastien de Rosmadec (DANIEL n° 7) avec, pour ce dernier, une curieuse contradiction de J. Daniel puisque cité par l’auteur comme unique et, à la fois, en argent et en cuivre… En revanche, on se doit de distinguer l’extrême rareté de ces deux derniers jetons : ils sortent du lot et ne devraient pas avoir d’incidence sur la démonstration ici établie.

La fonction d’origine du jeton et son évolution

Pour conclure, après avoir analysé les différentes hypothèses émises sur l’usage et le rôle des jetons de cuivre des États de Bretagne à ce type, il n’est pas inutile de rappeler la fonction d’origine du jeton.

Le rôle primitif du jeton est assez bien expliqué dans le petit ouvrage de M. E. et J. Lerouge [5] :

Malgré l’usage des chiffres arabes devenu courant depuis la seconde moitié du XV^e^ siècle, le calcul au moyen de jetons dura jusqu’à la fin du XVII^e^ siècle. *(Molière totalise ainsi le mémoire de l’apothicaire d’Orgon)*. Il fallait “jeter et déjeter”, ou “jecter et déjecter”, sur une tablette *(ou abaque, devenue comptoer puis comptoir)*, divisée en colonnes verticales et en lignes horizontales ; de cette façon, le jeton acquérait une valeur différente selon la case où il se trouvait en passant d’une colonne à une autre.

Ainsi, il fallait peu de jetons pour faire les comptes, puisque leur valeur changeait constamment selon leur déplacement sur le comptoir. Un jeu d’une centaine d’unités devait être suffisant *(ceci peut expliquer la rareté des jetons de cuivre au type qui nous intéresse, ainsi que leur état de conservation généralement médiocre)*.

De laiton à l’origine *(méreaux d’abord, puis jetons monétiformes à partir de Saint-Louis)* les jetons furent ensuite frappés en argent ou en laiton *(XIV^e^ siècle)* pour être distribués selon leur rang aux officiers chargés des comptes. Les jetons n’étaient donc plus sans valeur : outre l’honneur de les recevoir, c’était une attribution, non négligeable pécuniairement, qui fut considérée comme une gratification supplémentaire. Enfin, des bourses étaient remises en certains cas où une somme d’argent eût été un affront.

Sans précision à l’origine, ils portèrent peu à peu mention de leur destinataire : Trésor, Chambre des Comptes, Généraux des Monnaies, etc. et arborèrent les armoiries des personnages importants ou dignitaires des Grandes Administrations. Le XVI^e^ siècle vit l’essor du jeton historié, et la composition des jetons, comme celles des médailles, devint à la fois un art et une science véritables qui atteignirent leur apogée sous Louis XIV.

Le tournant dans la frappe des jetons de cuivre se situerait vers la fin du XVII^e^ siècle, c’est-à-dire lors de l’abandon du calcul au moyen de jetons sur un comptoir : la fabrication de jetons en laiton à usage de compte semble disparaître et les jetons d’argent ne servent qu’à la gratification.

Pour la Bretagne, l’observation de la longue et intéressante série de jetons des Maires de la Ville de Nantes pourrait corroborer ce changement de métal, ainsi que d’usage, des jetons : rupture d’émissions entre 1692 et 1721 (même si, au départ, la raison fut l’institution d’une Mairie perpétuelle), avec des jetons de cuivre abondants jusqu’en 1692 et très rares à partir de 1721. Toutefois, cette interprétation manque de fondement et je ne la donne que pour ce qu’elle vaut.

Je terminerai par un souhait : que le projet de Jacques Kervégant, consistant à mettre en fiche chaque jeton des États de Bretagne, se concrétise. Je souscris à ce projet, surtout pour les jetons de la période ici évoquée. La confrontation des exemplaires de nos collections respectives, la communication de nos découvertes, grâce à des moyens techniques simples comme la photo alliés à la rigueur et la précision, devraient faire avancer l’étude de ces jetons d’une manière *(enfin !)* rationnelle et efficace. ■

Novembre 1993

ADDITIF

Jusqu'ici, les auteurs ont toujours établi des hypothèses sur le rôle des jetons de cuivre sans distinction des deux périodes durant lesquelles ils furent frappés. Il est intéressant d'étudier la fréquence des jetons de cuivre par rapport aux jetons d'argent.
On s'aperçoit que, jusqu'en 1677 inclus, les jetons de cuivre sont sensiblement plus fréquents aujourd'hui que les jetons d'argent.
À partir de 1681, c'est l'inverse, mais dans des proportions plus fortes.
Ce phénomène signifie sans doute deux modes d'utilisation différents :
• Après 1681, ce sont des jetons avec portrait à l'avers, rarement connus en cuivre à plus de 3 ou 4 exemplaires, généralement uniques. Ils sont en cuivre jaune ou cuivre rouge sans que l'on puisse définir pour l'instant une règle (cf. collection BN et quelques collections privées).
• En revanche, durant la période précédant 1681, le jeton des Impôts et Billots est connu en cuivre jaune ; les trois premiers types du jeton à l'hermine passant à cravate longue et légende latine (CALCULI...) sont en cuivre rouge (bien que Feuardent cite le premier également en cuivre doré). Les jetons d'Eustache de Lys et de Sébastien de Rosmadec sont en cuivre rouge. Le quatrième type du jeton à l'hermine passant à cravate longue est connu en cuivre jaune et inconnu en argent ; mais il existe au moins un exemplaire en cuivre argenté, sans certitude que l'argenture soit d'origine.
On connaît un jeton de 1681, en cuivre jaune, ayant reçu trois empreintes successives et différentes, dont la dernière, seule, concerne les États de Bretagne : c'est ce jeton qui a servi d'argument à l'hypothèse d'essais. Or, il s'agit là plutôt d'un "outil" ayant servi au réglage du matériel de frappe, mais sûrement pas d'un "essai pour présentation".
La refrappe en cuivre rouge du jeton à l'hermine passant a également servi d'argument à l'hypothèse d'essais, mais l'examen attentif de ce jeton confirme qu'il s'agit bien d'une refrappe du XIX^e^ malgré l'absence de poinçon sur la tranche.

BIBLIOGRAPHIE

1. Paul Soullard, *"LES JETONS DES ÉTATS DE BRETAGNE"*, notice en fin du Tome VI de l' *"HISTOIRE DE LA BRETAGNE"*, par A. De La Borderie et B. Poquet, Rennes 1914.

2. Joseph Daniel, *"LES JETONS DES ÉTATS DE BRETAGNE"*, Nantes 1980.

3. Alain Naël, *"LES JETONS BRETONS"* dans "ARMOR NUMIS", n° 58/juin 1977.

4. Daniel Cariou, *"ESSAI DE CATALOGUE ET DE CLASSEMENT CHRONOLOGIQUE POUR LES JETONS DES ÉTATS DE BRETAGNE"* dans le bulletin de SBNH n° 1/novembre 1992.

5. M.-E. et J. Lerouge, *"JETONS ET MÉREAUX"*, Saint-Omer 1979.

Remerciements à Daniel Cariou dont les réflexions, après lecture de cet article, constituent l'additif.

DEUX ÉCUS
DE L'ATELIER DE RENNES CISAILLÉS

Alain NAËL

NOUS PRÉSENTONS DEUX ÉCUS dits "de France" issus de l'atelier de Rennes et cisaillés. L'écu de France en argent est fabriqué à partir de septembre 1720 d'abord en réformation *(trèfle sous le buste)* puis sur flan neuf après 1723. L'écu de France est frappé jusqu'en 1724.

Contemporain de la banqueroute de Law, l'écu de France a cours pour 9 livres tournois. Son poids théorique est de 24,475 grammes au titre de 917 millièmes. C'est Norbert Roëttiers qui a gravé cette pièce.

L'année 1721 est connue pour Rennes, mais l'année 1722 inconnue, tant de Droulers que de Sobin.

Écu de 1721

À l'avers, buste lauré et habillé du roi, à droite.
Au-dessous, trèfle *(réformation)* et gerbe.
LU (…) G • FR • ET • NAV • REX *(oiseau : différent de graveur de Jean-Pierre de Maisonneuve)*.
Manque de métal à quatre heures dû au cisaillage.
Revers : • SIT • NOMEN • DOMINI • (9) • BE (…) M • 1721
Écu de France couronné. Trace de cisaille de part et d'autre de la monnaie. Poids : 20 grammes.

Écu de 1721

La frappe au revers est floue.

Écu de 1722

Même description, mais traces de réformation plus apparentes *(on lit : "9 • BENE", ce qui permet d'affirmer que la pièce initiale était déjà frappée à Rennes)*.

Date : 1722 au lieu de 1721. Poids : 19,5 grammes.

Écu de 1722

Le revers est tout aussi flou que sur la pièce de 1721.

On peut affirmer que ces pièces sont authentiques, et, sans beaucoup de risques de se tromper, qu'elles ont été cisaillées comme défectueuses lors de la fabrication.

Elles ont été trouvées ensemble dans un trésor contenant d'autres écus d'argent.

Ces monnaies comportent plusieurs énigmes :

- Pourquoi ont-elles été cisaillées ?
  Elles n'ont pas l'air particulièrement défectueuses, si ce n'est le revers flou, mais les maîtres d'ateliers en ont fait passer bien d'autres ! Si ce n'est l'exécution du revers, c'est peut-être le poids qui est en cause, mais nous ne le saurons jamais puisque ce poids a été réduit par le cisaillage.
- Pourquoi ces deux pièces, trouvées ensemble et presque identiques, portent-elles deux dates différentes ?
  Ont-elles été frappées, l'une à la fin de 1721 et l'autre au tout début de 1722 ?

  Ces deux pièces donnent l'impression, pourtant, d'avoir été fabriquées et cisaillées ensemble. L'examen à la loupe montre que le travail a été effectué avec la même cisaille.
- Tout cela a-t-il un rapport avec le fait que l'on ne retrouve pas d'écus "de France" pour Rennes au millésime 1722 ?
  Quoi qu'il en soit, c'est l'occasion de publier cet inédit, même cisaillé : un écu de France daté 1722 pour Rennes. ■

LES BRETONS DANS LA GUERRE DE 1870 : UNE CURIEUSE MÉDAILLE

Daniel CARIOU

ON POURRAIT CITER dans ces colonnes de nombreuses médailles en rapport avec le rôle ingrat des Bretons dans la Guerre de 1870.

Nous présentons ici une médaille en étain d'inspiration probablement royaliste à cause de la fleur de lis qui surmonte la légende à l'avers.

Au droit, dans un motif circulaire orné :

(Fleur de lis)

ARMEES

CATHOLIQUES

DE BRETAGNE

1870

et au revers, en légende circulaire :

"ARMEE CATHOLIQUE VENDEENNE

ET BRETONNE"

et le texte suivant :

(Tête d'ange)

LES CORPS FRANCS DE

CATHELINEAU

ET CHARETTE

ENRÔLENT LES VOLONTAIRES

DANS LES SEMINRES ET DES COMMTEES *(sic)* **RELIGSES**

POUR LA DEFENSE DE LA PATRIE

EN DANGER

1870 1871

(Deux mains serrées)

(Couronnes de lauriers)

On sera surpris de lire les noms de Cathelineau et Charette dans un document en rapport avec la guerre de 1870, même si beaucoup ont entendu parler d'un colonel de Charette, commandant des zouaves pontificaux.

François-Athanase de Charette, le général Charette de 1793 et de 1796, avait un frère, Louis-Marin, dont le fils Athanase-Marie s'était dépensé sans compter pour la contre-révolution. Athanase-Marie fut autorisée à entrer de curieuse façon dans la famille royale en épousant le 16 août 1827 Louise, comtesse de Vierzon, fille du duc de Berry et d'une certaine Amy Brown ; le mariage du duc de Berry avec Amy Brown n'avait pas été reconnu par Louis XVIII, qui avait "remarié" son neveu avec Marie-Caroline de Naples, mais avait aussi légitimé deux des enfants du couple.

Athanase-Marie participe à l'équipée militaire de la duchesse de Berry. Amnistié en 1837, il vit alors à Couffé, entre Nantes et Ancenis.

Athanase, dernier fils d'Athanase-Marie, est bien notre Charette, descendant de Louis XV !

Lieutenant-colonel, il commande les zouaves pontificaux à la veille de la guerre de 1870. À la déclaration de guerre Napoléon III doit récupérer les troupes françaises qui protègent les états du Pape. Ces territoires rejoignent alors le royaume italien de Victor-Emmanuel II et les zouaves pontificaux, presque tous français, se trouvent alors sans emploi.

Charette met sa troupe, rebaptisée "Légion des Volontaires de l'Ouest", à la disposition du Gouvernement

de Défense Nationale. Sa phalange regroupe environ 2 000 combattants.

Les anciens zouaves font des prouesses dans de nombreux combats, à Cercottes, au Mans. Le général Charette est même élu député par les Bouches-du-Rhône, mais, royaliste abstentionniste, il ne siège pas.

Les descendants des chefs de 1793 se trouvent dans sa troupe : Édouard de Stofflet, neveu de Nicolas ; le comte de Bouillé, petit-fils de Bonchamps, M. de Sapinaud… Figure du mouvement royaliste, Athanase de Charette s'éteint le 12 décembre 1911.

Henri de Cathelineau, de son côté, avait levé les corps francs de Vendée qui se firent remarquer par leur bravoure à la bataille de Beaugency. Lui aussi fut élu député : royaliste abstentionniste, il ne siégea pas plus que M. de Charette.

L'intérêt de cet épisode est de montrer toute la persistance de la Vendée militaire, remobilisée mais au service de la Défense Nationale, tandis que, dans une autre partie de la Bretagne, Kératry réunissait une armée perçue par le gouvernement comme l'héritière des Chouans. ■

BIBLIOGRAPHIE

Jean-François Chiappe *"LA VENDÉE EN ARMES"*
Librairie Académique Perrin, Paris 1982.

MAISON PLATT

49, rue de Richelieu, 49
75001 PARIS

NUMISMATIQUE
PAPIER-MONNAIE • LIBRAIRIE NUMISMATIQUE
ORDRES et DÉCORATIONS
Adresse postale : BP 2612 - 75026 Paris cedex 01
Tél. 01 42 96 50 48 - Télécopie : 01 42 61 13 99

Gérard BARRÉ et Daniel RENAUD
seront heureux de vous recevoir dans le cadre du magasin
au 49 rue de Richelieu 75001 PARIS

Où vous pourrez redécouvrir :
NUMISMATIQUE GÉNÉRALE
PAPIER-MONNAIE
LIBRAIRIE NUMISMATIQUE
ORDRES ET DÉCORATIONS

Organisation de VENTES et parutions de "Catalogues à prix fixes"
Dès à présent, pour toutes demandes de catalogues, et pour la mise à jour de nos fichiers :
Maison PLATT - BP 2612 - 75026 PARIS cedex 01

RCS Paris B 702 013 434 - N° SIRET 702 013 434 00015 - Code APE 525Z Intracom - FR 70203434

Cabinet Numismatique

Monnaies - Billets - Décorations

2, rue Suffren - 44000 NANTES
Tél. 02 40 73 34 62

RC A 321 217 937

CLAUDE SILBERSTEIN

Monnaies et Médailles
de Collection

39, rue Vivienne - 75002 PARIS
Tél. 01 42 33 19 55

Membre de l'Association
Internationale des Numismates Professionnels

OR GESTION NUMISMATIQUE

Monnaies anciennes et modernes

Médailles, Jetons, Billets

Or coté, Devises

Pierre Crinon

expert près de la Compagnie Nationale des Experts

Achat - Vente - Estimation - Expertise

O.G.N. SARL 64, rue de Richelieu - 75002 PARIS - Tél. 01 42 97 47 50 + Fax 01 42 60 01 37

Ateliers du Lys

GAINERIE D'ART

DÉCORATION

AU SERVICE DES MUSÉES

EXPOSITIONS - ASSOCIATIONS

MOBILIERS EXPOSITIONS
CADRES VITRINES
RESTAURATION
MÉDAILLIERS
VITRINES

Ateliers du Lys - Yves Reeman

1 RUE GUYNEMER – 44210 SAINTE-MARIE-SUR-MER – PORNIC
02 40 82 09 79

CONSULTEZ-NOUS SUR LE MINITEL, AVEC LE

Publications de l'association à l'extérieur

À la suite d'une exposition numismatique à Guérande,
nous avons publié dans la revue des *Amis de Guérande*
une étude sur le monnayage de Jean IV dans cette ville.

Par ailleurs, sous le titre probable *La Bretagne-l'Inde*,
le musée de la Compagnie des Indes à Port-Louis,
envisage de réunir dans un même ouvrage plusieurs communications,
dont l'étude que nous avions menée l'an passé
sur les monnaies, médailles et jetons des différentes compagnies.

SOCIÉTÉ BRETONNE DE NUMISMATIQUE ET D'HISTOIRE

6, rue Texier La Houlle - 56000 VANNES